

# **Opportunité/faisabilité de mobiliser le bénévolat dans l'action sociale**

Rapport élaboré en réponse au mandat confié par  
le Service de Prévoyance et d'Aide Sociales du  
canton de Vaud (SPAS)

**Marie-Chantal Collaud  
Claire-Lise Gerber  
Stefania Camponovo**

**29 avril 2004**

## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. Liminaire</b>  | <b>5</b>  |
| 1.1. Mandat  | 5         |
| 1.2. Collaborateurs  | 5         |
| 1.3. Comité de pilotage  | 5         |
| 1.4. Déroulement des travaux   | 6         |
| <br>   |           |
| <b>2. Introduction</b>   | <b>7</b>  |
| <br>   |           |
| <b>3. Cadre théorique</b>  | <b>9</b>  |
| 3.1. Définition  | 9         |
| 3.2. La diversité des fonctions du bénévolat   | 12        |
| 3.3. Les différentes formes de bénévolat social  | 13        |
| 3.4. Evolution des rôles respectifs et des relations entre acteurs publics et milieux associatifs    | 14        |
| 3.5. Evolution de l'Etat social  | 16        |
| 3.6. Etat et société civile dans la résolution des problèmes sociaux dans une perspective historique | 17        |
| 3.7. Complémentarité entre collectivités publiques et milieux associatifs                            | 18        |
| 3.8. Que peuvent les pouvoirs publics pour soutenir le bénévolat ?                                   | 20        |
| 3.9. Combien de bénévoles en Suisse ?  | 22        |
| 3.10. Qui s'engage ?   | 23        |
| 3.11. La valeur du don   | 24        |
| 3.12. Comment encourager l'engagement bénévole ?   | 25        |
| 3.13. Les ressources humaines bénévoles: un « management » complexe                                  | 27        |
| 3.14. Secteur professionnel, secteur bénévole, conditions de relations                               | 28        |
| <br>   |           |
| <b>4. Bénévolat dans l'action sociale vaudoise</b>   | <b>30</b> |
| 4.1. Déroulement de l'étude  | 30        |
| 4.2. Présentation synthétique des données  | 32        |
| 4.2.1. Place et rôle du bénévolat  | 32        |
| 4.2.2. Besoins non couverts concernant les « publics » SPAS  | 34        |
| 4.2.3. Participation des bénévoles   | 36        |
| 4.2.4. Qui sont les bénévoles ?  | 37        |
| 4.2.5. Activités réalisées par les bénévoles   | 39        |
| 4.2.6. Appui proposé aux bénévoles   | 40        |
| 4.2.7. Difficultés (salariés/bénévoles)  | 41        |

|  |    |
|--|----|
| 4.2.8. Relations services publics/milieus bénévoles      |    |
| 43   |    |
| 4.2.9. Attentes exprimées à l'égard des pouvoirs publics |    |
| 4.3. Point de vue des Centres Sociaux Régionaux (CSR)    | 49 |
| 4.4. Présentation détaillée des données                  |    |
| 51   |    |
| 4.4.1. Milieux professionnels                            | 51 |
| 4.4.2. Milieux bénévoles                                 | 56 |

|   |            |
|---|------------|
| 4.5. Discussion des résultats et confrontation avec le cadre théorique  |            |
| 59  |            |
| 4.5.1. Des besoins potentiels ?   | 59         |
| 4.5.2. Des forces disponibles ?   | 62         |
| 4.5.3. Quelles collaborations ?   |            |
| 63  |            |
| 4.5.3.1. Coopération professionnels/bénévoles   | 63         |
| 4.5.3.2. Coopération milieux bénévoles/pouvoirs publics   |            |
| 64  |            |
| <br>  |            |
| <b>5. Appuis proposés par les autorités cantonales de Suisse romande<br/>et les pays voisins à l'endroit du bénévolat</b> | <b>68</b>  |
| <br>  |            |
| 5.1. Conditions-cadres  | 68         |
| 5.1.1. Au niveau national   | 68         |
| 5.1.2. Au niveau cantonal   | 70         |
| 5.2. Mesures d'ordre général  | 71         |
| 5.2.1. Assurance-Chômage  |            |
| 71  |            |
| 5.2.2. Etrangers  | 72         |
| 5.2.3. AVS  | 73         |
| 5.2.4. Avantages fiscaux  | 73         |
| 5.2.5. Couverture des risques   | 74         |
| 5.2.6. Remboursement des frais  | 75         |
| 5.2.7. Autorisation d'absences  | 75         |
| 5.3. Supports organisationnels  | 76         |
| 5.4. Supports logistiques   | 77         |
| 5.5. Programmes d'incitation à l'engagement bénévole  |            |
| 79  |            |
| <br>  |            |
| <b>6. Exemples d'initiatives basées sur le bénévolat</b>  | <b>82</b>  |
| <br>  |            |
| Tout compte fait  |            |
| 83  |            |
| Agenda 21/Promotion de l'engagement bénévole  |            |
| 84  |            |
| Les « Retraités du vendredi »   | 85         |
| Sport'ouverte   | 86         |
| Association Le Trialogue  |            |
| 87  |            |
| AGIS (Association Genevoise d'Insertion Sociale)  | 88         |
| Association pour la création d'entreprises (ASECE)  |            |
| 89  |            |
| Pedibus   | 90         |
| <br>  |            |
| <b>7. Recommandations</b>   | <b>91</b>  |
| <br>  |            |
| <b>8. Conclusions</b>   | <b>100</b> |

**9. Références bibliographiques**

102

**10. Annexes**

(cf. page suivante et dossier joint en annexe)

*Les propos pouvant présenter une forme masculine et féminine sont utilisés au masculin pour ne pas alourdir le texte.*

## 10. Liste des annexes

1. Mandat et communiqué de presse lié à l'étude
2. Brefs rappels concernant le contexte socio-économique  
(moyens financiers Etat de Vaud)
3. Document de présentation du Groupe Romand de Promotion du Bénévolat (GRPB)
4. Le travail bénévole en Suisse — Office Fédéral de la Statistique 2001
5. Milieux professionnels sollicités
6. Milieux bénévoles sollicités
7. Questionnaire milieux professionnels
8. Questionnaire milieux bénévoles
9. Grilles d'entretiens avec exemples de comptes-rendus et fiches d'identité
10. Article constitutionnel « Vie associative et bénévolat »
11. Rapport sur l'Etat des collaborations entre CSR et milieux bénévoles, 1<sup>er</sup> trimestre 1999
12. Extrait du rapport de la Commission 2, *Rôle, tâches de l'Etat, finances*,  
Assemblée Constituante du Canton de Vaud concernant l'article 70  
« Vie associative et bénévolat », juin 2000
13. Charte des associations d'utilité sociale qui œuvrent pour l'intérêt général
14. Communiqué de presse concernant le *Dossier Bénévolat*
15. Document de présentation ACTION BENEVOLE, Association pour l'étude et la  
promotion de l'action bénévole

# **1. Liminaire**

## **1.1. Mandat**

Le présent rapport a été rédigé en exécution du mandat confié à ACTION BENEVOLE, Association pour l'étude et la promotion de l'action bénévole (ci-après AB) par le Service de la Prévoyance et Aide Sociales (SPAS) en été 2003. (Cf. annexe 1).

L'objectif du mandat est d'examiner la *faisabilité et l'opportunité de recourir au bénévolat dans le cadre de l'action sociale*.

### **Contenu de l'étude**

- ✓ « Connaître les besoins potentiels du canton, les offres disponibles, la situation intercantonale
- ✓ déterminer les modalités organisationnelles de collaboration entre les services publics et les divers services bénévoles et les bénévoles eux-mêmes
- ✓ analyser les conséquences sur le réseau existant des institutions et partenaires (complémentarité des prestations, modes de collaboration, etc. »).

## **1.2. Collaborateurs**

Les travaux ont été conduits d'août 2003 à avril 2004 par Marie-Chantal Collaud, Claire-Lise Gerber, Permanentes à AB, Stefania Camponovo (collaboratrice engagée pour la participation à la réalisation de l'étude) et Maria Avvanzino (Présidente d'AB, qui a apporté son concours bénévole ponctuel pour la réalisation des interviews, ainsi que l'animation des panels).

Nous avons pu bénéficier, via la Cellule de recherche de la HES (Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne, Monsieur Gil Meyer) du concours de Madame Patricia Dumont, sociologue, pour les travaux ayant trait, notamment, au recueil et à l'analyse des données (élaboration et traitement des questionnaires).

## **1.3. Comité de pilotage**

Un Comité de pilotage, composé de collaborateurs du SPAS (Mesdames Christine Schaub, Cheffe du SPAS, Marie-Claire Pittet, Adjointe, Responsable de l'AIS (Aide et Insertion Sociale) et de Monsieur Thierry Matter, Adjoint, Responsable de

l'APHAGI (Aide aux Personnes Handicapées et Gestion des Institutions) a suivi l'élaboration de l'étude.

## **1.4. Déroulement des travaux**

**Les travaux se sont déroulés en *cinq* phases :**

1. une étude de la littérature relative au bénévolat dans l'objectif d'identifier les principaux débats sur la place et le rôle qu'occupe le bénévolat dans les milieux professionnels et les milieux bénévoles de l'action sociale vaudoise, de même que sur les problèmes qui se posent aujourd'hui autour du bénévolat
2. une enquête approfondie sur l'opportunité/faisabilité de son potentiel développement
3. une analyse des données recueillies
4. une exploration des appuis proposés par les autorités cantonales romandes et nos pays voisins à l'endroit du bénévolat
5. une liste de recommandations susceptibles de mobiliser le bénévolat dans l'action sociale.

## 2. Introduction

Nos sociétés industrielles traversent une profonde transformation dans la manière de produire les richesses. Cette mutation, en retour, provoque un bouleversement des structures sociales, des styles de vie et des valeurs.

Nous sommes confrontés, simultanément, à une crise de l'emploi, à une crise du lien social et à une crise de sens, de même qu'à plusieurs interrogations en matière d'évolution de notre société. Selon les solutions trouvées pour répondre à ces questions et les modèles de société retenus, la façon de concevoir la place et le rôle que le bénévolat peut être à même d'occuper, varie considérablement.

### **Des modèles qui se chevauchent déjà**

Certains prévoient beaucoup de travail et d'argent pour quelques heureux et une paupérisation de tous les autres. C'est la société duale qui s'esquisse déjà un peu partout en occident. D'un côté, une élite, les super riches, la caste des professions libérales, les chercheurs, les experts. De l'autre, le reste du pays !

D'autres pensent que de nouveaux secteurs d'emploi vont se développer. L'objectif consiste à envisager la création d'un nouveau type d'entreprise parapublique au niveau local pouvant produire des activités ayant une fonction d'utilité sociale susceptible de proposer de vrais emplois avec un vrai statut et un vrai salaire.

Il y a celles et ceux qui envisagent augmenter le volume de l'emploi et l'offre de travail. Ils cherchent principalement à augmenter la croissance économique en considérant que le volume de l'emploi est proportionnel à la croissance.

D'autres soutiennent le démantèlement de l'État social (protection sociale, conventions collectives, etc.) pour tenter de relancer l'économie. Ils trouvent qu'il n'est plus concevable d'augmenter les dépenses de l'État, les déficits publics étant déjà trop importants.

Certains souhaitent un État fort capable de mettre en place des réformes fondamentales en matière fiscale ou de droit du travail.

D'autres songent à répartir l'emploi disponible de manière plus équitable sur l'ensemble des demandeurs potentiels. Ils essaient d'imaginer une répartition plus harmonieuse dans la vie des individus du temps de formation, de vie familiale, d'activités citoyennes et de travail salarié ainsi qu'une reconnaissance des périodes non travaillées comme périodes d'utilité personnelle ou d'intérêt général. Ils

réfléchissent à de nouveaux rapports entre le travail, les activités et les loisirs, à de nouveaux circuits de distributions de biens et de services.

### **Un rôle réparateur ?**

Le bénévolat est au centre de tous ces scénarios d'avenir et de toutes les stratégies que nous venons d'évoquer. Si l'on s'oriente vers les issues les plus pessimistes, la société à deux vitesses, le secteur associatif devra se porter majoritairement au secours de la pauvreté. C'est tout le secteur de la solidarité qui sera sollicité : distribution de repas, aide aux sans domicile fixe, soutien aux chômeurs et à leurs familles. Cela se fera soit avec l'aide d'autres organismes privés, soit avec celle de l'État. Le rôle des associations sera principalement un rôle de « survie », de « réparateur » des dégâts d'une société injuste. C'est le plus mauvais rôle qui puisse leur être attribué, mais elles ne pourront s'y soustraire.

Faire reculer la pauvreté et l'exclusion implique de lutter contre les mécanismes qui la produisent. Ce serait une grave erreur d'attendre du secteur associatif qu'il répare les *dégâts* provoqués par les dérives de la croissance économique. On risquerait de lui attribuer un rôle qui n'est pas le sien, celui de substitut à ce que l'État et le marché ne peuvent ou ne veulent plus faire. Dans ces conditions, il est fondamental que les milieux bénévoles soient reconnus comme une force susceptible de favoriser la production de nouvelles richesses, par exemple celles de communiquer, de se relier aux autres, de faciliter la capacité de travailler en groupes, de prendre des décisions, d'innover et cela y compris sur le plan productif.

### **Une source de richesse ?**

Si, par contre, l'on se dirige vers une société où temps libre et temps de travail seront plus justement partagés, les milieux bénévoles restent et resteront les partenaires privilégiés pour permettre à tous d'accéder à une maîtrise collective et individuelle du temps. La capacité des associations à s'adapter, leur potentiel d'innovation et de mobilisation en font l'interlocuteur privilégié pour développer des lieux de confrontation d'idées et de projets, inventer de nouvelles activités (bénévoles, citoyennes, civiles, politiques) enrichissantes et utiles.

Nous sommes convaincus du fait que la lutte contre l'exclusion ne passe pas seulement par l'offre de prestations diverses et variées mais aussi par le fait de « vivre » et de « faire » société.

Cette recherche s'inscrit dans cette perspective. Elle entend, tout à la fois observer les prestations et les activités proposées par les milieux bénévoles actifs dans l'action sociale vaudoise, ainsi que les initiatives prises pour intensifier le *lien social*.



### 3. Cadre théorique

En Suisse, comme ailleurs, l'Etat social est en difficulté. En plus de la crise financière<sup>1</sup> (l'Etat social coûte trop cher), de la crise d'efficacité (l'Etat social ne tient pas ses promesses), celui-ci est également confronté à une crise de légitimité (l'Etat doit-il tout faire ? L'Etat peut-il tout faire ?).

C'est dans ce contexte que la question du bénévolat (dans ses différentes formes) ne cesse de se développer dans les sociétés occidentales, où les notions d'altruisme, d'engagement, de solidarité reviennent en force face à des situations de précarité (sociale ou économique), d'exclusion (temporaire ou permanente) ou d'urgence (guerre, catastrophes naturelles) qui n'épargnent personne.

L'étude conduite ici concerne tout particulièrement le bénévolat qui s'exerce en vue d'apporter des solutions aux difficultés que rencontrent les adultes marginalisés (personnes vivant avec un handicap mental et/ou physique, personnes rencontrant des difficultés sociales et psychologiques, adultes toxico-dépendants, etc.).

Ce cadre théorique fournit un outil d'analyse à partir duquel il est possible de répertorier et d'examiner les questions qui se posent sur le *terrain*. C'est la *colonne vertébrale* qui soutient le travail d'état des lieux du bénévolat dans l'action sociale vaudoise (y compris son potentiel développement) et les modes de collaboration existant entre services publics (milieux professionnels) et milieux bénévoles actifs dans ce secteur.

Les points qui suivent vont à l'essentiel. Ils renvoient aux principaux travaux actuels (suisses et européens) sur cette question.

#### 3.1. Définition

« Le bénévolat social recouvre l'ensemble des activités, quelque peu organisées, qui sont conduites par des individus ou des groupes agissant de leur propre initiative et sans perspective directe de rémunération, en vue d'apporter des solutions ou une aide destinées à la résolution de problèmes qui relèvent de l'action sociale et sanitaire ».

« Si ces activités sont en général conduites de manière autonome, elles peuvent entretenir des liens structurels ou des rapports de complémentarité avec les institutions publiques ou privées des secteurs social et sanitaire, voire bénéficier de leur soutien ».

---

<sup>1</sup> Pour connaître la situation du canton de Vaud sur la question, cf. annexe 2.

J.P. Fragnière, P. Mermoud (éds), *“Le temps des bénévoles”*, C.F.P.S., Sion, 1989.

Cette définition signifie que, dans le cadre de cette étude, nous considérons comme bénévoles des activités qui sont “ attachées ” à une institution “ encadrées ” par des professionnels tout autant que celles qui sont assumées par des groupes « indépendants » constitués le plus souvent en association<sup>2</sup>.

Afin d’éviter toute confusion, précisons ce que nous ne retenons pas :

- le bénévolat informel (la disponibilité que l’on attend de l’entourage familial, du voisinage, etc.)
- le bénévolat d’entraide (il recouvre l’ensemble des formes d’échanges plus ou moins organisés d’aide réunissant des personnes autour d’un même besoin)<sup>3</sup>
- le bénévolat socioculturel (l’ensemble des activités de loisirs, les activités d’animation faisant appel à des bénévoles).

***Quatre mots-clefs***

- ✓ activité non rémunérée
- ✓ exercée dans un cadre organisé (association/groupe formel)
- ✓ sur une base volontaire
- ✓ en direction d’autrui

***Quatre conditions***

Le bénévole est celui qui :

- ✓ s’engage (*notion d’engagement*)
- ✓ de son plein gré (*notion de liberté*)
- ✓ dans une action organisée (*notion d’appartenance à un groupe, à une structure*)
- ✓ pour le bien et l’intérêt commun (*notion de communauté et d’altruisme*)

Le bénévolat exprime ainsi le droit à la liberté, à l’activité créatrice, à l’utilité sociale, à la responsabilisation.

---

<sup>2</sup> Dans le but d’alléger le texte, nous retiendrons régulièrement le terme « Associations » pour parler des milieux bénévoles. Le lecteur aura compris qu’il s’agit d’associations à dominante bénévole.

<sup>3</sup> Un repérage des groupes d’entraide effectué par ACTION BENEVOLE l’an dernier, relève plus de 400 groupes en Suisse romande. La plupart de ceux-ci sont concernés par des questions de santé physique et/ou psychiques et de difficultés sociales. La liste de ces groupes, régulièrement actualisée, est à disposition à ACTION BENEVOLE.

## **A titre de rappel...**

Les activités bénévoles sont multiples et diverses<sup>4</sup> :

- ✓ Activités communautaires
- ✓ Intervention d'urgence
- ✓ Maintien de la paix
- ✓ Aide sociale
- ✓ Aide individuelle
- ✓ Enfants et jeunes
- ✓ Droits civiques, action civile et politique
- ✓ Justice économique
- ✓ Bénévolat religieux
- ✓ Education
- ✓ Soins de santé
- ✓ Environnement
- ✓ Collectes de données
- ✓ Promotion de connaissances
- ✓ Promotion de commerce
- ✓ Droits et services juridiques
- ✓ Culture
- ✓ Loisirs

---

<sup>4</sup> Bénédicte Halba, *Bénévolat et volontariat en France et dans le monde*, La documentation Française, Paris, avril 2003.

### 3.2. La diversité des fonctions du bénévolat

L'action bénévole ne constitue pas une réalité homogène susceptible d'être rassemblée, réunie, coordonnée d'une façon simpliste. Il s'agit d'un ensemble de réalités fort diverses poursuivant des objectifs différents, voire opposés, avec des moyens tout aussi différenciés<sup>5</sup>.

C'est une fonction **de suppléance** lorsque le bénévolat organisé prend en charge des besoins qui ne sont pas du tout assumés par les pouvoirs publics.

*Exemple : Association Boulimie Anorexie (ABA)*

C'est une fonction **d'intégration**, là où les services publics sont trop limités ou inadéquats ; dans ce cas il offre des services complémentaires.

*Exemple : Association Suisse l'Enfant et l'Hôpital*

C'est une fonction **de concurrence** quand le bénévolat propose des services alternatifs aux services publics avec l'intention de permettre une liberté de choix effective entre divers types ou méthodes de réponses aux besoins.

*Exemple : Groupe de bénévoles du Service d'Aide Juridique aux Exilés (SAJE)*

C'est une fonction **d'anticipation**, lorsque le bénévolat précède l'intervention publique avec l'intention de stimuler la création de services et de suggérer des modalités d'organisation pour ceux-ci.

*Exemple : Association Faire le Pas (Soutien aux adultes ayant subi des violences sexuelles durant leur enfance)*

C'est une fonction **de recherche et d'expérimentation** particulièrement lorsqu'il s'agit d'éprouver de nouveaux modèles d'intervention susceptibles de répondre à des besoins nouveaux ou à des besoins pour lesquels les organismes en place se sont révélés inefficaces.

*Exemple : Association Français en Jeu (Cours de français aux étrangers)*

C'est une fonction **d'humanisation des structures** lorsque le bénévolat se donne pour tâche d'assurer une présence orientée vers la stimulation de la solidarité au sein des organisations.

*Exemple : Groupe de visiteurs Prison Bois-Mermet*

---

<sup>5</sup> Marie-Chantal Collaud, Claire-Lise Gerber, *Pour la collaboration entre bénévoles et professionnels dans l'action sociale*, EESP, Lausanne, 1991.

### 3.3. Les différentes formes de bénévolat social

Claude Bovay et Jean-Pierre Tabin ont classé les activités bénévoles dans le domaine de l'action sociale de la façon suivante<sup>6</sup> :

**Le bénévolat social administratif** : ce sont les tâches d'organisation et de bureau en relation plus ou moins directe avec l'accomplissement de prestations d'aide.

Par exemple, ce sont les activités dans les ludothèques, les bibliothèques.

**Le bénévolat social à but « économique »** : il recouvre l'ensemble des activités ponctuelles de collectes, de ventes (d'objets, de timbres d'allumettes, etc.).

**Le bénévolat de gestion** : c'est la participation de bénévoles au sein des comités (association ou fondation).

**Le bénévolat de représentation** : il s'agit d'une forme particulière de bénévolat qui consiste à faire appel à des bénévoles au titre de représentant local dans la plupart des communes ou des régions de Suisse. (Pensons, par exemple à pro juventute).

**Le bénévolat de prestations d'aide** :

- ✓ réponses à des besoins vitaux (nourriture, hygiène, logement)
- ✓ lieux d'accueil diurnes
- ✓ lieux d'accueil avec hébergement
- ✓ conseils et accompagnement spécialisés
- ✓ formation /éducation
- ✓ défense des droits
- ✓ réseaux de sociabilité (échanges de savoirs, échanges de services).

Dans le cadre de cette étude nous posons essentiellement l'accent sur le bénévolat *prestations d'aide* et, plus modestement, sur celui de *gestion*.

---

<sup>6</sup> Claude Bovay, Jean-Pierre Tabin, Roland J. Campiche, *Bénévolat modes d'emploi*, Réalités sociales, Lausanne, 1994.

### **3.4. Evolution des rôles respectifs et des relations entre acteurs publics et milieux associatifs**

Pour comprendre et se donner les moyens de réfléchir à qui incombe la responsabilité d'assumer les besoins d'ordre collectif (et par extension s'interroger sur l'espace susceptible d'être occupé par le bénévolat) il est intéressant d'interpeller « l'histoire ».

On observe que la réponse ne va pas de soi ! La construction de la solidarité est faite de tensions et de luttes politiques qui sont toujours d'actualité (pensons, par exemple, aux votations qui nous attendent en mai 2004 concernant l'adoption ou le rejet du *paquet fiscal*).

Ce n'est pas le canton de Vaud qui dira le contraire, lui qui, après Genève, est confronté à un déficit presque record de 385,3 millions ! Entre les économies d'urgence décidées par le Gouvernement, son intention proclamée de maintenir l'objectif 2007 pour le retour à l'équilibre et le souhait de réussir à maintenir la cohésion sociale sans élargir le débat et relancer la discussion sur le contrat de société auquel entendent adhérer les Vaudois, la voie est étroite.

Jusqu'au *Moyen âge*, le rôle de l'Etat sur la société reste limité. Le pouvoir public, qui se résume essentiellement au personnage du « Prince » est, à cette époque, insuffisamment développé pour prendre en charge les problèmes de la communauté. Par conséquent, les organisations issues de la société, notamment l'Eglise, ont l'initiative et la quasi exclusivité de l'action sociale.

Dès la *Renaissance*, les pouvoirs publics acquièrent une plus grande assise. Ils assurent, entre autres, la mission de justice, mais restent tournés résolument vers l'extérieur, à savoir vers les autres Etats (notamment dans le cadre de conflits). Les relations entre la société organisée et les pouvoirs publics demeurent très limitées.

A partir du *XVII<sup>e</sup> siècle*, des changements importants surviennent autant du côté de l'Etat que de la société civile. Le degré d'organisation augmente à l'intérieur des services publics comme dans les organisations de la société civile.

Le partage des tâches entre public et privé fonctionne encore en laissant la primauté de l'action aux organisations privées. Les collectivités publiques n'interviennent qu'en cas de défaillance de ces dernières, le rôle principal des acteurs étatiques étant à cette époque de garantir l'ordre public.

Le principe qui régit les relations public/privé durant cette période est celui de la subsidiarité. Autrement dit, la société civile résout de manière autonome ses problèmes, l'Etat n'agit que subsidiairement quand cela se révèle nécessaire.

Dans la période suivante, principalement au *XXe siècle*, la prise en charge étatique des problèmes collectifs augmente de manière considérable. C'est l'émergence de l'Etat social qui se traduit par un renforcement de la bureaucratie, un accroissement des prestations fournies à la population et par une tendance à la centralisation. La structure étatique se complexifie afin de donner une réponse adéquate aux besoins de redistribution.

Des nouveaux droits sont réclamés et obtenus auprès de l'Etat, à savoir les droits sociaux. Les services de l'Etat connaissent alors une croissance soutenue et ininterrompue durant la période appelée par la suite les "*Trente Glorieuses*". L'Etat est l'acteur qui agit prioritairement. Il prend en charge en premier lieu tous les problèmes sociaux présents et à venir.

L'Etat représente l'instance chargée légitimement de répondre aux problèmes de la société et délègue parfois aux acteurs privés cette tâche tout en restant le dépositaire de cette fonction.

Bien que le modèle d'Etat providence représente une avancée importante pour la collectivité par l'ouverture de l'accès aux services sociaux au plus grand nombre, on assiste de plus en plus à une remise en cause de ce modèle. Les liens entre apports publics et privés au bien-être social se modifient, le rôle des uns et des autres varie, les échanges aussi.

De manière générale, on observe une revitalisation de la société civile et un changement d'attitude des acteurs publics qui tendent à partager l'action avec les forces privées du marché et du monde associatif. Dans la littérature, on parle alors d'Etat incitateur, subsidiaire, propulsif, animateur<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Voir notamment sur le sujet, les travaux de :

— Sandro Cattacin, Danielle Bütschi, *Le modèle suisse du bien-être. Coopération conflictuelle entre Etat et société civile: le cas de l'alcoolisme et du vh/sida*, Réalités sociales, Lausanne, 1994.

- 
- Conseil Economique et social, Relations Etat/Secteur associatif, organisation du partenariat, Cahier No 1, Genève, 2000.

### 3.5. Evolution de l'Etat social<sup>8</sup>

|      |   |   |
|------|---|---|
| 1400 |   | Pauvres = mendiants<br>Pauvreté choisie, pauvreté subie<br>Aumônes pour le salut<br>“ Bons ” et “ mauvais ” pauvres<br>Chasses aux mendiants<br>Renaissance   |
| 1500 | 1535: Hospice général (Genève)  | Chambre des pauvres aumônes générales<br><br>Réforme. Calvin (1509-1564): travail = vocation ; pas de place pour l'oisiveté, la paresse ou la mendicité   |
| 1600 | 1656: Hôpital général (Paris)   | Rôle grandissant des paroisses. Début du droit de bourgeoisie<br><br>(R) enfermement des pauvres.<br>Augmentation du nombre de vagabonds  |
| 1700 | Lumières<br><br>Révolution française, 1789<br>“ Liberté, égalité, fraternité ”<br><br>Révolution industrielle<br><br>Caisses mutuelles (syndicats)<br>Caisses d'entreprises<br><br><b>Bismarck (1815-1898)</b><br>1890: art. 34 bis Constitution fédérale<br>1901: Ass. Militaire 1911 LAMA<br><b>Beveridge (1879-1963)</b><br>1939-1945 : Deuxième Guerre mondiale<br>1946: AVS, 1952:APG +AF (af.) ; 1959:AI ;1965:PC<br>1974: Crise économique ; 1977: Loi Assistance publique<br>1981: LAA ; 1982: LACI +LPP ; 1983: Crise économique<br>dès 1992 : développement massif des programmes<br>d'occupation/RMCAS/RMR | Rôle grandissant des communes pour l'entretien des pauvres<br><br>Généralisation du terme “ bienfaisance ”<br><br>Pauvres = peuple. Question sociale<br><br>Paupérisme. Pauvreté industrielle, misère urbaine<br>Patronage<br>Dame patronnesses<br>Socialistes et libéraux<br><br>Les assurances sociales<br>Professionnels de l'action sociale<br><br>Mise à l'écart des “ bénévoles ”<br>L'Etat social (welfare state)<br>1944-1974 : Les “ trente glorieuses ”. Etat organisateur de la sécurité sociale<br>(Re) découverte du bénévolat<br>Workfare |

---

<sup>8</sup> Jean-Pierre Tabin (avec la collaboration de Claude Bovay), *Bénévolat et Etat social*, Certificat de perfectionnement en politique sociale, Université de Genève, 1997.

### 3.6. Etat et société civile dans la résolution des problèmes sociaux dans une perspective historique<sup>9</sup>

| Rôle de l'Etat   | Mode prépondérant des résolutions des problèmes sociaux | Rôle de la société civile                                       | Modèle de coopération   |
|--|---|---|---|
| Garant du territoire Etat absolutiste                        | Solidarité informelle                                   | Prise en charge des problèmes sociaux par les réseaux informels | Pas de coopération  |
| Garant de l'ordre XIXe siècle Etat libéral                   | Solidarité organisée                                    | Prise en charge des problèmes sociaux par l'auto-organisaton    | Subsidiarité  |
| Planificateur du bien-être social XXe siècle Etat providence | Solidarité imposée de manière hiérarchique par l'Etat   | Productrice de services complémentaires                         | Hiérarchique-paternalisme étatique  |
| Garant de l'équilibre XXIe siècle                            | Mélange de logiques différentes                         | Clé d'entrée dans la société civile                             | Nouvelle subsidiarité<br>Actions de revitalisation de la société civile - libération des forces du marché |

<sup>9</sup> Conseil Economique et social, op. cit.

### **3.7. Complémentarité entre collectivités publiques et milieux associatifs**

Les études les plus récentes sur la question<sup>10</sup> observent que nombre d'avantages et de limites des deux types d'acteurs tendent à se compenser mutuellement. Quels sont-ils ?

#### **Problèmes de temporalité dans l'action**

L'action étatique comme l'action associative peuvent manquer de rapidité. Côté collectivités publiques, entre l'apparition d'un problème collectif, la mise en évidence de la nécessité d'un service et la mise en place d'une réponse, les temps peuvent parfois être longs et ceci en raison de la complexité des procédures administratives.

Dès lors, une réponse organisationnelle rapide de la partie de la société civile peut constituer une solution. Toutefois, la réponse spontanée de la société par la formation d'associations peut ne pas être immédiate pour des raisons qui ont trait aux mécanismes de création d'associations et à la possibilité de mobilisation des ressources collectives.

Dans les sociétés modernes, on observe des problématiques ne pouvant souffrir aucun retard dans le traitement. La collaboration entre agents publics et privés devrait permettre une plus grande rapidité dans la mise en place de solutions adéquates au travers d'une coordination de l'action.

#### **Problèmes d'information et de compétence**

Pour pouvoir agir de manière adéquate n'importe quel acteur a besoin, d'une part, d'informations sur l'état de la problématique, d'autre part, de compétences pour envisager une mise en œuvre efficace. Les associations détiennent souvent une information précieuse sur les problématiques émergentes de par leur proximité avec la société. Cependant, elles peuvent parfois manquer de la vision d'ensemble nécessaire pour une action cohérente et de long terme qui évite les effets pervers. Les acteurs étatiques peuvent alors apporter le recul nécessaire. De plus, la réalité actuelle se caractérise par une complexité croissante des problématiques qui exclut un monopole du savoir-faire et/ou des connaissances aptes à justifier une action solitaire.

---

<sup>10</sup> Conseil Economique et social, op. cit.

### **Problèmes de flexibilité et d'adaptation**

Pour des raisons d'égalité de traitement (interdiction de l'arbitraire) mais aussi pour des raisons d'efficacité, les prestations publiques semblent fonctionner prioritairement selon le principe de standardisation. Cette pratique amène une certaine rigidité dans le système, rendant plus difficile une adaptation des mesures aux situations. La souplesse des structures associatives permet souvent de pallier l'inertie publique par une capacité d'adaptation à des groupes cibles spécifiques. De plus, on peut penser que cette souplesse facilite l'innovation. Cependant, une adaptation systématique aux situations spécifiques, risque de compromettre la vue d'ensemble et la poursuite du bien-être global de la société. La collaboration entre des instances ayant pour mission la poursuite du bien-être collectif et celles visant les besoins de segments de cette collectivité semble plus à même de garantir une prise en charge efficace des problématiques communes à toute la société.

### **Problèmes de légitimité**

Les sociétés modernes sont de plus en plus diversifiées et il est difficile qu'un seul acteur, même légitimé par le processus démocratique, puisse être reconnu comme représentant l'ensemble des valeurs de la société. L'intervention d'acteurs non étatiques peut dès lors apporter un gain de légitimité au travers de sa proximité avec la société, mais aussi par l'efficacité de son action quand celle-ci est reconnue dans la collectivité. Cependant, la prise en charge des problèmes collectifs par l'associatif peut être entachée d'un déficit de légitimité si cette action est destinée seulement à une partie de la population alors qu'un service public ouvert à l'ensemble de la population n'est pas garanti.

### 3.8. Que peuvent les pouvoirs publics pour soutenir le bénévolat ?

L'Etat peut reconnaître les prestations des milieux bénévoles dans le cadre de la législation ou des règlements. Les pouvoirs publics peuvent leur déléguer certaines compétences et certains champs d'activité. Ils peuvent apporter des contributions financières aux organismes bénévoles sur la base de l'utilité publique des prestations offertes.

Ils peuvent mettre à disposition des organismes bénévoles des moyens d'actions susceptibles de permettre aux groupes bénévoles d'atteindre plus aisément leurs propres objectifs. Nombre de pays européens ont aussi élaboré des *conditions-cadres* pour favoriser le développement de la société civile et des organisations bénévoles. Surtout, différentes *mesures* ont été prises pour stimuler l'engagement bénévole de l'ensemble de la population à tous les âges de la vie (de l'écolier à la personne retraitée, en passant par la personne active sur le marché du travail). (Cf. chapitre 5).

#### Les pouvoirs publics doivent se garder :

- ✓ d'intégrer directement l'action bénévole dans leurs dispositifs
- ✓ de se débarrasser de leurs obligations légales « sur le dos » de l'action bénévole
- ✓ de soumettre l'action bénévole à leurs impératifs et leurs priorités
- ✓ de l'instrumentaliser
- ✓ de la considérer comme un produit.

Les plus récentes études traitant de la question de la reconnaissance du bénévolat par les pouvoirs publics insistent sur le fait qu'il est « impérieux que l'Etat reconnaisse officiellement le bénévolat et cela en respectant l'autonomie du secteur bénévole qui demeure entièrement responsable :

- ✓ de sa philosophie et de ses modes d'intervention
- ✓ du choix de ses activités et des moyens à utiliser
- ✓ du choix des personnes à aider à l'intérieur de sa clientèle

✓ de ses besoins en formation ». <sup>11</sup>

---

<sup>11</sup> Centre d'action bénévole du Québec, *La réalité de l'action bénévole et le CABQ*, Centraide, Québec, 1998.

Voir aussi les travaux de plusieurs auteurs réunis dans le dossier : *Prendre la mesure du bénévolat*, in : *Nouvelles pratiques sociales*, Volume 15, No 2, Presses de l' Université du Québec, Sainte-Foy, 2002.

ACTION BENEVOLE, avec beaucoup d'autres, notamment les membres du Groupe Romand de Promotion du Bénévolat<sup>12</sup> (GRPB) ne souhaite pas l'existence d'un *statut* du bénévolat. Cela rigidifierait un phénomène extrêmement souple qui est basé sur la volonté de l'individu, dans les formes qui lui conviennent et sans cesse renouvelées, dont l'éventail est si diversifié que toute uniformisation serait préjudiciable. Par contre, le GRPB est actif dans la perspective de favoriser la mise en place de conditions permettant à chacun, quelle que soit sa situation économique et sociale, de s'engager bénévolement dans l'action de son choix au service de la collectivité.

---

<sup>12</sup> Le GRPB, créé en 1990, a pour but de stimuler les échanges et de réfléchir sur l'organisation et l'avenir de l'action bénévole en partant de réalités cantonales aux particularités géographiques, politiques et culturelles très diverses. Tous les cantons romands y sont représentés. ACTION BENEVOLE assure le secrétariat du Groupe. (Cf. annexe 3).

### **3.9. Combien de bénévoles en Suisse ?**

Depuis 1997, l'Office Fédéral de la Statistique (OFS) relève tous les trois ans, dans le cadre du projet *Conditions de vie*, des données sur le travail bénévole. Les statistiques qui suivent datent de 2000 et se réfèrent à la population résidante de 15 ans et plus.<sup>13</sup> Il est intéressant d'observer que la situation suisse correspond à celle que connaissent nos voisins (notamment la France et l'Italie).

Le travail bénévole organisé, effectué dans le cadre d'associations ou d'organisations, occupe une personne sur quatre (41% des Suisses exercent des activités bénévoles pour 44 millions d'heures par mois, soit l'équivalent de 248'000 postes de travail à mi-temps). L'engagement des hommes est supérieur à celui des femmes (respectivement 29% et 20%). Les bénévoles y consacrent en moyenne 14 heures par mois (15 pour les hommes et 13 pour les femmes).

#### **Dans quels domaines ?**

Les hommes et les femmes ne s'engagent pas dans les mêmes domaines. Les hommes sont plutôt actifs au sein des associations sportives. Suivent les associations culturelles, les associations de défense d'intérêts et les partis ou fonctions politiques. C'est dans les organisations socio-caritatives et religieuses que les hommes s'engagent le moins.

Les femmes travaillent bénévolement autant pour les associations sportives et culturelles que pour les organisations religieuses et socio-caritatives. En revanche, elles s'engagent nettement moins dans des associations d'intérêts et encore moins dans les partis ou des fonctions politiques (entre 1,1% et 1.3%).

#### **Quels profils ?**

Ce sont principalement les personnes qui ont entre 40 et 54 ans, qui ont reçu une bonne formation, les personnes vivant en couple et ayant des enfants, celles qui sont actives sur le marché du travail et les femmes au foyer qui s'engagent à titre bénévole pour une organisation. Cette description s'applique aussi bien aux hommes qu'aux femmes, même si ces dernières sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses à se consacrer à des activités organisées.

L'enquête indique que les étrangers s'engagent peu dans le bénévolat et que cela est « sans doute lié à la question complexe de leur intégration ».

De plus, les données recueillies par l'OFS mettent en évidence que ce ne sont pas les personnes qui ont *beaucoup de temps libre* qui s'engagent. Au contraire, ce sont celles qui, par leur âge, leur formation, leur situation familiale ou professionnelle, présentent des qualifications élevées et qui sont bien intégrées socialement.

### 3.10. Qui s'engage ?

« Avoir » du temps libre ne suffit pas !

Les conclusions émises par l'OFS, sont proches d'autres études qui relèvent que les personnes qui s'engagent sont majoritairement diplômées (elles disposent de solides compétences), sont socialement bien intégrées et se recrutent davantage parmi les « inclus » de la société que parmi les « exclus ». Les bénévoles ne sont pas celles et ceux qui disposent de temps libre, par exemple les aînés ou les chômeurs.

Le plus souvent, les seniors qui s'engagent étaient déjà actifs dans le bénévolat avant leur cessation d'activité. Il en va de même des chômeurs qui sont souvent peu enclins à s'engager, parce qu'ils vivent une situation les faisant souvent douter d'eux-mêmes. Dans cette perspective, il est souvent vain d'attendre que les personnes qui sont en recherche d'emploi mettent à profit leur temps vacant, leur temps « libre », leur temps subi, pour s'engager bénévolement s'ils ne le sont pas déjà. Ces travaux insistent sur le fait que le bénévolat ne peut jouer le rôle d'« ersatz » d'un emploi professionnel manquant, et ce d'autant plus que, dans notre société, nous savons tous que l'emploi n'est pas seulement une activité parmi d'autres mais que c'est aussi, et surtout, un statut. Lever les obstacles institutionnels qui freinent l'engagement bénévole est certes indispensable, mais le bénévolat n'est pas une alternative au salariat, ni un remède à la « fin du travail »<sup>14</sup>.

Pour aller à l'essentiel rappelons que :

- ✓ la participation à une activité bénévole exige une certaine dose de confiance en ses moyens
- ✓ le temps libre n'invite pas nécessairement au bénévolat
- ✓ le bénévole s'engage parce qu'il a des raisons spécifiques de le faire

<sup>13</sup> Office Fédéral de la Statistique, *Enquête suisse sur la population active (ESPA): travail non rémunéré*, 2000. Pour des informations supplémentaires, cf. annexe 4.

✓ surtout parce qu'il dispose de ressources qui ne se réduisent pas au temps disponible.

---

<sup>14</sup> Collaud M.-C., Gerber C.-L., (éds), *Contre le chômage et l'exclusion. Les ressources de la vie associative*, Réalités sociales, Lausanne, 1997.

### 3.11. La valeur du don

La contribution de l'action bénévole est inestimable. En effet, la portée du bénévolat ne peut se réduire à des conséquences d'ordre économique sans compromettre le sens et la nature de celle-ci. Pourquoi ? Parce que dès lors que le bénévolat renvoie à une activité ou prestation effectuée sans attente, garantie ou certitude de retour (et comporte de ce seul fait une dimension de « gratuité »), il relève de la dynamique du don. Et, dans cette dynamique du don, le geste est à rechercher dans le geste lui-même, dans la relation voulue pour elle-même et non dans son instrumentalisation.

Cette façon d'aborder le bénévolat s'inscrit dans la tradition des travaux de Marcel Mauss<sup>15</sup>, à l'intérieur de laquelle on reconnaît une certaine universalité de la triple obligation de donner, recevoir et rendre en tant que fondement de la constitution du lien social et du fonctionnement de nos sociétés<sup>16</sup>.

Pour Mauss, le don est à la fois obligé et libre. L'obligation de se montrer généreux existe pour chacun mais, ce qui est libre, c'est le choix du moment du don, le contenu du don, l'interlocuteur concerné par le don, de même que les modalités du don. C'est cette liberté qui fait la valeur du don, ainsi que l'équilibre à conquérir entre les quatre pôles que sont l'obligation de donner, la liberté de donner, l'intérêt pour soi et l'intérêt pour autrui.

Plusieurs chercheurs soulignent l'importance de trouver un intermédiaire pour que la dette ne soit pas vécue négativement par le *receveur*, pour que ce dernier ne se retrouve pas en position d'infériorité par rapport au *donneur*. L'intermédiaire c'est, par exemple, l'organisation (association, institution, groupe formel). Ces intermédiaires jouent un rôle central dans la mesure où la personne qui s'engage n'offre pas ses services directement à un autre semblable mais à l'organisation qui oriente cette offre vers les *receveurs*. La dette est ainsi réduite et la relation plus conforme à la règle du don (se faire offrir plutôt que demander).

Dans cette perspective, toute initiative bénévole qui cherche à associer les usagers, tout projet qui entend favoriser la transformation de la demande individuelle en

---

<sup>15</sup> Mauss Marcel, *Essai sur le don* (1924), in : Sociologie et anthropologie, PUF, Paris, 1966.

<sup>16</sup> Mano Thèolis, Daniel Thomas, *Pour une juste valeur du bénévolat*, in : *Prendre la mesure du bénévolat*, Nouvelles Pratiques Sociales, op. cit.

action collective et qui a pour objectif de stimuler la réciprocité entre *donneurs* et *receveurs*, se révèle des plus intéressantes.

### 3.12. Comment encourager l'engagement bénévole ?

Les motifs qui conduisent au bénévolat sont souvent très variés. Souvent, il s'agit de raisons qui relèvent de la solidarité sociale. Les travaux réalisés sur la participation bénévole<sup>17</sup> relèvent aussi chez les bénévoles, le souhait :

- ✓ de se retrouver dans un cadre amical et chaleureux
- ✓ d'accroître son capital de relations
- ✓ d'exploiter ses compétences
- ✓ d'exercer un pouvoir
- ✓ de trouver un tremplin pour rejoindre le marché du travail « classique »
- ✓ de découvrir d'autres réalités (d'autres valeurs)
- ✓ de développer un sentiment d'appartenance (à une cause, à un quartier, etc.)
- ✓ de donner un nouveau sens à sa vie
- ✓ de participer à l'évolution d'une cause
- ✓ d'occuper de façon différente ses loisirs
- ✓ etc.

Dès lors que l'on souhaite encourager l'engagement bénévole, voire le fidéliser, il est important de garder à l'esprit que l'on se trouve dans une dynamique d'*échange de don* et que les termes de l'échange doivent donc être identifiés le plus tôt possible pour réussir à être honorés. L'adéquation judicieuse entre les attentes des bénévoles, les souhaits de l'organisation, les tâches qui sont confiées aux bénévoles, ne vont pas de soi et demandent une attention particulière.

Il a été démontré qu'une organisation a d'autant plus de chances de trouver et de fidéliser ses bénévoles si elle réussit à :

- ✓ leur offrir un accueil et un cadre de travail chaleureux (au moyen de conventions de collaboration qui précisent le contexte de la collaboration, les droits et les devoirs de l'organisation et des bénévoles, les limites de l'engagement, la couverture au plan des assurances, les questions de remboursement des frais occasionnés par l'activité, les attestations)
- ✓ les informer sur les objectifs qu'elle poursuit et sur son mode de fonctionnement

---

<sup>17</sup> Voir notamment les travaux de Lionel Prouteau, in: *Futuribles*, décembre 1997.

- ✓ leur confier rapidement des activités qui leur conviennent en assurant l'accompagnement et l'encadrement nécessaire
- ✓ prévoir l'évaluation régulière des tâches effectuées
- ✓ leur proposer des temps de formation.

Les motivations, qui sont à la base de l'engagement bénévole, appartiennent au bénévole. Toutefois, pour permettre à ce dernier de trouver « chaussure à son pied », il est important qu'il les connaisse et que l'organisation soit informée des projets et attentes de la personne qui offre ses services.

### **3.13. Les ressources humaines bénévoles : un « management » complexe**

Le « management » des ressources humaines bénévoles n'est pas chose aisée. Il s'avère même plus délicat que la gestion des ressources humaines salariées. Pourquoi ? Parce qu'il exige qu'on y mette tout particulièrement les formes et qu'il faut savoir stimuler et guider sans pour autant verser dans un encadrement exacerbé.

Entre une organisation insuffisante, qui expose au gaspillage et à la démobilisation et une attitude trop formaliste qui risque de déranger, la voie est étroite!

Il est fortement conseillé à la personne chargée de l'accompagnement de bénévoles de se rappeler que le bénévolat est constitué d'engagements implicites, qu'il procède du libre arbitre et qu'il convient de tout mettre en œuvre pour respecter les « ressorts » de l'engagement.

Nombreux sont les auteurs qui observent que toute prestation monétaire directe ou indirecte risque d'avoir des effets néfastes sur l'engagement<sup>18</sup>. Pour eux, encourager le bénévolat de cette façon risque de le faire basculer dans des formes particulières d'emploi, des types d'emploi qui ont considérablement augmenté depuis une vingtaine d'années et qui viennent aggraver le soupçon qui pèse déjà trop souvent sur le bénévolat, à savoir de venir concurrencer l'emploi rétribué.

Dans un monde du don où le symbolique joue un rôle essentiel, il importe tout à la fois d'être attentif aux gratifications des bénévoles et de préserver leur nature spécifique. Monétiser le contre-don risque de provoquer plus d'indifférence que de nouveaux engagements !

Nous adhérons donc totalement aux propos de Lionel Prouteau lorsqu'il dit : « C'est aux associations que revient la responsabilité de veiller à la qualité de l'échange de dons qu'elles entretiennent avec leurs bénévoles. Et cette responsabilité est source de coûts : frais de recrutement, frais de formation, frais d'accompagnement, etc.

C'est dire que si le bénévolat est un effort non rémunéré, il n'est pas pour autant gratuit pour les organisations. Ne l'envisager que sous l'ange exclusif des

---

<sup>18</sup> Certains auteurs (Jeremy Rifkin, Jean-Louis Laville) parlent de "salaire virtuel", de droits à la protection sociale ou encore d'indemnisation forfaitaire.

économies qu'il peut permettre expose donc à connaître plus de déconvenues que de succès ».<sup>19</sup>

---

<sup>19</sup> Lionel Prouteau, *op. cit.*

### 3.14. Secteur professionnel, secteur bénévole, conditions de relations

La ligne de partage (surtout dans l'action sociale) entre action professionnalisée et action bénévole se déplace constamment. Parfois, les bénévoles (lorsqu'ils se trouvent au sein d'un comité ou d'un conseil de fondation) se trouvent en position d'employeurs. Parfois ils (ce ne sont pas nécessairement les mêmes !) seront proches des professionnels dans leur engagement. Inversement, il n'est pas rare que des professionnels recrutent et encadrent à leur tour les bénévoles.

En fait, la démarcation des rôles et des fonctions entre bénévoles et professionnels varie selon les contextes, les circonstances, le lieu ou le type d'activité.

Claude Bovay et Jean-Pierre Tabin<sup>20</sup> retiennent *cinq* types de *critères* en vue de définir la légitimité ou le sens de l'action bénévole dans l'action sociale. Ces critères sont utiles pour s'interroger sur la place et le rôle que le bénévolat joue aujourd'hui dans l'action sociale. Ils permettent aussi de réfléchir :

- ✓ aux finalités de l'action sociale
- ✓ à la reconnaissance des besoins à couvrir
- ✓ aux modes de prise en charge à développer pour répondre à ces besoins
- ✓ dans quels secteurs (pour quels besoins) il est légitime de faire appel à des bénévoles.

Ces critères favorisent la concertation entre partenaires professionnels, bénévoles et usagers. Pourquoi ? Parce que les besoins, les priorités, les réponses adoptées, les rôles respectifs, permettent d'être clarifiés en mettant au centre les besoins des usagers et non les intérêts des professionnels ou des bénévoles !

---

<sup>20</sup> Claude Bovay, Jean-Pierre Tabin, *Les nouveaux travailleurs, Bénévolat et avenir de la solidarité*, Labor et Fides, Institut d'éthique sociale, Genève 1998.

### **Quels sont ces critères ?**

**Le critère de la compétence requise pour assurer la qualité des prestations :** ce critère renvoie à la complexité de l'activité qui exige une prise en charge qualifiée et professionnalisée. Dans ce cas de figure, on perçoit aussi l'idée que l'usager et son entourage, à qui l'on doit considération et respect, ne peuvent être soutenus correctement que par des professionnels salariés. Pointe ici l'idée que le bénévolat est synonyme d'amateurisme et que ce qui ne « coûte rien » ne « vaut rien ».

**Le critère de la non concurrence :** il s'appuie sur les éléments suivants : maintien de l'emploi, volume et qualité des prestations. On retrouve ici l'idée que le bénévolat doit renvoyer à des activités spécifiques qui ne constituent pas une menace pour l'action professionnalisée.

**Le critère du complément qualitatif :** il met en évidence la nécessité d'améliorer la qualité de la vie des personnes marginalisées (activités d'intégration, de maintien des liens interindividuels et avec l'environnement social).

Il renvoie au caractère lacunaire et partiel de la prise en charge des besoins par les dispositifs professionnalisés.

**Le critère du complément par la détection ou par l'innovation :** il reconnaît au bénévolat son rôle primordial de détection des besoins. Il met aussi en évidence la nécessité pour la société de ne pas se reposer sur les dispositifs en place et de participer à l'invention de réponses mieux adaptées, plus solidaires, plus proches des personnes dans le besoin.

**Le critère de l'autonomie :** il milite en faveur du fait que les milieux professionnels n'ont aucune légitimité naturelle pour « encadrer » l'action bénévole. Bien au contraire, que ceux-ci ont à faire une place au bénévolat de telle sorte qu'il ne se définisse pas par rapport aux politiques en place. Il est important que ce souci d'autonomie soit défendu par les bénévoles et respecté par les professionnels.

## 4. Bénévolat dans l'action sociale vaudoise

### 4.1. Déroulement de l'étude

#### Août 2003

Réception, examen, retraduction du mandat et planification de la démarche.

Cette *retraduction* du mandat signifie que nous avons suggéré au Comité de pilotage de ne pas procéder à un état des lieux de la situation du bénévolat dans le canton de Vaud en partant de la seule « Liste SPAS » mais d'interroger de manière dynamique l'ensemble des milieux professionnels et des milieux bénévoles vaudois actifs dans le domaine de l'action sociale du « début » à la « fin de la chaîne ». C'est ainsi, que nous avons retenu les *sept* secteurs d'intervention suivants :

- ✓ satisfaction des besoins vitaux
- ✓ lieux d'accueil et de solidarité (par exemple Centre Femmes Appartenances)
- ✓ aide à l'emploi et à la réinsertion professionnelle
- ✓ mesures de formation et d'éducation
- ✓ mesures de conseils et d'accompagnement social spécialisé (par exemple Fondation du Levant, Malley-Prairie)
- ✓ défense des droits (par exemple Assoc. de défense des chômeuses et des chômeurs de la région lausannoise)
- ✓ système de solidarité locale (par exemple réseaux d'échanges réciproques de savoirs).

Adoption de la rédefinition de l'étude et de sa planification par le Comité de pilotage.

Repérage des milieux professionnels et des milieux bénévoles concernés via le fichier informatisé d'ACTION BENEVOLE. (Cf. annexes 5 et 6).

Recueil d'informations complémentaires concernant plusieurs organismes faisant partie de la « Liste SPAS ».

#### Octobre 2003 — janvier 2004

Elaboration et envoi des questionnaires (un à l'intention des milieux professionnels, un à l'intention des milieux bénévoles).

Ces questionnaires (cf. annexes 7 et 8), comprenant une douzaine de questions ouvertes et fermées vont nous permettre de :

- ✓ *caractériser les organisations concernées et repérer les prestations proposées aux " publics cibles "*
- ✓ *repérer les offres disponibles en matière de bénévolat*
- ✓ *identifier les besoins non couverts*
- ✓ *observer l'intérêt ou non de faire appel au bénévolat pour pallier ces manques*

- ✓ *faire un état des lieux des formes de coopération existantes entre milieux professionnels et milieux bénévoles et repérer les points consensuels et divergents en matière de bénévolat*
- ✓ *dégager ce qui resterait “ à faire ” pour améliorer l’existant et répondre de manière globale aux problèmes rencontrés par ces « populations ».*

Rappel systématique.

Dépouillement des questionnaires et analyse des données.

### **Janvier — février 2004**

Réalisation des interviews auprès des responsables des milieux professionnels et des milieux bénévoles concernés.

Ces entretiens (56), d’une durée de 1h30, semi-structurées, ont été conduits, le plus souvent, à deux (Cf. annexe 9). Dans une dizaine de situations, ceux-ci ont été réalisés dans le cadre d’un entretien téléphonique.

Toutes les institutions « Liste SPAS » ont été sollicitées.

Concernant les milieux bénévoles, nous avons retenu un certain nombre d’associations sur la base des critères suivants : taille de l’organisme, difficultés repérées lors des données recueillies par le biais du questionnaire, secteurs d’intervention, etc.

Malgré le contexte de réduction des finances publiques, toutes les personnes rencontrées se sont montrées chaleureuses et ont manifesté une réelle ouverture à l’endroit de cette étude!

### **Mars 2004**

Organisation de quatre panels réunissant :

- ✓ les milieux institutionnels (secteur handicaps physiques et psychiques)
- ✓ les milieux institutionnels (secteur difficultés sociales)
- ✓ les milieux bénévoles (secteurs besoins vitaux)
- ✓ les milieux bénévoles (autres secteurs).

L’objectif était de communiquer aux milieux concernés les premiers résultats de l’étude et de permettre un échange de points de vue sur ceux-ci. Ces rencontres (bonne participation) ont également permis d’engager la réflexion sur un certain nombre de pistes susceptibles de répondre à la question centrale du mandat.

### **Avril 2004**

Rédaction du rapport.

## 4.2. Présentation synthétique des données

Les données, complétées par un certain nombre de commentaires, présentées dans les pages qui viennent, sont le résultat d'une démarche effectuée en cascade par le biais des questionnaires adressés aux milieux professionnels et bénévoles, d'interviews et des panels. (Pour connaître les informations recueillies dans le seul cadre des questionnaires cf. 4.4. Présentation des données).

### 4.2.1. Place et rôle du bénévolat

| Point de vue des milieux professionnels  | Point de vue des milieux bénévoles  |
|--|---|
| <p>La grande majorité des personnes rencontrées (pour ne pas dire toutes) considèrent que la meilleure fonction qu'assume (ou est susceptible d'assurer) le bénévolat dans l'action sociale est une fonction de <i>complémentarité</i> par rapport à l'action dispensée par les milieux professionnels. Pour les usagers c'est, par exemple, :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ une « bouffée d'oxygène »</li> <li>✓ un peu « d'air frais »</li> <li>✓ le maintien des liens avec l'extérieur</li> <li>✓ la possibilité de bénéficier de nouvelles relations sociales/professionnelles.</li> </ul> <p>C'est aussi:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ un possible allègement du travail des professionnels (par exemple, pour ceux qui travaillent dans les ateliers de créativité).</li> </ul> <p>Dans une ou deux institutions, le recours au bénévolat est évoqué pour pallier éventuellement des suppressions de postes. (Par exemple un poste d'assistant social) à temps partiel Foyer Eglantines Vevey).</p> <p>De manière unanime, il ressort que le bénévolat ne doit pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ se substituer à l'action professionnalisée</li> <li>✓ pallier les restrictions budgétaires.</li> </ul> | <p>La totalité des associations expriment les positions suivantes en matière de bénévolat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ il permet de donner un sens à l'action</li> <li>✓ il occupe des fonctions <i>d'humanité, de solidarité, d'ouverture aux autres</i></li> <li>✓ il offre des réponses rapides/flexibles aux situations « hors normes » (clandestins/ménages qui sont au seuil de l'aide sociale/personnes qui ont « tout perdu »)</li> <li>✓ il favorise l'intégration des personnes qui connaissent des problèmes d'ordre psychologique et social au sein de la société</li> <li>✓ il est complémentaire à l'action des milieux professionnels</li> <li>✓ il joue, parfois un rôle alternatif et son action est « plus » politique (défense des droits)</li> <li>✓ l'usager est placé dans une relation plus égalitaire où prime la notion de réciprocité.</li> </ul> <p>Ce qui fait la force du bénévolat, c'est aussi le fait qu'il est un acte volontaire, non contraint et facultatif (au sens de libre).</p> <p>Lors des panels, il a été dit à plusieurs reprises que les milieux bénévoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ assument souvent une fonction dérangeante (celle de veilleur et</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>« d'alerteur ») et jouent un rôle d'innovateur de modèles d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ demeurent le lieu naturel d'engagement des citoyens pour la défense des intérêts collectifs et pour la promotion des causes d'intérêt général. Et cela que ce soit dans le domaine social, celui de la santé ou encore dans d'autres domaines</li> <li>✓ constituent un espace de socialisation et de participation où s'élaborent de nouvelles formes du « vivre-ensemble »</li> <li>✓ se situent à l'interface de la société civile et des pouvoirs publics</li> <li>✓ représentent un élément essentiel de la « respiration » sociale et de la participation citoyenne</li> <li>✓ participent, chacun à sa manière à la cohésion sociale</li> <li>✓ réussissent à apporter des réponses concrètes et adaptées aux problèmes sociaux.</li> </ul> |
|--|---|

### Commentaires

Les *milieux professionnels* envisagent clairement le bénévolat comme un complément de leur activité.

Les *milieux bénévoles*, qu'ils se situent au début de la chaîne de l'action sociale (satisfaction des besoins vitaux) ou à la fin (amélioration de l'environnement social), ne se posent pas la question de l'opportunité du bénévolat. Ils savent, qu'en l'absence de forces bénévoles, ils peuvent mettre « la clef sous le paillason ». Plus de Soupe populaire, plus de Cartons du Cœur, plus de vestiaires, plus de lieux où il est possible de boire un café gratuit.

Ils ont conscience que la solidarité entre l'ensemble des membres qui constituent notre société est indispensable.

Ils sont convaincus du fait que le bénévolat « fabrique » la société, qu'il participe à la consolidation et à la réparation du lien social toujours plus défaillant.

C'est une valeur sociale et humaine, non « monnayable », qui renvoie à la connexion à autrui, au monde du don.

#### 4.2.2. Besoins « non couverts » concernant les « publics » SPAS

| Point de vue des milieux professionnels   | Point de vue des milieux bénévoles  |
|---|---|
| <p>Pour l'essentiel, ces besoins révèlent un déficit en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ de soutien affectif, réseau relationnel, liens avec l'extérieur</li> <li>✓ d'accompagnement pour des démarches administratives : gestion du budget, relations avec diverses assurances (AI, LACI, LaMAL)</li> <li>✓ de soutien spécialisé pour répondre à des questions d'ordre psychique/psychologique. (Ce point est souvent évoqué par les milieux travaillant dans le domaine de la formation)</li> <li>✓ de problèmes liés au vieillissement des résidents (problèmes de mobilité, de nourriture, d'hygiène, d'isolement renforcé par la perte de proches et de parents).</li> </ul> <p>Concrètement, la question des transports domine. Elle est à mettre en relation avec le fait que les usagers souhaitent, d'une part, renforcer les liens avec l'extérieur et, d'autre part, bénéficier d'une offre élargie d'activités (formations, stages, etc.).</p> <p>Quelques lieux de taille modeste (par exemple Les Narcisses), envisagent le recours au bénévolat pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ des activités d'intendance (certains travaux pratiques tels que jardinage, raccommodage)</li> <li>✓ permettre aux résidents le maintien d'une bonne hygiène corporelle</li> <li>✓ pallier la <i>démission</i> de certains tuteurs (obligation, dans le canton de Vaud, d'accepter cette charge) (par exemple Les Rosiers).</li> </ul> | <p>Les besoins non couverts relevés par les milieux bénévoles renvoient à des problèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ d'isolement des personnes</li> <li>✓ d'ordre économique (surendettement, besoins vitaux, logement, nourriture, hygiène, etc.)</li> <li>✓ d'illettrisme, de formation élémentaire et d'accès à l'emploi « classique"</li> <li>✓ d'absence de réponses aux problèmes que vivent les jeunes familles (en crise ou non) tels que, garde d'enfant, droit de visite, etc.</li> <li>✓ d'intégration des étrangers (apprentissage du français, expulsions, traitements discriminatoires, etc.).</li> </ul> <p>Pour l'ensemble de nos interlocuteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ ces problèmes sont en constante augmentation et il devient toujours plus urgent de leur trouver des réponses</li> <li>✓ le bénévolat est un partenaire parmi d'autres susceptible « d'apporter une pierre à l'édifice »</li> <li>✓ il ne peut, à lui seul, constituer une réponse pour faire face à l'augmentation et l'accélération de ces besoins.</li> </ul> |

#### Commentaires

Pour la majorité des institutions « Liste SPAS », le recours au bénévolat est envisagé pour *améliorer le quotidien* des résidents (augmenter le nombre de séances de cinéma, de sorties, de visites, offrir davantage d'accompagnement individualisé, etc.).

Les *besoins* susceptibles de concerner le bénévolat, sont en constante augmentation. Ce sont, par ordre décroissant, des questions ayant trait aux loisirs, aux transports, aux relations interpersonnelles, ainsi qu'aux activités dans les ateliers.

Dans quelques lieux, le recours au bénévolat est entrevu pour pallier les restrictions budgétaires.

Plus rarement, en raison des difficultés financières, le recours au bénévolat est vécu comme la seule alternative susceptible de maintenir les prestations proposées (par exemple transporter les résidents dans des ateliers qui se trouvent à l'extérieur de l'institution et permettre à des « externes » de se rendre la journée dans celle-ci).

L'« absence de besoins » est exprimée par les institutions qui accueillent des personnes concernées par des problèmes de dépendance à l'alcool et/ou d'autres produits illégaux dont la prise en charge exige, selon nos interlocuteurs, des compétences élevées (prise en charge qualifiée et professionnalisée).

Les besoins évoqués par les *milieux bénévoles* portent sur des problèmes d'ordre plus général. Ils renvoient aux transformations de notre société. Les questions de précarité, de pauvreté, d'intégration, de solitude, viennent en tête, suivies par les problèmes liés au chômage et au déficit en matière de formation élémentaire d'adultes.

### 4.2.3. Participation des bénévoles

| Point de vue des milieux professionnels   | Point de vue des milieux bénévoles   |
|---|--|
| <p>Les organisations, qui renoncent à compter sur des collaborateurs bénévoles:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ hésitent quant aux tâches susceptibles de leur être confiées</li> <li>✓ craignent un manque de compétences chez les bénévoles</li> <li>✓ pensent que les problèmes vécus par les bénéficiaires sont trop complexes. (Cette position est majoritairement exprimée par les organisations qui prennent en charge des personnes souffrant de dépendance (toxicodépendance, alcoolisme)</li> <li>✓ relèvent qu'elles ne disposent pas de moyens suffisants (ressources humaines et financières); ressources techniques (manque de « savoirs faire » pour recruter/encadrer les bénévoles)</li> <li>✓ redoutent d'éventuelles tensions entre salariés et bénévoles.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le bénévolat est indispensable au fonctionnement des milieux bénévoles. Plus du tiers des organismes comptent sur le concours exclusif de bénévoles pour développer leurs activités.</li> </ul> |

#### Commentaires

Concernant les institutions « Liste SPAS » :

- 11 ne collaborent pas avec des bénévoles
- 16 collaborent avec des bénévoles. Concernant ces derniers, on observe que :
  - 7 disposent d'un groupe « attaché » à l'institution (une dizaine de personnes)
  - 3 sollicitent des « milieux bénévoles extérieurs »
  - 4 recourent aux deux précédentes formules
  - 2 disposent de bénévoles « flottants ».

La *faisabilité du bénévolat* dans les institutions semble possible à certaines conditions :

- ✓ que le « vivier » de bénévoles soit pertinent
- ✓ que les questions ayant trait aux réductions budgétaires n'interfèrent pas sur le débat de l'introduction ou non du bénévolat au sein de l'institution
- ✓ que la mise sur pied (ou non) d'un groupe bénévole ait fait l'objet d'une réflexion commune avec la Direction et l'ensemble des collaborateurs (idéalement en associant à la réflexion les résidents)
- ✓ qu'un consensus se dégage sur les raisons qui motivent le projet de faire appel au bénévolat
- ✓ qu'une personne assume les tâches de planification, de coordination et d'organisation des activités bénévoles
- ✓ qu'elle s'occupe du recrutement, de la sélection et de l'encadrement des bénévoles

- ✓ qu'elle soit à même d'assurer le lien entre la Direction, les collaborateurs salariés et les bénévoles.

#### 4.2.4. Qui sont les bénévoles ?

| Point de vue des milieux professionnels   | Point de vue des milieux bénévoles   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour l'essentiel, les bénévoles sont des personnes bien insérées socialement.</li> <li>✓ Les bénévoles qui s'engagent dans les institutions sont souvent des proches des résidents, voire des proches des proches ou encore des proches du personnel.</li> <li>✓ C'est dans le seul domaine de la grande précarité. que l'on repère des bénévoles ayant connu un parcours de vie difficile (par exemple Parachute).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les bénévoles appartiennent à toutes les couches de la société. Les motivations qui les ont conduit à s'engager, de même que les secteurs dans lesquels ils ont décidé de s'investir, sont très variés.</li> <li>✓ Le nombre de jeunes et de personnes actives sur le marché du travail est en constante augmentation (par exemple Croix-Rouge).</li> <li>✓ Les bénévoles, qui se vivent comme des « militants », se concentrent essentiellement dans le secteur d'intervention « défense des droits des personnes » (par exemple associations de défense des personnes en recherche d'emploi ; associations de défense des droits des minorités sexuelles, etc.).</li> <li>✓ Dans certains secteurs (par exemple besoins vitaux, emploi) on retrouve également, dans une plus grande mesure, des personnes ayant vécu elles-mêmes ce type de difficultés.</li> </ul> |

#### Quelques chiffres

91 bénévoles engagées au sein des institutions « Liste SPAS ».

176 personnes reçues (2003) par Bénévolat-Service, lieu d'information et d'orientation à disposition des personnes intéressées à s'engager bénévolement dans la région lausannoise. « Par rapport à l'année dernière, le nombre de bénévoles qui se sont présenté a fortement progressé, passant de 132 à 176 personnes (+33%), dont environ 2/3 femmes et 1/3 hommes (...) Les jeunes de moins de 20 ans souhaitent avant tout exercer une activité bénévole auprès des personnes âgées, malades, handicapées ou isolées (...) Activités choisies par les bénévoles en 2003 :

- ✓ accompagnement de personnes âgées, malades, en difficulté
- ✓ français pour les réfugiés
- ✓ appuis scolaires
- ✓ boutiques et magasins à but social
- ✓ comptabilité
- ✓ informatique
- ✓ secrétariat
- ✓ accueil/permanence téléphonique
- ✓ mises sous pli
- ✓ coups de main ponctuels (stands, confection bougies de Noël
- ✓ service de repas/accueil

✓ repas de Noël (...).<sup>21</sup>

Si nous nous référons aux données de l'OFS<sup>22</sup>, à savoir que 1/4 des Suisses fournit du travail bénévole dans le cadre d'associations, il est possible d'avancer un ordre de grandeur de l'importance du travail bénévole dans le canton de Vaud. En retenant la même proportion que la moyenne suisse et en respectant les différences qui existent entre les multiples domaines où s'exerce l'activité bénévole (sports, culture, action sociale, etc.) on obtient un nombre de bénévoles engagées dans l'action sociale qui évolue autour des 35'000.<sup>23</sup>

Les résultats d'une enquête récente réalisée par l'AVOP correspondent aussi aux données recueillies. Cette démarche, effectuée en 2004 par l'Association (dans le cadre des négociations avec l'Etat de Vaud en matière de réduction des subventions fédérales et cantonales) auprès de 54 institutions donne les indications suivantes :

- 130 bénévoles « de terrain » (19'607 heures de travail)
- 546 personnes au sein des comités et conseils de fondation (13'419 heures de travail)

L'Association a également cherché à chiffrer cette contribution bénévole. L'évaluation en ETP est de 10,05 soit Fr. 1'005'487.-.

Celle concernant les bénévoles engagés dans les comités ou les conseils de fondation est de 6.88, soit Fr. 688'128.-<sup>24</sup>.

---

<sup>21</sup> ASBV Bénévolat-Service, rapport d'activité 2003.

<sup>22</sup> Les associations sportives et les associations culturelles attirent le plus de monde (quelque 30%) alors que l'ensemble des organisations socio-caritatives ne réunissent que quelque 8%. Pour plus d'information, cf. le document réalisé par l'Office Fédéral de la Statistique.

<sup>23</sup> Le SCRIS donne le chiffre de 615'978 habitants (2000) (cf. [www.economie.vd.ch](http://www.economie.vd.ch)).

<sup>24</sup> AVOP, *Apport de la société civile à la vie des institutions*, 2004.

#### 4.2.5. Activités réalisées par les bénévoles

| <b>Point de vue des milieux professionnels</b>   | <b>Point de vue des milieux bénévoles</b>   |
|--|---|
| <p>Les tâches exercées renvoient (par ordre de priorité) aux activités ayant trait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ à la dimension interpersonnelle</li> <li>✓ aux loisirs/sorties</li> <li>✓ aux travaux créatifs/manuels</li> <li>✓ aux transports.</li> </ul> | <p>Les activités relevées concernent prioritairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ les conseils et accompagnements spécialisés</li> <li>✓ la réponse à des besoins vitaux</li> <li>✓ les activités d'éducation et de formation</li> <li>✓ la défense des intérêts et des droits</li> <li>✓ l'accueil (lieux diurnes).</li> </ul> |

#### Commentaires

C'est dans le cadre des panels que la question du bénévolat au sein des comités ou des conseils de fondations a été prioritairement débattue.

Il apparaît plus facile (moins problématique) de trouver des bénévoles disposés à s'engager dans les conseils de fondations. La plupart du temps, la « relève » s'effectue par cooptation. Au sein des associations, la question s'avère plus complexe. Nombre d'entre elles disent rencontrer des difficultés pour trouver des personnes disposées à s'engager au sein des comités. Dans ces conditions, il n'est souvent pas facile de respecter ce que disent les statuts, notamment en ce qui concerne la durée des mandats.

#### 4.2.6. Appui proposé aux bénévoles

| Point de vue des milieux professionnels   | Point de vue des milieux bénévoles   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dès lors qu'un groupe de bénévoles est "attaché" à l'organisation, l'ensemble des milieux professionnels relèvent que l'accompagnement des bénévoles est une tâche incontournable.</li> <li>✓ Pourtant, dans la réalité, seule la moitié des milieux concernés ont réussi à réserver un poste à cet effet (ETP de l'ordre de 10-30%).</li> <li>✓ Cet accompagnement (quand il existe) est toujours assuré par un professionnel.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'accompagnement <i>formel</i> des bénévoles est fonction de la taille des organismes.</li> <li>✓ Plus les associations peuvent compter sur un nombre important de bénévoles (de l'ordre d'une vingtaine), plus elles sont attentives à leur garantir un accompagnement adéquat.</li> <li>✓ Une distance existe aussi entre l'idéal et la réalité. Ainsi, nombre d'associations souhaitent améliorer les mesures susceptibles de recruter et de fidéliser les bénévoles (défraiement, assurances, formation, etc.).</li> <li>✓ Dans la plupart des situations, les tâches de recrutement, d'accueil, d'attribution des tâches, etc. sont assumées par le permanent de l'association.</li> </ul> |

#### Commentaires

La réflexion institutionnelle (avec l'ensemble des collaborateurs salariés, voire avec les résidents) sur l'intérêt ou non de recourir ou non au bénévolat fait, la plupart du temps, défaut.

A de rares exceptions près (par exemple Lavigny), il n'existe pas de poste prévu, en tant que tel, pour accompagner les bénévoles.

Les professionnels susceptibles d'encadrer un groupe de bénévoles « attaché » à l'institution manquent d'informations et d'outils appropriés. Les compétences nécessaires pour gérer les ressources humaines bénévoles en matière de recrutement, de sélection, d'intégration des personnes, de définition des tâches, de clarification des droits et devoirs réciproques etc., sont insuffisantes. De fait, les « règles d'or d'un bénévolat encadré » (mesures d'accompagnement, traitement des questions de responsabilité, de confidentialité, de problèmes ayant trait à la formation, au défraiement, aux assurances, à la remise d'attestations, etc.) ne sont pas correctement appliquées.

#### 4.2.7. Difficultés (salariés/bénévoles)

| Point de vue des milieux professionnels   | Point de vue des milieux bénévoles  |
|---|---|
| <p>Les difficultés, les plus souvent émises, renvoient à deux niveaux :</p> <p>A un 1<sup>er</sup> niveau, ce sont les craintes (les interrogations) liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ aux éventuelles « incompétences » des bénévoles</li> <li>✓ aux éventuels manques de régularité/fiabilité des bénévoles</li> <li>✓ aux réticences à oser poser des exigences (parce que les personnes sont bénévoles)</li> <li>✓ aux motivations ambiguës de certains bénévoles (ceux qui sont précaires socialement et/ou psychiquement)</li> <li>✓ aux décalages culturels qui existent entre <i>aidants</i> et <i>aidés</i> (par exemple Le Relais)</li> <li>✓ aux tensions susceptibles d'exister entre professionnels et bénévoles (liées aux tâches insuffisamment définies)</li> </ul> <p>A un 2<sup>e</sup> niveau, on retrouve, prioritairement, le manque de moyens financiers pour garantir une véritable gestion des ressources humaines bénévoles (mise sur pied de postes prévus à cet effet).</p> <p>Souvent, il ressort que les institutions sont confrontées à d'autres urgences que l'introduction ou la consolidation du bénévolat au sein de leur structure. Par exemple, il s'agit de réussir à conserver les postes de travail, permettant de garantir les prestations proposées, le cas échéant à obtenir de nouveaux postes pour répondre à des besoins urgents non couverts (par exemple poste de veilleur à l'EPI à Ménières).</p> | <p>L'ensemble des associations reconnaissent rencontrer un certain nombre de difficultés avec plusieurs « catégories » de bénévoles. Ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ les « anciens » qui ne voient pas l'utilité de fixer le cadre de leur engagement ni celle de clarifier leurs droits et devoirs envers l'association</li> <li>✓ les bénévoles qui sont « cabossés » par la vie et qui deviennent (parfois/souvent) une charge de travail supplémentaire pour l'association.</li> </ul> <p>D'autres difficultés se superposent (voire s'enchevêtrent). Ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ l'épuisement (l'usure) de bénévoles</li> <li>✓ la crainte de « manquer » de bénévoles</li> <li>✓ les difficultés financières qui empêchent, voire freinent le recrutement et l'encadrement des bénévoles</li> <li>✓ parfois, il peut aussi s'agir d'un manque de savoir-faire/savoir-être en matière d'accompagnement des bénévoles</li> <li>✓ vient s'ajouter à cela un déficit en matière de capacité à garder vivant le projet collectif, les prestations et les activités passant au premier plan</li> <li>✓ parfois (souvent), les moyens financiers et techniques font défaut pour réussir à rendre plus visible les activités de l'Association</li> <li>✓ cette situation, souvent relevée, ne facilite pas le recrutement des bénévoles</li> <li>✓ nombre d'associations rencontrent des problèmes de locaux. Il s'ensuit que, dans plusieurs situations, les bénévoles sont obligés de travailler à domicile.</li> </ul> |

## Commentaires

La totalité des *associations* relèvent que la faisabilité du bénévolat (sa vitalité) est liée aux conditions à créer pour permettre à chacun, quelle que soit sa condition économique, sociale, de s'engager dans l'action de son choix au service de la collectivité.

Ils respectent le fait que les motivations, qui sont à la base d'un engagement bénévole, appartiennent au bénévole et qu'il serait inadmissible d'exclure du bénévolat une personne qui rencontre elle-même des difficultés.

Toutefois, à l'instar des milieux professionnels, ils souhaitent pouvoir compter sur des bénévoles fiables, responsables, compétents à même d'assurer les tâches qui les attendent.

Les *milieux bénévoles* manifestent une demande de considération, d'écoute, de reconnaissance de leur travail d'acteurs de terrain.

Ils souhaitent que les services qu'ils rendent à la collectivité et les activités qu'ils déploient soient mieux connus et, pour ce faire, souhaitent disposer de moyens supplémentaires.

#### 4.2.8. Relations services publics/milieus bénévoles

| Point de vue des milieux professionnels   | Point de vue des milieux bénévoles  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lorsqu'elle existe, la collaboration entre professionnels et bénévoles est plutôt bonne.</li> <li>✓ Elle l'est parce que l'introduction du bénévolat au sein de l'institution a fait l'objet d'une réflexion avec l'ensemble des professionnels potentiellement concernés.</li> <li>✓ La définition des tâches susceptibles de leur être attribuées, de même que les questions de confidentialité et de responsabilité (qui sont des problèmes très importants pour les institutions) ont été clarifiées.</li> <li>✓ Parfois, des ambiguïtés existent entre les différentes <i>catégories</i> constituant le personnel. Ainsi, certains interlocuteurs confondent les bénévoles avec des personnes qui sont en stage, qui sont au bénéfice de mesures actives du chômage (ETS) ou encore des <i>civilistes</i>.<sup>25</sup></li> <li>✓ Plusieurs institutions reconnaissent aussi manquer d'informations sur les ressources en mesure d'être proposées par les milieux bénévoles extérieurs à l'institution (par exemple Fondation Bartimée à Grandson).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le partage des tâches entre salariés et bénévoles au sein des associations n'est pas défini une fois pour toute. Souvent, l'engagement de personnes salariées (si les moyens financiers le permettent) intervient lorsque les bénévoles ne réussissent plus à assumer seuls les activités proposées.</li> <li>✓ Certains évoquent une certaine usure des bénévoles. Mais, la plupart du temps, cette phase intervient au moment où l'association est confrontée à une crise de croissance (volume et complexité des tâches en constante augmentation, développement des temps de permanence, etc.).</li> <li>✓ C'est l'occasion de rappeler que le bénévolat n'est pas un <i>voleur</i> d'emploi mais bien plutôt un <i>créateur</i> d'emploi et que l'engagement salarié dans les associations à dominante bénévole, vise toujours le soutien des forces bénévoles.</li> <li>✓ La plupart des milieux bénévoles disent manquer d'informations sur les services proposés par les milieux professionnels de l'action sociale (tout particulièrement les institutions offrant un hébergement « Liste SPAS »).</li> </ul> |

<sup>25</sup> Il existe une différence fondamentale entre une personne exerçant bénévolement une activité et une autre qui l'effectue dans le cadre de mesures dites « actives » sur le marché du travail. Même si l'on travaille bénévolement « faute de mieux », même si des contraintes morales « invitent » à l'engagement, même si l'on vise une bonne réputation, la situation est fondamentalement différente. « Cela ne regarde que soi ». L'engagement bénévole est un acte libre et facultatif (qui requiert toutefois la jouissance d'un revenu acquis dans le cadre d'une activité professionnelle ou mis à disposition par des proches).

## Commentaires

Les institutions « Liste SPAS » et les 83 milieux bénévoles observés dans le cadre de cette étude constituent, en quelque sorte, deux mondes étanches. La coopération entre les uns et les autres est donc quasi inexistante.

Les professionnels connaissent mal les ressources proposées par les milieux bénévoles qui se situent à l'*extérieurs* des institutions et qui seraient susceptibles d'être activées pour améliorer le quotidien des résidents.

Exemple :

*La Fondation Bartimée à Grandson connaîtrait volontiers les associations qui, dans la région, seraient à même d'offrir des cours de français et/ou de mathématiques aux personnes vivant dans leur institution.*

Il en va de même du secteur bénévole qui prend peu d'initiatives pour aller à la rencontre des institutions.

Les milieux bénévoles subventionnés offrent prioritairement des conseils et un accompagnement spécialisé.

Exemples :

*As'trame  
Association des demandeurs d'emploi  
Sid'action  
Insieme Vaud  
Groupe d'accueil et d'action psychiatrique*

Viennent ensuite les milieux bénévoles actifs dans le secteur de la formation et de l'éducation.

Exemples :

*Français en Jeu  
Lire et Ecrire  
Association des Familles du Quart Monde de l'Ouest lausannois*

Suivent, en troisième position, les organisations actives dans la réponse à des besoins vitaux.

Exemples :

*Point d'eau*

*Le Parachute*

*Soupe populaire*

Les associations non subventionnées “traversent” l’ensemble de la chaîne de l’action sociale (besoins vitaux à défense des droits).

Exemples :

*Cartons du Cœur*

*Epicerie Caritas*

*Pastorale de Rue*

*Association Boulimie et Anorexie*

*Sid'actuel*

*SOS futures mères*

*Lilith*

*Envol*

*Mouvement pour la Condition Paternelle*

*Union des Femmes*

*Club en fauteuil roulant*

*Association trisomie 21*

Les données recueillies n’ont pas permis de mettre en corrélation la question des subventions avec l’âge, la taille ou le secteur d’intervention des associations. Cette situation peut être mise en relation avec le fait que les associations souhaiteraient mieux connaître les critères à remplir pour obtenir une subvention et pour que celle-ci soit stabilisée dans le temps.

Ce besoin a été clairement exprimé par :

*l'Association des Familles Monoparentales  
et Reconstituées*

*l'Association Boulimie et Anorexie*

*Les Cartons du Cœur*

*Sid'actuel*

#### 4.2.9. Attentes exprimées à l'égard des pouvoirs publics

| Point de vue des milieux professionnels  | Point de vue des milieux bénévoles  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour que le bénévolat conserve sa spécificité et ne soit pas envisagé comme une solution au rétrécissement des budgets sociaux, il est souhaité que les pouvoirs publics fassent régulièrement connaître leur position sur la question.</li> <li>✓ Les milieux professionnels désirent obtenir une information plus claire sur le soutien à même d'être proposé par les autorités cantonales pour faciliter/consolider le recours au bénévolat au sein de leurs organisations respectives.</li> <li>✓ Les institutions souhaitent mieux connaître les ressources proposées par les milieux bénévoles.</li> <li>✓ Il en va de même en ce qui concerne la possibilité de recruter des bénévoles fiables et responsables.</li> <li>✓ Des lieux favorisant une meilleure visibilité de l'activité des milieux bénévoles pour un large public sont aussi souhaités.</li> </ul> <p><i>Ces propositions ont été tout particulièrement développées lors des panels.</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Tous les milieux bénévoles demandent la concrétisation de l'article constitutionnel " Vie associative et bénévolat ".</li> <li>✓ Ils souhaitent être soutenus et reconnus comme de réels partenaires, dans la mesure où ils participent à l'intérêt général.</li> <li>✓ Les associations relèvent que l'aide des pouvoirs publics (quand elle existe) est toujours centrée sur la prestation et jamais sur l'environnement qui permet cette offre, à savoir le fonctionnement de la structure associative.</li> <li>✓ Un peu plus d'un tiers des milieux consultés ne reçoivent aucune subvention et vivent durement leur précarité financière.</li> <li>✓ Les milieux bénévoles expriment un besoin de transparence et de simplification du système d'octroi des subventions. Ils souhaitent connaître les réponses à des questions du type : Qui décide ? Sur quels critères ? Etc.</li> <li>✓ Ils souhaitent l'établissement de contrats de partenariat avec les pouvoirs publics et non de contrats de prestations (qui conduisent à la sous-traitance étatique).</li> <li>✓ Plusieurs milieux partent de l'idée d'un financement à toutes les associations d'utilité sociale qui œuvrent pour l'intérêt général, qui réussissent à prouver la qualité et la pérennité de leurs services à la population.</li> <li>✓ Plusieurs organismes indiquent aussi les difficultés rencontrées pour nouer des relations avec les pouvoirs publics (canton/communes).</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ils observent que la concertation ne fait pas partie de la culture administrative qui fonctionne de façon hiérarchique avec sa propre logique.</li> <br/> <li>✓ Ils émettent le souhait de former des groupes de travail réunissant les pouvoirs publics, les milieux professionnels de l'action sociale et les milieux bénévoles afin de réfléchir ensemble en amont des décisions qui sont à prendre.</li> <br/> <li>✓ Ils suggèrent une coordination améliorée entre les différentes associations dans le domaine social afin d'éviter des doublons.</li> <br/> <li>✓ Plusieurs organisations souhaitent que les pouvoirs publics : <ul style="list-style-type: none"> <li>— soutiennent l'innovation sociale (donnent un coup de pouce, notamment financier à l'élaboration de nouveaux projets)</li> <li>— favorisent des actions de formation pour une meilleure connaissance réciproque (connaissance par les associations des interlocuteurs politiques et administratifs, des règlements, de la législations, etc., mais aussi une meilleure connaissance par les pouvoirs publics de la spécificité associative).</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Tous ces points ont également été particulièrement traités lors des panels.</i></p> |
|--|---|

### Commentaires

Plusieurs associations indiquent rencontrer des difficultés dans les relations entretenues avec les « autorités ». Certaines disent que, pour être entendues, elles doivent effectuer des pressions (sur les politiques mises en place ou à l'endroit des responsables administratifs). Nombreuses se sentent aussi souvent instrumentalisées, utilisées au coup par coup pour répondre à des problèmes ponctuels sans être pour autant intégrées dans le processus de prise de décision.

Elles disent alors être consultées uniquement quand l'Etat l'estime nécessaire, sans une reconnaissance en tant que partenaires et sans une véritable prise en considération des besoins du secteur associatif.

Toutes les associations souhaitent que les subventions octroyées (quand elles existent) ne se calculent pas uniquement sur les prestations proposées mais aussi sur le contexte (la structure associative) qui permet le développement des activités et l'offre de services.

Dans cette perspective, elles désirent que les critères à remplir pour obtenir une subvention soient plus transparents. Elles plaident pour la concrétisation de l'article constitutionnel « Vie associative et bénévolat » qui devrait, notamment, permettre l'établissement de contrats de partenariat négociés avec les pouvoirs publics<sup>26</sup>. Plusieurs associations, qui travaillent dans le domaine de la précarité (par exemple les Cartons du Cœur, la Soupe populaire) souhaiteraient transmettre aux décideurs plus d'informations sur les besoins identifiés sur le terrain et les possibilités de répondre à ces besoins.

La plupart d'entre elles sont régulièrement confrontées à des problèmes propres au quotidien de la vie associative « montage de projets », ressources humaines, techniques d'organisation et de gestion.

Plusieurs associations rencontrent aussi des difficultés qui sont liées à la complexité dans les démarches administratives (comptabilité/secrétariat).

Viennent aussi souvent s'ajouter des difficultés en matière de locaux et de services pratiques (par exemple, production de documents, matériel informatique, documentation, moyens audio-visuels, etc.).

---

<sup>26</sup> « L'Etat est les communes prennent en considération le rôle de la vie associative et reconnaissent son importance.

1. Ils peuvent accorder aux associations reconnues un soutien pour leurs activités d'intérêt général.

2. Ils peuvent leur déléguer des tâches dans le cadre de contrats de partenariat.

3. Ils facilitent le bénévolat et la formation des bénévoles ». (Cf. annexe 10).

### **4.3. Points de vue des Centres Sociaux Régionaux (CSR)**

En avril 2004, les Directeurs des CSR<sup>27</sup> ont été auditionnés lors d'une de leur séance ordinaire à la demande de l'équipe de recherche. Ils n'avaient, en effet, pas jugé utile de donner suite au questionnaire qui leur avait été adressé en octobre 2003, estimant que les données recherchées ne les concernaient pas directement. Par ailleurs, ils n'avaient reçu aucune consigne directe du SPAS les invitant à réfléchir à cette question de faisabilité/d'opportunité de recourir au bénévolat dans l'action sociale.

Un état des collaborations entre les CSR et les milieux bénévoles avait déjà été effectué au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 1999 (Cf. annexe 11). Cette nouvelle rencontre devait permettre de mettre en évidence, d'une part, le positionnement actuel des Directions des CSR par rapport à leur collaboration avec les milieux bénévoles et, d'autre part, de relever les éventuels nouveaux besoins auxquels les usagers de leurs centres sont confrontés et dont la réponse pourrait être du registre du bénévolat.

#### **Constats**

En préambule, il est rappelé que les missions et le territoire d'intervention des CSR sont vastes et qu'il leur est très difficile de bien connaître les réseaux bénévoles de leurs régions. Il est aussi relevé que, trop souvent, les collaborateurs du SPAS confondent le rôle des CSR avec celui rempli antérieurement par les services sociaux liés à une commune et qui permettait une plus grande proximité avec les réseaux environnants, dont ceux liés aux milieux bénévoles.

La collaboration avec les milieux bénévoles ne doit pas être organisée par les services sociaux publics car l'apport des bénévoles est quelque chose de différent, « qui ne se décrète pas ». Il est rappelé que le bénévolat a d'abord une fonction d'innovation.

L'apport des milieux bénévoles peut être extrêmement utile pour des populations qui sont en marge de l'intervention des services publics (par ex. pour des personnes clandestines).

---

<sup>27</sup> Les CSR/CSI de Bex, Montreux, Morges, Orbe, Prilly, Pully, La Tour de Peilz et Vevey étaient représentés.

Le seul recours régulier direct par les professionnels des CSR à des milieux bénévoles organisés concerne l'action des *Cartons du Cœur*.

Le recours indirect aux milieux bénévoles existe par la transmission (ponctuelle mais pas systématisée) d'un certain nombre d'informations (notamment disponibles dans les salles d'attente des CSR ou sur les carnets d'adresses et guides sociaux des travailleurs sociaux) aux usagers des CSR.

Les Directeurs reconnaissent que les CSR peuvent jouer un rôle de plate-forme d'information sociale mais qu'une meilleure connaissance des milieux bénévoles de leur région serait nécessaire. Ils sont également ouverts, le cas échéant, à mettre ponctuellement à disposition des milieux bénévoles des locaux pour des permanences ou à réfléchir à des formules pour permettre aux milieux bénévoles de présenter leurs activités. La question qui n'a pas encore trouvé de réponse est celle de savoir qui joue le rôle de courroie de transmission entre les CSR et les milieux bénévoles pour faciliter ces mises en relations ?

Si une initiative comme celle de *Tout compte fait* (cf. chapitre 6) est considérée comme utile, elle fait apparaître que, d'une part, elle nécessite des moyens financiers importants et, que, d'autre part, la plupart des CSR n'ont pas le temps nécessaire pour mettre en place des projets qui vont au-delà de leurs missions de base.

### **Commentaires**

Les Directeurs des CSR expriment une position très claire quant à la place que doivent occuper les milieux bénévoles à savoir, rester à l'extérieur de leur action directe (excepté pour la prestation proposée par les *Cartons du Cœur*, qui est considérée comme un prolongement directe de leur intervention).

Les activités déployées par les milieux bénévoles — dont ils reconnaissent l'importance et l'utilité — doivent l'être en dehors de leur mission et pour des apports innovateurs concernant des prestations ne constituant pas un prolongement direct de leur action.

En ce sens, ils rejoignent les positions présentées par les *Quebecquois* (cf. note 16) qui défendent la place d'un bénévolat innovateur et déployant son action tout à fait en dehors de l'intervention des services publics.

Les Directeurs des CSR sont tout de même conscients qu'ils peuvent jouer un rôle de promoteurs de l'apport des milieux bénévoles en facilitant la transmission d'informations liées aux prestations proposées par nombre d'associations à dominante bénévole et qui concernent les usagers de leurs structures. Reste néanmoins à trouver des formules pour faciliter ces mises en relations. (cf. chapitre 7)

## 4.4. Présentation détaillée des données

### 4.4.1. Milieux professionnels

#### Organisation et prestations

| <b>Statut juridique</b> | <b>N</b>  | <b>%</b>   |
|-------------------------|-----------|------------|
| fondation               | 22        | 55         |
| association             | 16        | 40         |
| groupe entraide         | 2         | 5          |
| <b>Total</b>            | <b>40</b> | <b>100</b> |

| <b>Ressources humaines</b> | <b>N</b>  | <b>%</b>   |
|----------------------------|-----------|------------|
| salariés et bénévoles      | 22        | 55         |
| salariés seulement         | 18        | 45         |
| <b>Total</b>               | <b>40</b> | <b>100</b> |

| <b>Taille</b>                     | <b>N</b>  | <b>%</b>   |
|-----------------------------------|-----------|------------|
| 1-9 salariés et bénévoles         | 11        | 27.5       |
| 10-19 salariés et bénévoles       | 9         | 22.5       |
| 20-29 salariés et bénévoles       | 6         | 15         |
| 30-99 salariées et bénévoles      | 9         | 22.5       |
| 100 et plus salariés et bénévoles | 5         | 12.5       |
| <b>Total</b>                      | <b>40</b> | <b>100</b> |

| <b>Public concerné dominant</b><br>(une seule réponse S.V.P.) | <b>N</b>  | <b>%</b>   |
|---|-----------|------------|
| handicap mental et/ou psychique                               | 18        | 45         |
| alcoolisme  | 4         | 10         |
| toxico-dépendances  | 4         | 10         |
| handicap physique   | 3         | 7.5        |
| personnes sans emploi   | 3         | 7.5        |
| femmes et/ou hommes en difficulté                             | 3         | 7.5        |
| femmes victimes de violence                                   | 1         | 2.5        |
| jeunes et parents   | 1         | 2.5        |
| étrangers avec/sans permis                                    | 1         | 2.5        |
| personnes sans emploi et étrangers                            | 1         | 2.5        |
| étrangers et réfugiés statutaires                             | 1         | 2.5        |
| <b>Total</b>  | <b>40</b> | <b>100</b> |

| <b>Secteur d'intervention dominant</b><br>(une seule réponse S.V.P.) | <b>N</b>  | <b>%</b>   |
|--|-----------|------------|
| lieux d'accueil avec hébergement                                     | 20        | 50         |
| besoins vitaux   | 6         | 15         |
| conseils et accompagnement spécialisé                                | 4         | 10         |
| lieux d'accueil diurnes  | 2         | 5          |
| formation/éducation  | 2         | 5          |
| conseils et accompagnements spécialisés et réseaux de sociabilité    | 2         | 5          |
| défense des droits   | 1         | 2.5        |
| besoins vitaux et réseaux de sociabilité                             | 1         | 2.5        |
| lieux d'accueil diurnes et nocturnes                                 | 1         | 2.5        |
| lieux d'accueil avec hébergement et réseaux de sociabilité           | 1         | 2.5        |
| <b>Total</b>   | <b>40</b> | <b>100</b> |

### Place et rôle du bénévolat

| <b>Présence ou absence de bénévoles</b> | <b>N</b>  | <b>%</b>   |
|---|-----------|------------|
| institutions avec bénévoles             | 22        | 55         |
| institutions sans bénévoles             | 18        | 45         |
| <b>Total</b>                            | <b>40</b> | <b>100</b> |

| <b>Type de collaboration bénévole</b> | <b>N</b>  | <b>%</b>   |
|---------------------------------------|-----------|------------|
| groupe intégré                        | 9         | 41         |
| bénévoles autres associations         | 5         | 23         |
| les deux                              | 6         | 27         |
| bénévoles hors structure              | 2         | 9          |
| <b>Total</b>                          | <b>22</b> | <b>100</b> |

| <b>Activités, services offerts par les bénévoles<sup>28</sup></b><br>(une seule réponse S.V.P.) | <b>N</b>  | <b>%</b>   |
|---|-----------|------------|
| loisirs   | 6         | 27.3       |
| partage-écoute  | 2         | 9.1        |
| accompagnement administratif et autres  | 2         | 9.1        |
| accompagnement administratif et défense des droits  | 1         | 4.5        |
| autres  | 11        | 50         |
| <b>Total</b>  | <b>22</b> | <b>100</b> |

| <b>Autres</b>   |
|---|
| narcotiques anonymes (NA)   |
| aide aux ateliers de la fondation   |
| loisirs, animation de groupes, partage-écoute, administratif                            |
| garder les enfants pendant les RDV des mères, message, bibliothèque                     |
| accompagnement administratif, formation   |
| hôtellerie  |
| accompagnement, transport   |
| cuisine, logistique   |
| gestion d'association   |
| formation   |
| aide à la réalisation du mandat de collecte et de distribution des denrées alimentaires |

| <b>Raisons du non recours aux collaborateurs bénévoles</b><br>(plusieurs réponses possibles) | <b>N</b>  | <b>%</b>   |
|--|-----------|------------|
| par crainte de compétences insuffisantes des bénévoles                                       | 10        | 27.8       |
| par manque d'information sur le " comment faire "  | 9         | 25         |
| pas de besoins   | 8         | 22.2       |
| par surcharge de travail   | 4         | 11.1       |
| par craintes de difficultés susceptibles d'exister entre salariés et bénévoles               | 4         | 11.1       |
| par peur de la concurrence entre emploi salariés et engagement bénévoles                     | 1         | 2.8        |
| <b>Total</b>   | <b>36</b> | <b>100</b> |

<sup>28</sup> Dans le questionnaire, choix entre loisirs, partage-écoute, accompagnement administratif, défense des droits et autres.

### Coopération entre professionnels et bénévoles

| <b>Etat des relations</b> | <b>N</b> | <b>%</b> |
|---------------------------|----------|----------|
| plutôt bonne              | 21       | 95.5     |
| plutôt difficile          | 1        | 4.5      |
| <b>Total</b>              | 22       | 100      |

| <b>Accompagnement des bénévoles</b> | <b>N</b> | <b>%</b> |
|-------------------------------------|----------|----------|
| personne chargée des bénévoles      | 11       | 50       |
| aucune personne                     | 11       | 50       |
| <b>Total</b>                        | 22       | 100      |

| <b>Personne chargée des bénévoles</b> | <b>N</b> | <b>%</b> |
|---------------------------------------|----------|----------|
| personne salarié                      | 11       | 100      |
| bénévole                              | 0        | 0        |
| <b>Total</b>                          | 11       | 100      |

## Besoins non couverts susceptibles de concerner le bénévolat

Le pourcentage retenu est calculé sur l'ensemble des réponses obtenues à cette question (77)

| <b>Types de besoins non couverts</b>  | <b>N</b>  | <b>%</b>   |
|---|-----------|------------|
| loisirs   | 16        | 20.8       |
| accompagnement (individualisé, vacances, etc.)                              | 10        | 13         |
| partage-écoute  | 9         | 11.7       |
| accompagnement administratif  | 7         | 9          |
| transports  | 6         | 7.8        |
| aides ou actions ponctuelles (fêtes, etc.)                                  | 4         | 5.2        |
| ateliers de créativité et de développement personnel                        | 3         | 3.9        |
| camps de vacances   | 2         | 2.6        |
| aide hygiène et entretien   | 2         | 2.6        |
| traductions pour les usagers non francophones                               | 1         | 1.3        |
| activités sportives   | 1         | 1.3        |
| remplacement des salariés pendant colloques hebdomadaires                   | 1         | 1.3        |
| réinsertion sociale   | 1         | 1.3        |
| réinsertion professionnelle   | 1         | 1.3        |
| recherche de fond   | 1         | 1.3        |
| recherche d'appartements  | 1         | 1.3        |
| projets communautaires  | 1         | 1.3        |
| prévention dans le domaine de l'alcoolisme                                  | 1         | 1.3        |
| lecture   | 1         | 1.3        |
| défense des droits  | 1         | 1.3        |
| construction et entretien des maisons                                       | 1         | 1.3        |
| collecte/distribution de denrées alimentaires                               | 1         | 1.3        |
| animation de groupes  | 1         | 1.3        |
| aide de cuisine   | 1         | 1.3        |
| agriculture   | 1         | 1.3        |
| accueil en " milieu familial " le week-end                                  | 1         | 1.3        |
| <i>au gré des compétences des bénévoles et des besoins de l'institution</i> | 1         | 1.3        |
| <b>Total</b>  | <b>77</b> | <b>100</b> |

#### 4.4.2. Milieux bénévoles

##### Organisation et prestations

| <b>Statut juridique</b>         | <b>N</b>  | <b>%</b>   |
|---------------------------------|-----------|------------|
| association                     | 72        | 86.7       |
| fondation                       | 6         | 7.2        |
| autres (privés, clubs, églises) | 5         | 6.1        |
| <b>Total</b>                    | <b>83</b> | <b>100</b> |

| <b>Ressources humaines</b> | <b>N</b>  | <b>%</b>   |
|----------------------------|-----------|------------|
| salariés et bénévoles      | 52        | 62.7       |
| bénévoles seulement        | 31        | 37.7       |
| <b>Total</b>               | <b>83</b> | <b>100</b> |

| <b>Taille</b>                    | <b>N</b>  | <b>%</b>   |
|----------------------------------|-----------|------------|
| 1-9 salariés et bénévoles        | 17        | 20.5       |
| 10-19 salariés et bénévoles      | 22        | 26.5       |
| 20-29 salariés et bénévoles      | 20        | 24.1       |
| 30-99 salariés et bénévoles      | 15        | 18.1       |
| Plus de 99 salariés et bénévoles | 9         | 10.9       |
| <b>Total</b>                     | <b>83</b> | <b>100</b> |

| <b>Public concerné dominant</b><br>(une seule réponse S.V.P.) | <b>N</b>  | <b>%</b>   |
|---|-----------|------------|
| femmes et/ou hommes en difficulté                             | 30        | 36.1       |
| handicap physique   | 9         | 10.8       |
| personnes sans emploi   | 9         | 10.8       |
| familles monoparentales                                       | 7         | 8.4        |
| handicap mental et/ou psychique                               | 6         | 7.2        |
| étrangers avec permis   | 5         | 6          |
| jeunes et parents   | 5         | 6          |
| étrangers avec/sans permis et réfugiés statutaires            | 3         | 3.6        |
| toxico-dépendances  | 2         | 2.4        |
| étrangers sans papiers  | 2         | 2.4        |
| étrangers avec permis et réfugiés statutaires                 | 2         | 2.4        |
| femmes victimes de violence                                   | 1         | 1.2        |
| réfugiés statutaires  | 1         | 1.2        |
| personnes sans emploi et familles monoparentales              | 1         | 1.2        |
| <b>Total</b>  | <b>83</b> | <b>100</b> |

| <b>Secteur d'intervention dominant</b><br>(une seule réponse S.V.P.) | <b>N</b>  | <b>%</b>   |
|--|-----------|------------|
| conseils et accompagnement spécialisé                                | 24        | 28.9       |
| besoins vitaux   | 19        | 22.9       |
| formation/éducation  | 13        | 15.7       |
| réseaux de sociabilité   | 8         | 9.6        |
| défense des droits   | 7         | 8.4        |
| lieux d'accueil diurnes  | 6         | 7.2        |
| lieux d'accueil nocturnes  | 1         | 1.2        |
| besoins vitaux et réseaux de sociabilité                             | 1         | 1.2        |
| lieux d'accueil diurnes et conseils et accompagnements spécialisés   | 1         | 1.2        |
| lieux d'accueil diurnes et formation/éducation                       | 1         | 1.2        |
| conseil et accompagnements spécialisés et formation/éducation        | 1         | 1.2        |
| conseil accompagnements spécialisés et réseaux de sociabilité        | 1         | 1.2        |
| <b>Total</b>   | <b>83</b> | <b>100</b> |

### **Fonction dominante**

| <b>Fonction dominante</b><br>(une seule réponse S.V.P.) | <b>N</b>  | <b>%</b>   |
|---|-----------|------------|
| de suppléance   | 42        | 50.6       |
| d'intégration   | 26        | 31.3       |
| d'anticipation  | 6         | 7.2        |
| de recherche et d'expérimentation                       | 4         | 4.8        |
| d'humanisation des structures                           | 3         | 3.6        |
| de concurrence  | 2         | 2.4        |
| <b>Total</b>  | <b>83</b> | <b>100</b> |

### Liens avec les pouvoirs publics

|   | Part du budget couvert par les subventions |        |        |         | Total<br>N |
|---|--|--------|--------|---------|------------|
|   | 1-30%                                      | 31-50% | 51-75% | 76-100% |            |
| <b>Soutien des pouvoirs publics</b><br>(plusieurs réponses possibles) |  |        |        |         |            |
| commune   | 11   |        |        | 6       | 17         |
| commune, canton, confédération  | 3  | 2      | 4      | 3       | 12         |
| commune et canton   | 1  | 3      | 4      | 3       | 11         |
| confédération   | 3  | 1      | 2      |         | 6          |
| canton  |  |        | 2      | 1       | 3          |
| commune et confédération  | 1  |        |        | 1       | 2          |
| canton et confédération   |  | 2      |        |         |            |
| <b>Total</b>  | 19   | 8      | 12     | 14      | 53         |

### Collaboration avec les milieux professionnels

| Collaboration milieux professionnels | N  | %    |
|--------------------------------------|----|------|
| oui                                  | 74 | 89.2 |
| non                                  | 9  | 10.8 |
| <b>Total</b>                         | 83 | 100  |

| Etat de la collaboration | N  | %    |
|--------------------------|----|------|
| plutôt bonne             | 69 | 93.2 |
| plutôt difficile         | 5  | 6.8  |
| <b>Total</b>             | 74 | 100  |

### Difficultés

| Difficultés des milieux bénévoles<br>(plusieurs réponses possibles) | N   | %    |
|---|-----|------|
| recrutement des bénévoles   | 35  | 33   |
| visibilité/promotion des prestations                                | 28  | 26.4 |
| manque de locaux/infrastructures                                    | 18  | 17   |
| manque de services pratiques  | 13  | 12.3 |
| management associatif   | 12  | 11.3 |
| <b>Total</b>  | 106 | 100  |

## 4.5. Discussion des résultats et confrontation avec le cadre théorique

Les pages qui suivent vont à l'essentiel. Il s'agit de se demander si les données que nous avons recueillies sont à même de répondre aux questions centrales de l'étude, à savoir :

- connaître les besoins potentiels, les offres disponibles, la situation intercantonale<sup>29</sup>
- déterminer les modalités organisationnelles de collaboration entre les services publics et les divers services bénévoles et les bénévoles eux-mêmes
- analyser les conséquences sur le réseau existant des institutions et des partenaires (complémentarité des prestations, mode de collaboration, etc.).

### 4.5.1. Des besoins potentiels ?

Les données recueillies nous montrent que, grosso modo, le bénévolat dans l'action sociale vaudoise se déploie à deux niveaux :

- au sein des milieux institutionnels « Liste SPAS »
- dans le cadre d'organisations autonomes.

Dans les deux types de situations, le bénévolat vient répondre à des besoins « mal », voire « insuffisamment » couverts.

Rôle d'amélioration du quotidien des résidents lorsque le bénévolat s'exerce à l'intérieur des institutions. Rôle parfois réparateur, souvent anticipateur, lorsqu'il se déroule au sein des associations et qu'il veut trouver des solutions à des besoins sociaux pas encore (ou insuffisamment) pris en charge par les pouvoirs publics.

Selon l'Association Lire et Ecrire, les problèmes d'illettrisme concerne 20 % de la population adulte et le milieu associatif, faute de moyens, n'arrive à toucher qu'une infime partie de ce public (1,1%). Selon la Secrétaire romande de l'organisation, ce problème de société est insuffisamment reconnu par les pouvoirs publics. Soulignons, toutefois, que la Ville de Lausanne est engagée clairement, dans une relation de partenariat, avec la Communauté d'Intérêt pour

---

<sup>29</sup> Cf. chapitre suivant pour connaître les différentes mesures prises par les cantons romands, et pays voisins en matière de bénévolat.

la Formation Élémentaire des Adultes (CIFEA) qui prend, notamment en compte, cette problématique.

Cette réalité nous fait dire que le recours au bénévolat à un *sens* et qu'il est *opportun* d'y faire appel.

Etre opportun, avoir un sens, cela ne veut pas encore dire que le bénévolat est facilement *faisable*, aisément *réalisable*.

En effet, la question de vouloir (de pouvoir) stimuler et encourager un bénévolat complémentaire à l'action sociale publique, que celui-ci s'exerce en aval ou en amont des dispositifs mis en place, s'avère être une question éminemment politique, tout particulièrement dans une période de « vaches maigres ».<sup>30</sup>

Cette étude révèle, en effet, non seulement que le bénévolat ne peut venir au secours des « caisses vides », mais qu'il a un coût.

De fait, le bénévolat vient déranger. Il gêne parce qu'il met le doigt sur les insuffisances des réponses apportées aux personnes qui souffrent de difficultés d'ordre psychologiques, physique, voire social.

Alors que certains espéraient, peut-être, que le bénévolat viendrait freiner les nouveaux besoins, décharger les milieux professionnels d'un certain nombre de tâches, voire d'un certain nombre de leurs prérogatives, il faut se rendre à l'évidence que tel n'est pas le cas !

Le bénévolat vient plutôt poser l'accent sur les manques qui caractérisent nos sociétés post-industrielles.

Pour le dire de manière brutale mais néanmoins explicite, le bénévolat est *inopportun* dès lors qu'il tend à être utilisé par les pouvoirs publics pour régler des problèmes financiers.

Il en va de même s'il est considéré comme un « produit », une « main d'œuvre » gratuite. Les travaux les plus récents sur la question, montrent que définir le bénévolat de cette manière (le concevoir en vue de freiner les dépenses qu'impliquent ou vont impliquer les réponses aux « nouveaux » besoins) le condamne à ne plus avoir d'avenir<sup>31</sup>.

---

<sup>30</sup> Cf. annexe 2.

<sup>31</sup> Voir notamment les travaux de plusieurs auteurs réunis dans le dossier Prendre la mesure du bénévolat, in : *Nouvelles pratiques sociales*, Volume 15, No 2, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 2002.

Par contre, le bénévolat devient parfaitement *opportun* s'il réussit à être fidèle aux valeurs auxquelles il se réfère, valeurs qui portent le nom de *don*, de *lien social*, de *lutte sociale*.

Cette position a longuement été débattue lors d'un des deux panels réunissant les milieux bénévoles. Une des fondatrices de l'Association Français en Jeu, insistait sur le fait que les associations sont toutes porteuses d'un projet collectif et qu'elles ont à le rappeler régulièrement. Dans cette perspective, il est très important que les bénévoles engagés au sein de ces organisations connaissent ce sentiment d'appartenance à une mission dont l'objectif est de lutter pour un monde meilleur. « Bénévolat, militantisme, volontariat, peu importe le terme qu'on utilise (...) Les bénévoles doivent être capables de témoigner, de s'exprimer sur ce qu'ils font, sur ce qu'ils voient » disait-elle en insistant sur le risque que le bénévolat obéisse à la logique de l'action sociale mise en place par l'Etat.

Dans cette perspective, le « meilleur du bénévolat » c'est au aussi lorsqu'il est capable de stimuler la sociabilité et d'intégrer toutes les citoyennes et tous les citoyens à la vie d'une communauté.

Le Directeur d'Arcades/Fondation Cherpillod à Moudon, affirme clairement qu'il est pour un bénévolat *citoyen* et non pour un bénévolat *prestataire* de services. Il prend un exemple vécu la veille de l'interview. Arcades assurait le rôle d'interface dans un débat concernant l'ECOLE et l'intégration professionnelle des jeunes étrangers vivant à Moudon. Le responsable de l'organisation relevait le bien-fondé de la création de l'Association « Groupe suisses étrangers » qui venait de se constituer en collectif pour améliorer la situation. Pour lui, cette initiative s'avère particulièrement intéressante parce qu'elle est portée par des membres de la communauté. Face à des personnes désireuses de donner du temps à son organisation, il les inviterait à s'engager dans cette nouvelle association, plutôt que de « faire des travaux non rémunérés à Arcades ».

#### 4.5.2. Des forces disponibles ?

L'enquête révèle que le nombre de Vaudois engagés bénévolement correspond à la moyenne suisse.

C'est, à n'en pas douter, un bon point pour le canton de Vaud que ce dernier ne soit pas à « la traîne ». Est-ce suffisant ?

Non ! Nous avons montré que le manque de bénévoles se fait cruellement sentir dans les milieux professionnels comme dans les associations.

On observe aussi qu'il faut peu « de choses » pour que Monsieur et Madame « tout le monde » ait envie de s'engager mais que ces « petits riens » ne sont pas foule !

Le 13 avril 2004, la Fondation des Oliviers, dans le cadre de l'Emission Chacun pour Tous (Radio Romande) lançait un appel pour trouver des bénévoles disponibles le week-end pour conduire un bus de 12 places. Le lendemain, une dizaine de personnes s'étaient annoncées et se montraient ouvertes à un tel type d'engagement.

Dans la grande majorité des situations, nous avons, en effet, pu repérer que ce qui freine l'engagement bénévole est dû à un manque d'informations sur les possibilités existantes.

Personne ne démentira le fait que décider de « faire du bénévolat » relève souvent du parcours du combattant et, qu'en dehors des « visites » ou des « transports », l'horizon est plus que flou, voire inconnu.

Dans ces conditions, nous pensons qu'il est indispensable, et que c'est un devoir de nos sociétés démocratiques, de faciliter l'exercice du bénévolat au plus grand nombre. Nous pensons aussi aux personnes qui, par ce biais, vont réussir à « garder pieds », voire à se (re)socialiser.

Sur ce point, il s'agit de veiller à ne pas créer des confusions. « Ouvrir » le bénévolat à tous (de l'écolier au retraité, en passant par les personnes actives ou non sur le marché du travail) ne signifie pas que les activités et les personnes sont interchangeable. Il convient d'être particulièrement attentifs aux tâches susceptibles de convenir à la diversité des « candidats » bénévoles.

Nous voulons simplement réaffirmer que personne ne devrait être exclu du « monde » du bénévolat et qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre cet objectif et que pour que le bénévolat ne soit pas réservé aux seuls « nantis ».

Réitérons ce qui a été mis plusieurs fois en évidence, à savoir que lorsque l'on va chercher les personnes là où elles se trouvent, les chances de trouver des personnes prêtes à s'engager augmentent de manière significative. Les mesures qui ont été prises, notamment par les cantons de Suisse alémanique, en la matière, sont incontestables. (Cf. chapitre 5).

Cela dit, à plusieurs étapes de cette démarche, nous avons repéré à quel point les milieux professionnels, comme les milieux bénévoles, rencontrent des difficultés lorsqu'ils sont conduits à gérer des ressources humaines bénévoles. Tout simplement parce que, la plupart du temps, l'absence de moyens financiers n'a pas permis d'acquérir les compétences pour le faire ou parce que les budgets à disposition imposent d'autres priorités.

Et pourtant, comme souligné dans le cadre théorique, il est manifestement admis que les ressources humaines bénévoles ne peuvent se gérer magiquement. Nous avons même vu que, très souvent, cette gestion s'avère plus complexe que celle exercée à l'endroit des salariés, parce qu'il convient, tout à la fois, de respecter et de faire respecter la liberté de l'engagement et les exigences que ce dernier requiert.

### **4.5.3. Quelles collaborations ?**

#### *4.5.3.1. Coopération professionnels/bénévoles*

Les données rassemblées montrent clairement qu'au sein des institutions « Liste SPAS », les contributions apportées par les bénévoles s'inscrivent dans le prolongement de la logique institutionnelle et que cela ne semble déranger personne !

Le manque d'autonomie des bénévoles, comme le fait que les tâches soient dictées par l'institution, ou encore qu'il puisse exister un potentiel conflit d'intérêt et de récupération du travail bénévole, est une question qui n'a jamais été évoquée !<sup>32</sup>

---

En ce qui concerne la coopération de ces institutions avec les milieux bénévoles, les données rassemblées sont évidentes. Elle n'existe pour ainsi dire pas. Pourquoi ? Nous pensons ne pas trop nous avancer en formulant l'hypothèse suivante. Il nous semble que cette situation est à mettre en relation avec le fait que les institutions constituent toujours des « mondes » à part malgré leur réelle envie d'ouverture. De leur côté, les milieux bénévoles manifestent aussi peu d'efforts pour aller à la rencontre de celles-ci.

Quant aux relations que les autres milieux professionnels (par exemple les CSR) entretiennent avec les milieux bénévoles (et réciproquement), on observe que le respect de l'autonomie de l'action des uns et des autres est un point très fondamental.

Si, tout au long de cette étude, nous avons repéré que les critères de « non concurrence », de « complément qualitatif », voire de « complément par l'innovation », que nous avons détaillés dans le cadre théorique, sont très importants pour garantir une saine coopération entre les milieux professionnels et les milieux bénévoles, il apparaît que le critère de l'*autonomie* apparaît plus fortement que nous ne l'aurions spontanément pensé.

Les milieux professionnels, comme les milieux bénévoles ressentent la nécessité de faire savoir qu'ils luttent, chacun à leur manière, pour résoudre nombre de problèmes sociaux. Le but est identique (par exemple faire reculer la souffrance, la marginalité, la solitude), mais le chemin suivi par les uns et les autres pour atteindre cet objectif est particulier.

Toutefois, cette situation ne signifie pas pour autant que ces milieux souhaitent s'ignorer. Bien au contraire !

Nous avons relevé combien l'envie de mieux se connaître et de mieux comprendre l'action des uns et des autres est importante. Nombreux sont celles et ceux qui souhaitent s'interroger ensemble sur les forces et les limites des dispositifs d'action

---

<sup>32</sup> D'autres formules existent. Au Québec, par exemple, dans les institutions, qui collaborent avec des bénévoles, on repère souvent un *professionnel* qui se charge de la planification, de la coordination et de l'encadrement de la personne qui est responsable des collaborateurs bénévoles. Dans certains cas, il arrive que le groupe bénévole se constitue en association et demande son *rattachement* à l'institution. Cette façon de procéder est avantageuse à plusieurs égards : prise en charge du groupe par lui-même ; meilleure motivation à participer et à collaborer à un projet commun ; possibilité renforcée de rechercher des fonds.

sociale mis en place, sur les améliorations qu'il conviendrait d'envisager et sur les stratégies à adopter pour avancer dans cette direction.

#### 4.5.3.2. *Coopération milieux bénévoles/pouvoirs publics*

Les indications rassemblées montrent que les relations qu'entretiennent les milieux bénévoles avec les pouvoirs publics sont nettement plus complexes que celles qui existent avec les milieux professionnels.

Pourquoi ?

Les milieux bénévoles disent ne pas être suffisamment reconnus par les pouvoirs publics. Et, concrètement, les résultats de cette étude leur donne raison !

Nous pensons que la *complémentarité* de l'action des milieux bénévoles et de l'action sociale publique, dont nous avons largement débattue dans le cadre théorique, est trop souvent ignorée. Bien sûr, les discours qui valorisent le bénévolat ne manquent pas. Mais, dans les faits, les moyens manquent pour l'appuyer.

La reconnaissance de ce qui fait la force des associations (proximité avec le terrain, capacité d'agir rapidement, souplesse d'intervention, etc.) est objectivement très fragile.

Tout porte à croire que les pouvoirs publics pensent détenir le monopole de l'intérêt général et qu'ils ne sont pas disposés à comprendre que les forces et les limites de l'action des uns et des autres se *compensent* mutuellement.

Si tel était le cas, *cette complémentarité* se traduirait, dans les faits, par une politique de soutien, de promotion et de développement du secteur associatif.

De fait, ces propos ne sont pas utopistes. Ils disent, différemment, ce que les Constituants souhaitaient voir figurer dans leur rapport en lien avec l'article constitutionnel *Vie associative et bénévolat*.

|  |
|--|
| <p>« Afin de favoriser les associations, le Canton et les communes peuvent apporter des soutiens spécifiques tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— mise à disposition de locaux et d'infrastructures</li> <li>— contributions financières liées à l'utilité publique de leurs activités et prestations</li> <li>— exonérations fiscales</li> <li>— coopération entre pouvoirs publics et associations afin de réfléchir ensemble sur les politiques mises en place.</li> </ul> |
|--|

Sans chercher à l'exploiter (le bénévolat), les pouvoirs publics peuvent contribuer à son développement de manière à permettre à chacun, quelle que soit sa situation économique, de s'engager bénévolement dans l'action de son choix au service de la collectivité. Ils peuvent prendre ou soutenir des mesures facilitant le bénévolat, par exemple :

- reconnaissance des acquis (attestations utiles dans la perspective d'emplois ultérieurs)
- information et orientation des bénévoles par la mise en place d'organismes décentralisés
- remboursement des frais liés à l'activité bénévole (transports, secrétariat, etc.)
- encadrement des bénévoles (formation/gestion/mise en valeur de leur travail)
- soutien aux organismes qui facilitent la coordination et l'action des bénévoles sur le terrain »<sup>33</sup>.

---

<sup>33</sup> Assemblée Constituante du Canton de Vaud, Commission 2, *Rôle, tâches de l'Etat, finances*, 2000. (Cf. annexe 12).

Les résultats de cette étude corroborent aussi avec la position prise en 2000 par le Conseil Economique et Social du Canton de Genève.

« Il faudrait viser un partenariat *gagnant gagnant*. L'enjeu est la construction d'une relation qui assure le service à la collectivité, tout en améliorant les conditions de sa réalisation, que ce soit pour les collectivités publiques ou pour les associations.

La faisabilité du bénévolat, de même que sa pérennité sont liées à sa reconnaissance par les pouvoirs publics, une reconnaissance qui, tout en respectant l'autonomie des milieux bénévoles (philosophie, modes d'action, choix des activités, moyens à mobiliser, etc.), se traduit par :

— le renfort de moyens financiers (faute de quoi ils privent la société d'organismes capables d'améliorer leur milieu de vie en apportant des solutions originales et efficaces aux problèmes rencontrés par les citoyens)

— le développement de mesures visant l'encouragement du public à s'engager dans le bénévolat

— l'amélioration des conditions dans lesquelles les milieux bénévoles développent leurs activités

— la consultation de ces milieux lors de l'élaboration des lois, des dispositifs et programmes d'action sociale (...) »<sup>34</sup>.

Pour qu'une *coopération* de qualité s'instaure entre pouvoirs publics et secteur associatif, nous aimerions aussi poser l'accent sur trois éléments qui nous paraissent essentiels.

Il est nécessaire :

- ✓ que la relation avec les collectivités publiques laisse suffisamment de marge de manœuvre aux associations afin qu'elles préservent leur mode d'action spécifique (qu'elles ne deviennent pas des pseudo-services)
- ✓ que la stabilité financière des associations soit améliorée

---

<sup>34</sup> Conseil Economique et Social, *Relations Etat/Secteur associatif, organisation de partenariat*, op. cit.

- ✓ que le cadre qui organise la relation soit fixée dans le cadre *d'un contrat de partenariat* (plutôt qu'un contrat de prestations).

Précisons aussi quelques conditions (et qualités) susceptibles de garantir un véritable partenariat. Il s'agit ni plus ni moins que vouloir :

- ✓ un minimum *d'égalité* et d'estime mutuelle
- ✓ un climat de *confiance*, basé sur la compétence, la crédibilité et la légitimité reconnue à l'autre
- ✓ un minimum de *complicité*, de volonté de construire ensemble.

Pour nous, le véritable contrat doit engager la *liberté et la responsabilité* des deux partenaires. Un "contrat négocié" doit réussir à bien situer les enjeux, réaliser un certain nombre de conditions dans son élaboration et sa conclusion. Il doit, enfin, bien préciser les droits et les obligations pour chacun des contractants, à savoir :

- ✓ fixer l'objet de manière la plus précise qui soit
- ✓ déterminer les moyens de financement et développer le contrat pluriannuel sur des objectifs
- ✓ contenir des éléments d'évolution, des clauses d'annulation, de renégociation, de corrections, etc.
- ✓ comporter des éléments d'évaluation,
- ✓ indiquer des possibilités précises de recours (par exemple les conditions de sa dénonciation)
- ✓ garantir une stabilité<sup>35</sup>.

« Lorsqu'elles collaborent avec les pouvoirs publics, elles (les associations) s'engagent à rester fidèles à leur mission, leur éthique et leurs pratiques. Elles considèrent qu'un partenariat de qualité dépend d'une volonté réciproque de :

- reconnaître que personne n'a le monopole de l'intérêt général
- mettre en commun les compétences complémentaires des partenaires
- respecter les identités respectives.

Tout partenariat avec les pouvoirs publics fera l'objet d'un contrat négocié qui permettra notamment de :

- fixer des objectifs clairs
- définir les moyens techniques et financiers
- établir les règles de contrôle financier et de l'appréciation des résultats
- indiquer les possibilités de recours contre les décisions »

*Charte des associations d'utilité sociale qui œuvrent pour l'intérêt général (2001) (cf. annexe 13)*

---

<sup>35</sup> Marie-Chantal Collaud, Claire-Lise Gerber (éds). *Vie associative et solidarités sociales*, Réalités sociales, Lausanne, 1994.

## 5. Appuis proposés par les autorités cantonales de Suisse romande et les pays voisins à l'endroit du bénévolat

Les informations rassemblées dans ce chapitre ont pour principal objectif de donner un aperçu des soutiens proposés par les cantons romands en matière de bénévolat.<sup>36</sup> Plusieurs dispositions, décidées par l'Italie, la France, l'Espagne et les Pays-Bas, dans différents secteurs, et qui nous paraissent tout particulièrement intéressantes, sont mises en évidence.

En référence à la classification des mesures<sup>37</sup> prises par les pays voisins en la matière, nous présentons ces mesures de la manière suivante :

- ✓ *conditions-cadres* et mesures d'ordre général susceptibles de favoriser le développement de la société civile et du bénévolat
- ✓ *supports organisationnels et logistiques* facilitant l'activité des organisations bénévoles et le recours aux bénévoles
- ✓ *programmes* d'incitation à l'engagement bénévole auprès de différents publics (par exemple auprès des enfants scolarisés, des personnes actives sur le marché du travail, des seniors, etc.).

### 5.1. Conditions-cadres

#### 5.1.1. Au niveau national

En Suisse, il n'existe aucune loi nationale sur le bénévolat. La Constitution fédérale n'en fait pas mention.

#### **Italie**

L'Italie s'est dotée, d'une loi cadre sur le volontariat<sup>38</sup>. Votée en 1991, cette loi reconnaît le service bénévole/volontaire dans le cadre associatif, souligne l'importance de son rôle dans la

---

<sup>36</sup> Si notre étude concerne la seule Suisse romande, les contacts que nous entretenons avec les milieux bénévoles des autres régions linguistiques (Suisse italienne et Suisse alémanique), de même qu'avec l'organisation nationale Forum BENEVOLAT.ch, nous permettent de confirmer que la question n'est pas différente dans le reste de la Suisse. Nous avons déjà vu que seul le canton de Vaud, dispose d'un article constitutionnel qui souligne l'importance de la vie associative et du bénévolat et ouvre la possibilité d'un soutien explicite des collectivités publiques à son endroit.

<sup>37</sup> Nous ne retenons pas, ici, les contributions financières susceptibles d'être octroyées aux organismes bénévoles sur la base de la reconnaissance de l'utilité publique qu'elles conduisent. Rappelons, toutefois, que ces appuis financiers ont également à tenir compte des frais de fonctionnement de l'organisation et non seulement des prestations proposées. Ces aides financières permettent, notamment, la mise en œuvre de nombres de mesures mentionnées ci-dessous qui sont à la charge des organisations bénévoles (assurances, défraiement, formation, etc. des bénévoles).

<sup>38</sup> Legge-quadro sul Volontariato 11 agosto 1991, No 266.

réduction des inégalités sociales et dans la construction de la société civile. Les bénévoles bénéficient d'une couverture sociale auprès de l'Institution nationale pour l'assurance contre les accidents du travail et, moyennant contribution, d'une assurance contre les maladies professionnelles et l'invalidité.

La loi 1991 a également prévu la création de *Centres de services pour le volontariat (CSV)* pour promouvoir, soutenir et qualifier les activités du secteur au niveau local, régional, national et internationale. Ces centres mènent des recherches, documentent sur le bénévolat et le tiers secteur et apportent des supports logistiques et organisationnels. Un Comité national de liaison coordonne l'activité des 16 CSV financés par des fonds spéciaux gérés par le ministère des Affaires sociales et alimentés par les fondations de Banques d'épargne.

V.S.S.P. (Centro Servizi per il Volontariato Sviluppo e Solidarietà in Piemonte) est un des trois centres existants dans la région du Piémont. Le personnel salarié (4 postes à temps plein ainsi qu'un réseau de personnes spécialisées dans différents domaines) proposent un éventail de services : appui technique et stratégique en matière de gestion d'associations, de construction de projets ; aide à la résolution de problèmes quotidiens de la vie associative (ressources humaines, techniques d'organisation et de gestion, etc.) ; liens avec des partenaires associatifs et socio-institutionnels ; documentation axée sur la vie associative et le bénévolat).

Et aussi mise à disposition de locaux (immenses). Ainsi, un internat qui, anciennement, accueillait des jeunes filles " rebelles " vient d'être remis à neuf. On y trouve, au premier étage, des salles de réunions (de toutes les dimensions) ; des espaces à se partager entre plusieurs associations. Le deuxième étage est réservé aux organismes qui travaillent ensemble sur des projets interassociatifs. Budget du V.S.S.P. pour l'an 2000 : quelque 3'500'000.- de nos francs. C'est le succès total pour V.S.S.P. qui croule sous les demandes.

### **Espagne**

L'Espagne, en 1996, a adopté une *loi nationale* qui pose les bases du bénévolat et du volontariat pour faciliter, promouvoir et appuyer la participation citoyenne. Le plan d'Etat du volontariat (approuvé par le Conseil des ministres) s'appuie sur la participation de nombreux départements ministériels. Par exemple, le ministère de l'Education, de la Culture et des Sports, a mis en œuvre des programmes spécifiques pour les élèves en matière de cohabitation et du développement du savoir-vivre entre les jeunes comme *Cohabiter, c'est vivre*.

### **France**

En France, en 1983 a été créé le Conseil National de la Vie Associative (CNVA). L'organisme a une fonction consultative sur tout problème concernant le secteur bénévole. Placé auprès du Premier ministre, ses missions sont centrées sur quatre points :

- étudier les questions intéressant la vie associative
- proposer des mesures utiles à son développement
- donner ces avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires
- faire un bilan triennal par mandature.

Le CNVA comprend 66 membres titulaires, nommés par le Premier ministre, choisis au sein du monde associatif.

## 5.1.2. Au niveau cantonal

(article constitutionnel/loi)

**Fribourg** non

**Jura** non

**Neuchâtel** non

**Valais** non

**Vaud** oui

Nouvelle Constitution vaudoise/Prise de position des Constituants.

### Genève

En 2000, le Conseil d'Etat genevois a sollicité le Conseil Economique et Social (CES)<sup>39</sup> et lui a demandé d'entreprendre une réflexion en vue de proposer des améliorations susceptibles d'accroître la complémentarité et les synergies entre l'Etat et le secteur associatif.

Exemples de mesures proposées par le CES :

- ✓ créer des conditions cadre permettant l'épanouissement des associations
- ✓ codifier les relations de manière à permettre une stabilisation des " règles du jeu " et des ressources tout en laissant aux associations une marge de manœuvre suffisante dans l'action
- ✓ permettre aux associations de collaborer dans l'élaboration des politiques publiques lorsque cela est pertinent par un contact facilité avec les instances de décision
- ✓ assurer l'accès des associations à des locaux et d'autres infrastructures spécifiques
- ✓ créer un centre de ressources chargé d'assurer une série de services aux associations
- ✓ créer un fonds d'innovation destiné aux associations
- ✓ mettre en valeur les compétences acquises dans le cadre associatif
- ✓ élaborer des contrats de partenariat négociés dont les principales caractéristiques sont : d'être le fruit d'une négociation et de privilégier des financements sous la forme d'enveloppe budgétaire plutôt qu'un financement lié à la prestation.<sup>40</sup>

---

<sup>39</sup> Institué en 1994 par un règlement du Conseil d'Etat, le Conseil Economique et Social (CES) (qui a été dissout en 2003) devait assister celui-ci de manière indépendante ainsi que lui donner des avis sur des questions relatives à la politique économique et sociale. Le Conseil pouvait aussi se saisir lui-même des sujets qu'il entendait traiter. Il était constitué de 60 membres, issus des syndicats, des milieux patronaux et des personnalités qualifiées désignées par l'Etat. Le fonctionnement était assuré par un bureau de 12 membres et un secrétariat de 4 personnes. Les membres du Conseil étaient nommés pour 6 ans, le président et son bureau pour 3 ans.

<sup>40</sup> Conseil Economique et Social, *Relations Etat/Secteur associatif*, Cahiers, 1, 2, 3, Genève, 2000.

## 5.2. Mesures d'ordre général

### 5.2.1. Assurance-chômage

La nouvelle loi sur l'Assurance-Chômage (LACI), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2003, ne comporte aucune ouverture en matière de bénévolat. Les dispositions de l'Art. 15 al. 4 freinent toujours l'éventuel engagement bénévole des personnes qui sont au chômage. L'autorité cantonale (le Service de l'Emploi) doit :

- ✓ donner son accord
- ✓ l'activité doit se dérouler en Suisse
- ✓ la période est limitée à trois semaines (dans certains cas fondés elle peut être renouvelée)
- ✓ l'activité doit être à caractère socialement utile, etc.<sup>41</sup>.

Selon les cantons, ces dispositions sont interprétées de manière plus ou moins souple (c'est le cas, par exemple, en Valais). Parfois, l'« assentiment » peut être donné par le professionnel de l'Office Régional de Placement (ORP) qui accompagne le chômeur.

#### France

L'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a confirmé la possibilité pour les chômeurs indemnisés d'exercer des responsabilités bénévoles. La première, dans une circulaire du 26 avril 1994, la seconde dans une délibération du 11 janvier 1994, complétée au mois de juin 1994. Deux conditions sont néanmoins attachées à l'exercice de ces activités et confirmées par le Ministère du travail. D'une part, l'activité ne doit pas se substituer à celle d'un salarié, d'autre part, le bénévole dans cette situation doit rester disponible pour une recherche active d'emploi.<sup>42</sup>

#### Pays-Bas

Les personnes touchant des indemnités de chômage doivent informer les services sociaux de leur activité bénévole.

---

<sup>41</sup> Cf. Art. 15, al. 4 LACI “ Les assurés qui, avec l'autorisation de l'autorité cantonale exercent une activité bénévole dans le cadre d'un projet pour chômeurs sont considérés comme aptes au placement ”.

<sup>42</sup> Bénédicte Halba, *Bénévolat et volontariat en France et dans le monde*, op. cit.

### 5.2.2. Etrangers<sup>43</sup>

Les dispositions en matière de politique migratoire ne facilitent pas non plus l'engagement bénévole des étrangers vivant en Suisse (tout au moins certaines catégories d'étrangers). Ceux issus des 15 pays membres de l'Union Européenne (UE), sont " couverts " par l'accord concernant la libre circulation des personnes. Pour eux, il n'existe donc aucun problème pour accéder au bénévolat (ou les difficultés susceptibles d'exister sont les mêmes que celles qui se posent aux Suisses).

Il n'en va pas de même pour les autres catégories d'étrangers (requérants d'asile au bénéfice d'un permis N, voire d'un permis S (admission provisoire), réfugiés, étrangers européens ou d'un pays tiers avec permis B, étrangers avec permis L (courte durée 12 mois), etc.

Si ces personnes souhaitent effectuer une activité bénévole (autre que ponctuelle), elles sont, au sens de la Loi, dans l'obligation de solliciter une autorisation auprès de l'Administration cantonale (Service de l'emploi). La situation sera examinée sous un angle différent si, par exemple, en raison d'un regroupement familial, la conjointe d'un époux souhaite s'engager bénévolement pour offrir un accompagnement à des personnes en fin de vie ou si un étranger, juriste de formation, souhaite, par exemple, offrir ses services au Service d'aide juridique pour les étrangers (SAJE).

Ces dispositifs associent le bénévolat à une activité lucrative et, dans les deux cas, la question de fond qui reste à élucider est de connaître les raisons qui poussent un étranger à se déplacer en Suisse.

---

<sup>43</sup> L'article 6 de l'Ordonnance limitant le nombre des étrangers (6.10.1986) dit :

« 1. Est considérée comme activité lucrative toute activité dépendante ou indépendante qui normalement procure un gain, même si elle est exercée gratuitement.

2. Est notamment considérée comme activité lucrative

a. toute activité exercée pour un employeur dont le domicile est en Suisse ou à l'étranger, indépendamment du lieu où est payé le salaire;

b. une activité exercée en qualité d'apprenti, stagiaire, volontaire, sportif, travailleur social, missionnaire, employé au pair, artiste;

c. une activité exercée à l'heure, à la journée ou à titre temporaire ».

Monsieur François Vodoz, employé au Service de l'Emploi canton de Vaud, avec lequel nous avons eu un entretien téléphonique le 7 avril 2003, indique que peu de demandes de ce type lui parviennent. Souvent parce que même si « personne n'est sensé ignorer la loi » beaucoup ne la connaissent pas. Ce ne sont pas seulement les personnes qui devraient être, selon lui, mieux informées, mais les organisations qui sont en contact avec des personnes étrangères qui proposent leur concours bénévole.

Bien évidemment la question de savoir si un clandestin à accès au bénévolat ne se pose même pas !

### 5.2.3. AVS

Lors de la prochaine (12<sup>e</sup>) révision de l'AVS, la question d'un « bonus bénévolat » ouvrant un droit à l'AVS se posera. Cette mesure est portée par plusieurs *grands* organismes bénévoles en Suisse alémanique (Croix-Rouge, Caritas, Samaritains, etc.).

### 5.2.4. Avantages fiscaux

En Suisse, les lois fiscales ne fournissent aucun avantage explicite pour les bénévoles (pas même la possibilité de déduire du revenu imposable les frais de déplacement).

Toutefois, les personnes qui octroient des dons aux associations « exonérées de l'impôt » ont la possibilité de déduire de leurs impôts les versements réalisés.

#### **Fribourg**

La totalité des dons effectués aux associations reconnues d'utilité publique sont déductibles à l'exception d'une franchise de Fr. 500.-. Ceux-ci ne peuvent toutefois dépasser le 5% du revenu net du contribuable.

#### **Genève**

Les dons sont déductibles s'ils représentent au minimum 7% du revenu net du contribuable.

#### **Jura**

La totalité des dons effectués aux associations reconnues d'utilité publique sont déductibles<sup>44</sup>.

#### **Neuchâtel**

Tout don est déductible jusqu'à hauteur de 10% du revenu net du contribuable.

#### **Valais**

Tout don est déductible jusqu'à hauteur de 10% du revenu net du contribuable.

---

<sup>44</sup> Pour connaître les critères de reconnaissance d'utilité publique cf : [www.jura.ch](http://www.jura.ch) Loi sur l'action sociale (850.1.)/décret (850.11)/ordonnance (850.112.).

## Vaud

Dans le cadre de la nouvelle Loi vaudoise sur les impôts directs cantonaux, (LI) du 4 juillet 2000, il est prévu que le contribuable puisse déduire de ses impôts les versements effectués aux organismes exonérés de l'impôt en raison de leur but de service public ou de pure utilité publique à hauteur du 10% du revenu net, à condition que les prestations versées pendant l'année fiscale s'élèvent au moins à Fr. 100.- (ar. 37 al. 1 lettre I)<sup>45</sup>.

La loi fédérale du 14.12.1990 sur l'harmonisation des impôts cantonaux et communaux (LHD), refusée par le peuple en mars 1997, prévoyait une déduction générale pour toute la Suisse à hauteur de 10% du revenu net. Si ce taux n'a pas été accepté, le principe reste acquis. Certains cantons (cf. ci-dessus) possèdent des listes d'associations reconnues d'utilité publique et s'y réfèrent lorsqu'un contribuable déduit un don versé à une association. D'autres demandent que le contribuable joigne une attestation du don.<sup>46</sup>

## France

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité au sein d'une association, peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôts, si les conditions suivantes sont remplies :

- les frais doivent avoir été engagés en vue de la réalisation de l'objet social d'une œuvre ou d'un organisme d'intérêt général
- ils doivent être dûment justifiés (les factures faisant foi des dépenses engagées)
- le bénévole doit avoir renoncé expressément à leur remboursement (art 41 de la loi No 2000-627 du 6 juillet 2000).<sup>47</sup>

## Pays-Bas

Les personnes touchant des indemnités de chômage doivent informer les services sociaux de leur activité bénévole.

### 5.2.5. Couverture des risques

Dans l'ensemble des cantons suisses, ce sont les organisations (institutions/fondations/associations), pour lesquelles les bénévoles apportent leur concours, qui sont responsables de leur garantir diverses assurances.

La responsabilité civile (type entreprise) couvre :

- ✓ les dommages éventuels (corporels, matériels) occasionnés à autrui par le bénévole
- ✓ les dommages dont pourraient être victimes les bénévoles durant leur activité
- ✓ l'assurance-accidents couvre les risques d'accidents avec lésions corporelles survenant dans l'exercice d'une activité bénévole
- ✓ l'assurance occupants protège les personnes transportées par des conducteurs bénévoles

<sup>45</sup> Les Eglises ne sont pas *naturellement* concernées par le statut « exonération de l'impôt ». Cela leur pose, du reste, un certain nombre de difficultés dont la presse s'est fait l'écho (cf. le quotidien 24 Heures du 30 mars 2004).

<sup>46</sup> Marie-Chantal Collaud, *Comment créer et animer une association*, Réalités sociales, Lausanne, 2002.

<sup>47</sup> Bénédicte Halba, op, cit.

- ✓ l'assurance casco couvre le véhicule du chauffeur bénévole et protège des risques de détérioration du véhicule dus à des choc, de collision, quelle que soit la responsabilité du chauffeur, des dommages dus au vol du véhicule, etc.
- ✓ selon le type d'activité développées par l'association, les risques encourus par celle-ci, la masse salariale engagée, le chiffre d'affaire réalisé, le montant des cotisation peut varier (entre Fr. 200.- à Fr. 30'000.- par année)<sup>48</sup>.

### Vaud

Par exemple, l'Association des Services Bénévoles Vaudois (ASBV) offre à ses membres en activité une couverture assurance-accidents, casco, responsabilité civile et occupants. Les groupes et/ou les institutions paient (2004) une cotisation annuelle forfaitaire (de l'ordre de Fr. 40.- pour les groupes ; Fr. 150.- pour les institutions travaillant avec des collaborateurs bénévoles) à laquelle vient s'ajouter Fr. 5.- par collaborateur bénévole en activité.

### 5.2.6. Remboursement des frais

Le principe est acquis un peu partout, même si, dans les faits, il existe encore nombre de disparités.

Ce sont les organisations pour lesquelles travaillent les bénévoles qui sont chargées du remboursement des « faux frais » à savoir les frais de transports, les frais de téléphones, etc.

### Pays Bas

Aux Pays-Bas, lorsqu'une organisation ne réussit pas à prendre en charge les frais encourus par un bénévole, celui-ci le signale dans sa déclaration fiscale et peut ainsi obtenir une réduction d'impôt à la double condition que les dépenses déclarées soient directement liées à son activité bénévole et que le bénévole puisse apporter des justificatifs de ces dépenses à l'administration fiscale.<sup>49</sup>

### 5.2.7. Autorisations d'absences

A part le *congé jeunesse* réservé aux jeunes et qui donne droit à cinq jours de congé par an (maximum) aux jeunes qui se « livrent bénévolement à des activités de jeunesse extra-scolaires pour le compte d'une organisation du domaine culturel ou social en y exerçant des fonctions de direction, d'encadrement ou de conseil ou qui suivent la formation et les cours de perfectionnement nécessaires à l'exercice de ces activités » (art. 329 du Code des obligations)<sup>50</sup>, il n'existe rien sur la question en tant que telle.

---

<sup>48</sup> Marie-Chantal Collaud, op. cit.

<sup>49</sup> Bénédicte Halba, op. cit.

<sup>50</sup> Le *congé jeunesse* n'est pas rémunéré. Toutefois, il est couvert par l'assurance-accidents. Le congé doit être annoncé à l'employeur au moins deux mois à l'avance. Ce dernier peut refuser de libérer son employé.

### **Jura**

Dans le canton du Jura les personnes qui assument une charge publique sur accord de leur chef de service, peuvent obtenir jusqu'à cinq jours de congé annuels.

### **Valais**

Dans le canton du Valais, un fonctionnaire membre du Comité d'une association, qui devrait siéger dans une commission officielle, pourrait le faire sur son temps de travail.

### **Vaud — Ville de Lausanne**

Le Conseil communal est en train d'examiner (renvoi Commission le 3.9.2002) la possibilité d'octroyer aux employés communaux, actifs dans des comités d'associations, un statut *de délégué associatif*. Cette initiative, déposée par A. Egli (POP), vise à accorder aux employés communaux, engagés dans des comités d'associations, des congés susceptibles de leur faciliter leurs responsabilités associatives.

### **France**

Dès 1991, (loi du 7 août 1991) le gouvernement français a instauré le *congé de représentation* pour les responsables associatifs bénévoles siégeant dans des instances de concertation créées par l'Etat et a décidé une protection sociale pour les bénéficiaires de ce congé. La durée de celui-ci, qui est assimilée à une période de travail effectif, ne peut dépasser neuf jours ouvrables par an. Si, à l'occasion de cette représentation, le salarié subit une diminution de rémunération, il reçoit de l'Etat une indemnité compensant en totalité ou partiellement et, le cas échéant sous forme forfaitaire, la diminution de la rémunération.

## **5.3. Supports organisationnels**

Il s'agit de contributions financières aux organismes bénévoles à caractère faitier qui ont pour mission de favoriser la coordination d'un grand nombre de milieux bénévoles.

### **Fribourg**

Un réseau d'organismes à dominante bénévole est en voie de constitution. Le Service de l'action sociale est intéressé à apporter son soutien à la création de ce réseau.

### **Genève**

*Centre genevois du volontariat (CGV)* (1972). L'activité principale du CGV est le recrutement de bénévoles pour différents organismes qui en font la demande, principalement dans les domaines suivants: action humanitaire, enfants, enseignement, accompagnement en voiture, administration, saisies informatives, ventes, traductions, corrections de textes, etc. (45% des demandes concernent les personnes âgées).

En 2002, 176 candidats bénévoles ont été reçus dont 122 femmes et 54 hommes. 56 personnes se sont engagées pour une activité à long terme<sup>51</sup>. L'Association est soutenue par la Ville de Genève (environ 10% du budget) et l'Etat de Genève (environ 40% du budget). Les dépenses annuelles de l'Association sont de l'ordre de Fr. 120'000.-.

Le Département de l'action sociale et de la santé soutient également le service volontariat de la Croix-Rouge genevoise (Fr. 378'000.- en 2002).

### **Jura**

---

<sup>51</sup> Rapport d'activité du CGV, 2002.

*Association Jurassienne pour Coordination du Bénévolat (AJCB) (2003). L'Association vient de solliciter l'aide des autorités cantonales (qui ont montré une ouverture) pour le financement de deux postes : un poste de travail social (50%) et un poste de secrétariat (50%).*

### Neuchâtel

*Association Neuchâteloise de Services Bénévoles (ANSB) (1976).* L'Association est en majeure partie subventionnée (depuis 2004) par le Département de la Santé publique qui a pris le relais de l'OFAS (de l'ordre de Fr. 100'000.-). Etant donné l'état des finances publiques, cette subvention est, actuellement, revue à la baisse.

### Valais

*Bénévol'Valais* existe depuis 1994. L'Association fédère les organisations (groupes) qui développent des activités dans le secteur médico-social. Actuellement, aucun soutien financier n'est octroyé de la part des autorités cantonales. De nouvelles démarches sont prévues.

### Vaud

*Association des Services Bénévoles Vaudois (ASBV) (1972).* Le but de l'Association est de « soutenir le recrutement, et de favoriser le groupement, l'information, la formation et l'encadrement des personnes désireuses de venir en aide bénévolement à tous ceux qui pourraient en avoir besoin, quelque que soient leur âge et leur condition physique, psychologique et sociale »<sup>52</sup>. L'Association (budget de fonctionnement de l'ordre de Fr. 450'000.- est soutenue par le DSAS (Service Assurances Sociales et Hébergement (Fr. 90'000.-). A cette subvention annuelle, vient s'ajouter celle de l'OMSV (Fr. 80'000.-) L'ASBV, ne recevant plus (depuis 2004) la subvention de l'OFAS (Fr. 55'000.-) examine différentes possibilités (notamment augmentation des subventions DSAS et OMSV) pour compenser cette diminution de financement de ses activités.<sup>53</sup>

## 5.4. Supports logistiques

Il s'agit de contributions financières permettant le fonctionnement d'organismes dont l'objectif est de fournir des prestations facilitant le développement d'initiatives bénévoles. C'est, par exemple, la mise à disposition d'informations et de services en vue de stimuler le développement de projets associatifs ainsi que les initiatives et les échanges entre les milieux professionnels et les milieux bénévoles de l'action sociale.

### Vaud

Seules les autorités cantonales vaudoises ont permis la création et le développement d'un véritable centre d'appui aux associations et à la promotion du bénévolat (ACTION BENEVOLE, Association pour l'étude et la promotion de l'action bénévole) qui bénéficie d'un ancrage légal (Loi sur la protection de la jeunesse), d'une subvention de Fr. 90'000.- qui couvre les 2/3 de ses frais de fonctionnement et de la mise à disposition d'un poste de travail social (2 x 50%).

Signalons aussi, les services offerts par le Groupe d'intérêt jeunesse<sup>54</sup> qui existe depuis 2000. L'Association (subventionnée par le Département de la Formation et de la Jeunesse — via le Service de Protection de la Jeunesse) offre un accompagnement méthodologique et, le cas échéant, financier — hauteur maximale 60% du budget — aux jeunes vaudois 13/25 ans — qui souhaitent développer des projets collectifs.

---

<sup>52</sup> Art. 2 des statuts.

<sup>53</sup> Rapport d'activité ASBV 2003.

<sup>54</sup> L'Association est composée aujourd'hui des organismes suivants : le Centre vaudois d'aide à la jeunesse, pro juventute Vaud et ACTION BENEVOLE.

**Fribourg** Non

**Jura** Non

**Neuchâtel** Partiellement (via l'ANSB)

**Valais** Non

### **Vaud**

Dans le canton de Vaud, plusieurs organisations se sont regroupées sous l'appellation *Pool cantonal plates-formes bénévolat*. Avec l'appui financier de la Loterie romande, ces organisations (Plate-forme bénévolat chablais, Bourse du Bénévolat Riviera/ Plate-forme bénévolat Haute-Broye/Bénévolat Service) cherchent à favoriser, à l'échelon cantonal, l'engagement bénévole du public. Les autorités cantonales viennent d'être sollicitées pour prendre le relais de la Loterie romande.

Les objectifs poursuivis par ce pool sont de :

- ✓ favoriser l'engagement bénévole du public en accueillant et en informant les personnes, qu'elles soient jeunes, adultes, en activité ou en recherche d'emploi ou encore retraitées, sur les possibilités d'activités bénévoles
- ✓ les orienter auprès des organismes demandeurs en fonction de leurs souhaits, de leurs compétences, de leur personnalité et de leur disponibilité
- ✓ répondre aux besoins des organisations qui sont à la recherche de forces bénévoles
- ✓ offrir des garanties de qualité d'engagement aux uns et aux autres en définissant des procédures (charte, convention de collaboration, défraiement, validation des compétences, etc.) qui cadrent l'accueil et l'engagement des bénévoles au sein des organisations.

### **Genève**

Le Conseil des Anciens de Genève a créé *Bourse du Bénévolat Genève* sur internet avec le soutien des Affaires Sociales de la Ville, du Département de l'action sociale et de la santé, et de la Loterie romande<sup>55</sup>. Site: [www.benevoles-ge.ch](http://www.benevoles-ge.ch)

### **Suisse alémanique**

En Suisse alémanique, ces plates-formes d'information et d'orientation des candidats bénévoles existent pratiquement dans tous les cantons. Depuis leur ouverture, le nombre de bénévoles a considérablement augmenté. Ainsi, à Berne, entre 1999 et 2002, le nombre de bénévoles orientés vers les organismes à la recherche de bénévoles est passé de 196 à 455 !

### **Pays voisins**

Les pays voisins comme la France, la Belgique, l'Italie, ont quelques longueurs d'avance en la matière. Ce système s'est considérablement développé, notamment avec l'aide d'internet.<sup>56</sup>

---

<sup>55</sup> Bourse du Bénévolat Genève, Conseil des Anciens de Genève, Rue de Montchoisi 48, cp 6212, 1211 Genève, tél. 022 735 79 35.

<sup>56</sup> Voir, par exemple en France [www.espacebenevolat.org](http://www.espacebenevolat.org)

## 5.5. Programmes d'incitation à l'engagement bénévole

En tant que tel dans le cadre scolaire :

**Fribourg** non

**Genève** non

**Jura** non

**Neuchâtel** non

**Valais** non

### Vaud

Quelques longueurs d'avance ! ACTION BENEVOLE a pu concrétiser, en 2000, à l'échelon vaudois, le programme européen *Eveil à la solidarité* dont l'objectif était de permettre à des écoliers vaudois de découvrir, dans leur environnement, un certain nombre d'organisations développant des actions de solidarité.

### France

Le Conseil National de la Vie Associative souhaite que l'éducation à la vie sociale, à la citoyenneté, à la responsabilité soit encouragée de l'enfance à l'entrée dans la vie active. L'organisme relève que l'école, à tous les niveaux de la scolarité, est un des lieux privilégiés où il est indispensable d'encourager cette pratique. Le CNVA suggère les idées suivantes<sup>57</sup>:

- ✓ création de modules sur la vie associative dans les cursus d'enseignement supérieur
- ✓ prise en compte de l'engagement associatif des jeunes pour une bonification, par exemple sous forme de points, lors des examens et épreuves aux divers niveaux de leur scolarité
- ✓ développement de la citoyenneté et des pratiques solidaires par l'engagement associatif
- ✓ introduction à la connaissance de la vie associative dans les programmes d'instruction civique<sup>58</sup>
- ✓ validation dans les cursus de l'expérience associative (validation des acquis)<sup>59</sup>
- ✓ prise en compte de la dimension de la vie associative dans les programmes d'instruction civique et que lors de ces périodes scolaires, soient favorisée la contribution des adolescents aux activités d'intérêt général
- ✓ facilitation des conditions de participation active à la vie associative des mineurs.

### Au niveau romand

Le Groupe Romand de Promotion du Bénévolat (GRPB) soutient les mesures suivantes :

- ✓ favoriser l'information sur les possibilités d'engagement bénévole
- ✓ soutenir la formation des bénévoles en intégrant la formation liée à « l'exercice d'une citoyenneté active » et celle relevant de la conduite de l'organisation (par exemple projet associatif)
- ✓ garantir le remboursement des frais liés à l'activité bénévole
- ✓ fournir la couverture des risques encourus dans le cadre de l'engagement bénévole (assurances diverses)

---

<sup>57</sup> Avis du CNVA, Complémentarité entre emploi et bénévolat dans les associations, 1997.

<sup>58</sup> Le programme européen "Eveil à la solidarité" décliné à l'échelon vaudois en 2000 est un bon exemple de ce type d'expériences.

<sup>59</sup> En France, en janvier 2002, la Loi de modernisation sociale a introduit la *Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)*. Cette loi permet aux bénévoles de faire reconnaître les compétences professionnelles acquises dans le cadre de leur expérience, en leur dispensant le diplôme correspondant. Inscrite dans le Code du travail et dans celui de l'éducation. La VAE concerne tous les bénévoles dans tous les domaines et pour toutes les qualifications pour peu qu'ils justifient d'une expérience professionnelle, associative ou personnelle durant une durée cumulée d'au moins 3 ans.

- ✓ valider les acquis de l'expérience bénévole (Cf. annexe 14). Il s'agit de faire en sorte que les compétences, les savoir-faire mobilisés dans l'activité bénévole puissent être validés dans la formation initiale et dans les parcours professionnels.

Le GRPB réfléchit à d'autres mesures d'ordre individuel. Ce sont, par exemple :

- ✓ l'aménagement du temps de travail professionnel
- ✓ la valorisation du don du temps. Il s'agit, par exemple pour les entreprises (dans une perspective de responsabilité sociale, de mécénat, voire de sponsoring) de permettre à leurs collaborateurs d'exercer un certain nombre d'heures de bénévolat annuelles sur leur temps de travail
- ✓ les tarifs préférentiels : manifestations culturelles, sportives, transports publics, expositions, etc.
- ✓ les prestations allégées : baby-sitting, réduction des frais de garderies pendant le travail bénévole
- ✓ les mesures permettant la comptabilisation du travail accompli bénévolement pour qu'il puisse être déduit fiscalement comme cela se fait pour certains dons financiers
- ✓ à un niveau plus collectif, le GRPB souhaite (avec d'autres partenaires) stimuler les jeunes à l'exercice d'une citoyenneté active (par exemple découverte/participation à la vie associative)

Le GRPB insiste aussi sur le rôle indispensable des pouvoirs publics pour soutenir et renforcer l'engagement bénévole tout en respectant son autonomie. Il adhère à l'ensemble des mesures que nous avons relevées dans ce chapitre<sup>60</sup>.

---

<sup>60</sup> GRPB, *Reconnaissance du bénévolat. Quelques considérations émanant du GRPB*, 1999/2004.

### En résumé

En Suisse, il n'existe pas de disposition légale (à l'échelon national, ni cantonal) susceptible de fournir un avantage explicite aux personnes qui s'engagent bénévolement. Seul le canton de Vaud, qui a inscrit dans sa Constitution un article sur la Vie associative et le bénévolat, fait exception.

Pour l'essentiel, l'aménagement de mesures pour créer un cadre adéquat pour les bénévoles, relève de la responsabilité des organisations qui recourent aux bénévoles.

En Suisse, d'un point de vue général, différentes directives sont acquises :

- le principe du remboursement des frais (même si, dans les faits, plusieurs organisations n'ont pas les moyens financiers de rembourser)
- la couverture des risques (assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation)
- le fait que tout engagement bénévole dont la durée dépasse une demi-journée par semaine risque d'entrer en concurrence avec une activité qui devrait être salariée.<sup>61</sup>

Les autorités cantonales romandes (action sociale/sanitaire) sont ouvertes à l'idée de soutenir financièrement les organisations qui ont pour objectif de favoriser la coordination de plusieurs groupes/milieus bénévoles.

A l'exception du canton de Vaud, aucun canton ne soutient de manière explicite une organisation dont la mission première est de fonctionner comme un centre de ressources et d'expertise pour promouvoir le bénévolat, faciliter la coopération entre milieux professionnels et milieux bénévoles dans l'action sociale et accompagner les porteurs de projets.

Aucun programme scolaire ne contient formellement des modules d'incitation à l'engagement bénévole.

Les milieux proches du terrain trouvent tous que la mesure prioritaire pour stimuler l'engagement bénévole est la mise à disposition *de lieux d'information et d'orientation des bénévoles* qui tiennent compte de leurs compétences, disponibilités et intérêts.

---

<sup>61</sup> Ces principes clefs figurent dans le *Dossier bénévolat*. Ce document, édité en allemand, français et italien, a été réalisé au plan national, en 2001, dans le cadre de l'Année internationale du bénévolat. Ce dossier a aussi pour objectif de faciliter la reconnaissance des acquis mobilisés dans l'expérience bénévole. (Cf. annexe 14)

## **6. Exemples d'initiatives basées sur le bénévolat**

Les initiatives, que nous relatons, ont pour objectif de stimuler leur transposition dans d'autres contextes (par exemple dans d'autres régions, voire d'autres cantons). Surtout, nous les avons retenues parce qu'elles posent l'accent sur plusieurs dimensions capitales de l'activité bénévole.

En effet, le « meilleur » du bénévolat demeure dans sa complémentarité par rapport à l'action professionnalisée, une complémentarité tout particulièrement performante lorsqu'elle se révèle être d'une autre nature que celle qui caractérise l'aide sociale publique.

Une autre point fort du bénévolat consiste à faciliter l'émergence de situations qui vont au-delà de l'accueil et du soutien des personnes frappées par le chômage et menacées de marginalisation. Nous pensons, par exemple, aux initiatives qui sont prises pour renforcer leurs compétences et leurs relations sociales.

Et, aussi, lorsque des réalisations sont le fruit d'une collaboration entre les responsabilités qui relèvent de la puissance publique et des ressources du secteur associatif.

Notre choix s'est également arrêté sur des initiatives portées par la société civile qui, tout en proposant des services concrets, vise à recréer des lieux d'appartenance sociale au sein des quartiers et dans les villages, à stimuler le développement local, à améliorer la « vitalité collective ».

Pour que de telles réalisations essaient, des incitations et des encouragements divers sont nécessaires.

Les milieux bénévoles ont un grand rôle à jouer, mais ils ne peuvent le faire à eux seuls et ont besoin d'un soutien concret de la part des pouvoirs publics. Un soutien « à la carte », à décliner selon le type de projet, la capacité d'agir des personnes, les moyens dont elles disposent, etc.

Les porteurs de ces initiatives observent aussi que lorsque leur projet gagne en visibilité, qu'il réussit à être connu (notamment avec le concours des médias) il suscite immédiatement l'intérêt. Il donne envie de « faire de même ».

Rendre plus visible ces initiatives participe à l'amélioration des conditions qui vont faciliter l'éclosion d'un projet.

C'est aussi dans cette perspective, que les pages qui suivent ont été écrites.

# TOUT COMPTE FAIT

## Résumé de l'action

*Ce projet, qui a été mis en place en 2002, est une initiative prise par le Centre social régional de Cossonay/Orbe/La Vallée. Il permet à des personnes, qui rencontrent des difficultés financières, de trouver une autre réponse que celle de l'endettement lorsque les factures sont trop nombreuses. Un groupe de bénévoles (10 personnes) ont été spécialement formés et sont accompagnés pour assumer cette tâche. Cette initiative a aussi pour objectif de favoriser l'échange d'expériences et de faire sortir de l'isolement ces personnes. A ce jour, 16 personnes ont recouru à Tout compte fait. 14 personnes bénéficiaient de cette prestation en février 2004. En moyenne, l'accompagnement dure 6 mois. C'est le montant de la dette qui est déterminant pour le choix du bénéficiaire (si la dette est trop importante, il n'y pas entrée en matière). C'est un assistant social, lié au CSR, qui accompagne le groupe de bénévoles. Il dispose d'un temps de travail de 30 % pour réaliser cette tâche. Aujourd'hui, il est envisagé de développer Tout compte fait sur la Vallée et 10 nouveaux bénévoles vont être recrutés. Le budget actuel devrait suffire pour accompagner ce nouveau groupe.*

### **Initiateurs du projet :**

Le Centre social régional de Cossonay/Orbe/La Vallée

### **Caractéristiques du projet :**

#### Bénéficiaires

λ Les bénéficiaires de *Tout compte fait* ne sont pas (à l'exception de deux personnes) des usagers des services sociaux et n'auraient pas forcément fait appel à un CSR de leur plein gré (la dimension *prévention*, qui est un des objectifs du projet, est donc bien présente).

λ Plusieurs bénéficiaires sont « sortis » des difficultés.

#### Bénévoles

λ La fidélité des bénévoles, qui trouvent leur compte dans un projet comme celui-ci, ont développé un sentiment d'appartenance à un groupe (envie de se retrouver en tant que collectif, organisation de pique-niques, apéritifs, etc.).

#### Moyens à disposition

λ Le coût du projet est estimé à environ CHF 50'000.- annuels

(1 poste à 30 % + les frais liés à la gestion du projet).

#### Partenaires

λ Le réseau régional (notamment les entreprises privées) a été sensible à ce projet. Il a souvent répondu présent pour faciliter le désendettement de certaines personnes (diminution des ardoises) parce que *Tout compte fait* fonctionnait comme caution.

#### Coopération avec les milieux professionnels

λ Celle-ci est relativement aisée en raison du partenariat établi avec le CSR. Même si la logique bénévole (un langage parfois « moins politiquement correct » en direction des bénéficiaires) peut parfois heurter les professionnels, le travail des bénévoles n'est pas discrédité. Ils leur reconnaissent une marge de manœuvre plus importante que celle dont ils jouissent et qui permet un contact très productif avec les bénéficiaires.

### **Forces de l'initiative**

\ Demander à des bénévoles d'offrir un soutien relativement complexe à des personnes en difficulté en y ajoutant une dimension de lien social que des professionnels ne peuvent pas offrir. Accompagner un tel groupe de bénévoles de manière étroite (formation, supervision, valorisation).

\ Avoir un impact sur la population régionale et notamment en direction des entreprises en leur permettant de prendre conscience que certains messages marketing sont à éviter ou, alors, leur montrer que leur contribution est aussi nécessaire pour permettre aux membres de notre société les plus vulnérables de ne pas se laisser « couler » par des problèmes de surendettement.

\ Savoir que le coût d'un tel projet peut faire obstacle à sa transposition dans d'autres régions du canton. Cependant, des économies d'échelle peuvent être envisagées en tenant compte de l'expérience acquise et des outils déjà en place.

## AGENDA 21

### Promotion de l'engagement bénévole

#### Résumé de l'action

*La Ville d'Yverdon-les-Bains observe que la vie associative, au sein de la commune, est dense. Par ailleurs, elle réalise qu'aucun concept de partenariat à l'égard de la société civile et du monde associatif n'a été, jusqu'à présent, mis en place.*

*Dans le cadre de l'Agenda 21, elle décide de prévoir une fiche (No 33) visant à coordonner l'action de la Ville en direction des associations et à mieux définir les critères du soutien public. Elle envisage, aussi, de développer la participation de la population et de veiller aux interactions entre associations. Pour Yverdon-les-Bains, le développement durable passe par une « systématisation et une activation des engagements citoyens ».*

*Une première action (2003) a permis d'inviter les milieux associatifs intéressés à une séance de sensibilisation à l'utilisation du Dossier bénévolat qui sera suivie (2004) par la mise en place de cours de formation à l'utilisation de cet outil de valorisation de l'expérience bénévole.*

#### *Initiateurs du projet :*

La Ville d'Yverdon-les-Bains

#### *Caractéristiques du projet :*

##### Bénéficiaires

λ Les associations qui offrent des prestations sur le territoire communal et, de fait, l'ensemble des citoyens de la ville d'Yverdon-les-Bains.

##### Bénévoles

λ Toutes les personnes engagées dans les associations exerçant des activités sur le territoire communal.

##### Moyens à disposition

λ Un professionnel du CSR (le Délégué à la jeunesse) qui, dans sa mission, a la responsabilité de cette « fiche ».

λ Un budget modeste permettant de réunir les associations et de se procurer le matériel (notamment le *Dossier bénévolat*).

##### Partenaires

λ La Ville d'Yverdon-les-Bains

λ Les milieux associatifs Yverdonnois

λ ACTION BENEVOLE

#### ***Forces de l'initiative***

↳ Considérer que le bénévolat est un bien social à développer pour les nouvelles générations.

## LES « RETRAITES DU VENDREDI »

### Résumé de l'action

*Ce projet fribourgeois, qui a démarré en novembre 2003, veut permettre à des détenus d'acquérir des connaissances de base relatives à différents métiers manuels (cordonnier, menuisier, ébéniste, cuisinier, boulanger). L'idée est de faciliter leur réinsertion par le biais de ces apprentissages. Une dizaine de bénévoles collaborent actuellement à ce projet. Ils se sont investis dans cette expérience, soit parce qu'ils connaissaient déjà personnellement un détenu, soit parce qu'un bénévole, déjà engagé, leur a proposé de rejoindre l'équipe des « Retraités du vendredi ».*

### **Initiateur du projet :**

Le nouveau Directeur des Etablissements de Bellechasse (arrivé en novembre 2003).

### **Caractéristiques du projet :**

#### Bénéficiaires

λ Les détenus qui souhaitent développer des compétences « manuelles ».

#### Bénévoles

λ Au nombre d'une dizaine actuellement, ils peuvent offrir leurs compétences et se sentir particulièrement utiles. Ils ont, ainsi, l'opportunité de créer une relation avec des personnes en difficultés par le biais d'une transmission de savoirs. Leur estime de soi en vient renforcée à une étape de la vie où nombre de retraités vivent difficilement le fait de se sentir à l'écart de la vie active.

#### Coopération avec les milieux professionnels

λ Celle-ci est relativement aisée parce que les compétences mobilisées par les bénévoles sont naturellement différentes de celles offertes par les professionnels. Il n'existe donc pas de concurrence entre les uns et les autres dans le sens qu'il place le bénévolat dans un « juste » rapport au sein d'une institution.

#### **Forces de l'initiative**

↳ Offrir des services spécifiques et irremplaçables et cela même « si l'argent coulait à flot ».

↳ Ouvrir la prison dans le sens d'une « prison citoyenne » à l'image d'une « entreprise citoyenne ».

↳ Donner la possibilité aux retraités qui le souhaitent de mobiliser leurs compétences professionnelles.

↳ Permettre aux détenus d'acquérir un savoir-faire à la carte qui s'inscrit dans une proximité relationnelle choisie.

## SPORT'OUVERTE

### Résumé de l'action

*Cette association lausannoise, fondée en 1997, a pour objectif d'offrir aux personnes en situation d'exclusion (personnes toxicodépendantes, personnes sans domicile fixe, chômeurs de longue durée, requérants d'asile) la possibilité de pratiquer, en groupe, des activités sportives en vue d'une réhabilitation sociale. Les initiateurs sont convaincus que la pratique du sport permet de retrouver une meilleure hygiène de vie et de (ré)apprendre les règles de base d'une vie en société.*

*Installée dans les locaux des anciens vestiaires des employés CFF, l'Association Sport'ouverte dispose d'une salle de fitness, d'équipements sportifs, ainsi que d'un lieu d'accueil.*

### Initiateurs du projet :

Deux intervenants, insérés professionnellement dans des structures à bas seuil et, personnellement, très concernés par le sport.

### Caractéristiques du projet :

#### Bénéficiaires

λ350 personnes dépendantes de produits et personnes en marge de la société, âgées, en moyenne, de 40 ans. 15 à 20 personnes fréquentent quotidiennement le centre de fitness.

#### Bénévoles

λUne vingtaine de bénévoles collaborent au projet.

#### Moyens à disposition

λSport'ouverte fait partie du dispositif « bas seuil » soutenu par la ville de Lausanne. 5 intervenants salariés coordonnent le projet.

#### Partenaires

λLa Ville de Lausanne et les autres organismes faisant partie du dispositif « bas seuil » (Point d'eau, Fondation Mère Sofia, Beträim, Le Passage, le Centre St-Martin, la Pastorale de rue).

#### Coopération avec les milieux professionnels

λStructure qui offre des prestations totalement spécifiques et dont l'action ne peut être que complémentaire à celle proposée par les autres organismes.

### **Forces de l'initiative**

↳ Parier sur le sport pour stimuler la réinsertion sociale.

↳ Collaborer avec des bénévoles qui disposent de compétences dans le domaine sportif et/ou montre un intérêt pour le sport.

## ASSOCIATION LE TRIALOGUE

### Résumé de l'action

*Cette association genevoise, fondée en 1997, se décrit comme un réseau de solidarité entre des retraités, des chômeurs et des professionnels. L'association fait appel à des personnes en activité ou retraitées (juristes, médecins, comptables, fiscalistes, « chasseurs de têtes », coiffeurs, traducteurs) disposées à manifester bénévolement leur solidarité avec les plus démunis en mettant à leur disposition quelques heures par mois leurs compétences. Marginalisées et fragilisées, les personnes, privées de leur emploi, vivent trop souvent l'isolement, la honte et le repli sur soi. Le Trialogue se propose de leur venir en aide ponctuellement et avant qu'elles ne s'excluent elles-mêmes, en les intégrant dans des réseaux de solidarité et de compétences.*

### Initiateurs du projet :

Le Trialogue est né du constat établi par une permanence chômage, située à Carouge, à savoir qu'il était indispensable d'offrir des prestations au-delà des renseignements donnés dans ce type de service. De nombreux bénévoles souhaitant apporter « leur pierre à l'édifice », le cadre de cette permanence est devenu trop étroit. Ainsi, est née l'idée de créer une nouvelle association qui a pris ses quartiers dans un autre lieu (Maison de St-Jean).

### Caractéristiques du projet :

#### Bénéficiaires

λ Des personnes qui se trouvent durablement au chômage et qui cherchent un lieu de rencontre et de partage pour passer ce cap difficile et élaborer de nouveaux projets.

λ Des professionnels qui, dans le cadre de leur activité, sont d'accord de mettre à disposition quelques heures de leur temps de travail, sous forme de consultations, d'écriture, de renseignements téléphoniques, etc.

λ Des aînés qui souhaitent partager leur compétences et adoucir la rupture entre leur vie professionnelle et leur retraite.

#### Bénévoles

λ Les aînés et les professionnels (un réseau de 167 personnes) ont donné en 2003 5'490 consultations et servi 320 repas gratuits. 17 micro-crédits ont été également accordés en 2003.

#### Moyens à disposition

λ Le dispositif chômage du canton de Genève permet à l'Association d'engager des personnes en emploi temporaire subventionné. Le budget du Trialogue s'élève à environ Fr. 500'000.- La Ville de Genève et quelques autres communes apportent également une aide financière à l'Association. Ce soutien permet de financer un poste de secrétariat à 100 %.

#### Partenaires

λ Prioritairement la Ville de Genève.

#### Coopération avec les milieux professionnels.

λ Celle-ci est relativement aisée vu la spécificité des prestations fournies par le Trialogue, notamment en raison des solutions d'urgence qu'il propose. En moins d'une semaine, les personnes en difficultés peuvent rencontrer le spécialiste dont elles ont besoin. Les intervenants du Trialogue sont en contact avec l'ensemble du réseau genevois concerné par les questions de chômage et de précarité.

#### **Forces de l'initiative**

( Compléter les dispositifs en place en matière de chômage en conjuguant compétences professionnelles et sociabilité.

( Donner la possibilité à des « actifs » de s'engager bénévolement en mettant à disposition leurs compétences professionnelles.

( Permettre à des retraités de se sentir toujours utiles socialement.

( Favoriser la rencontre et les échanges entre différents publics : ceux qui sont bien intégrés socialement (les actifs), ceux qui le sont moins (les chômeurs, voire les retraités).

## AGIS

### Résumé de l'action

*L'AGIS, Association genevoise d'insertion sociale, a été créée en 1987. Elle a pour but de promouvoir la reconnaissance de la personne handicapée physique, mentale ou sensorielle. L'Association favorise l'insertion sociale de ces personnes grâce à des bénévoles qui apportent leur contribution dans un contexte de loisirs ou de soulagement ponctuel des familles. Elle est organisée en 3 secteurs (enfants, jeunes et adultes). Le **secteur enfants** permet à des parents de souffler « un peu » une fois par semaine grâce au concours d'une cinquantaine de bénévoles. Le **secteur adolescents** encourage les liens amicaux entre jeunes personnes handicapées et jeunes valides. (886 heures de bénévolat ont été effectuées en 2003 dans ce secteur). Le **secteur adultes**, grâce à la collaboration de quelque 80 bénévoles, permet à des personnes handicapées de rompre leur isolement en participant à diverses activités en fonction des capacités et intérêts de chacun. Une équipe de 5 travailleurs sociaux (ETP 300%) gère l'Association avec le concours de 150 bénévoles qui offrent aux personnes handicapées la possibilité d'enrichir leur vie sociale en entretenant des relations privilégiées construites en dehors de leur famille, le cas échéant d'une institution.*

### **Initiateurs du projet :**

Fusion de deux groupes d'action indépendants dans le domaine du handicap géré par des professionnels — mouvance de Pro Infirmis — (Baby-Sitting et Groupe Contact)

### **Caractéristiques du projet :**

#### Bénéficiaires

λ Des personnes handicapées (enfants, adolescents, adultes) et leurs familles.

#### Bénévoles

λ Des femmes et des hommes de tous âges, étudiants, apprentis, adultes, retraités, de toutes formations ou sans formation qui ont envie de partager leurs loisirs, leur temps, leurs qualités personnelles, professionnelles ou artistiques.

#### Moyens à disposition

λ Le budget de l'AGIS s'élève à Fr. 421'000.- pour 2004.  
λ L'Association est soutenue par l'OFAS, le Département de l'action sociale et de la santé du canton de Genève ainsi que par la Ville de Genève et quelques communes genevoises.

#### Partenaires

λ Tous les partenaires significatifs du monde du handicap et de l'organisation du bénévolat.

#### Coopération avec les milieux professionnels

λ Celle-ci est naturelle et sans difficulté majeure en raison des services rendus par l'AGIS considérés comme indispensables et donc complémentaires à l'action de l'ensemble des autres acteurs de ce champ d'intervention.

### **Forces de l'initiative**

\ Stimuler l'intégration de personnes handicapées en leur permettant d'être présentes dans la « vraie » vie tout en vivant une relation privilégiée.

\ Permettre à des bénévoles et à leur entourage de mieux connaître la réalité des personnes handicapées et d'en témoigner.

\ Impulsé par des milieux professionnels.

\ Porté par une solide équipe salariée qui met en relation les personnes handicapées et les bénévoles et offre un appui conséquent aux bénévoles.

## ASSOCIATION POUR LA CREATION D'ENTREPRISES (ASECE)

### Résumé de l'action

*Cette initiative vaudoise a été mise sur pied en 1998 par un industriel retraité. Il pensait utile de donner un « coup de pouce » à des personnes, vivant en Suisse romande, sans emploi et sans moyens financiers, désireuses de développer un projet en créant leur propre entreprise. L'Association a pour but de relever ce défi et de leur mettre à disposition un crédit solidaire en leur accordant des prêts à des conditions avantageuses fixées par contrat. Il s'agit, après une étude approfondie de leur dossier, d'accorder aux personnes concernées un crédit sur la base de la viabilité de leur projet et des garanties que celles-ci peuvent apporter.*

*Une équipe de bénévoles est aussi à disposition pour les aider à trouver l'adéquation entre leurs idées, leurs savoirs-faire et le marché régional. Ces bénévoles les aident à estimer les points forts et les points faibles de leur future entreprise. Ils sont aussi à leur disposition pour les aider à trouver leur chemin dans le labyrinthe des réglementations et la mise en place d'un système de gestion adapté.*

### *Initiateurs du projet :*

Un industriel, retraité, et quelques connaissances sur la base de l'idée de l'octroi des micro-crédits, initiative expérimentée dans les pays du Sud et par l'Association française « Pour le droit à l'initiative économique ».

### *Caractéristiques du projet :*

#### Bénéficiaires

λ Des personnes au chômage, porteuses d'idées novatrices, ne disposant pas de moyens financiers pour créer une entreprise.

#### Bénévoles

λ Une trentaine de personnes, disposant de solides compétences dans les secteurs du secondaire et du tertiaire. Pour la plupart, ce sont d'anciens chefs d'entreprises, des artisans indépendants et également des étudiants de hautes écoles, désireuses d'apporter un appui technique.

#### Moyens à disposition

λ Une équipe de bénévoles et un réseau de personnes relais.

λ Une seule personne salariée à 100 % gère administrativement le projet. L'organisme ne reçoit aucune subvention publique et vit grâce au soutien de ses donateurs.

#### Partenaires

λ Une dizaine de partenaires (qui varient selon les cantons et les projets développés). On peut citer, pour le canton de Vaud, le Service de l'Emploi, la Haute Ecole de Gestion, le Centre patronal et l'entreprise Genilem (soutien aux entreprises innovantes).

### ***Forces de l'initiative***

↳ Offrir un coup de pouce financier et logistique à des personnes en difficultés sur le marché du travail pour leur permettre de créer leur propre entreprise grâce au concours de bénévoles bénéficiant de compétences spécifiques et de relations privilégiées au sein des milieux économiques.

↳ Proposer la médiation d'une association qui se porte garante de la viabilité des projets à développer.

↳ Dispenser bénévolement des conseils pointus en matière de développement et de gestion d'entreprises.

## PEDIBUS

### Résumé de l'action

*Le PEDIBUS est un système original d'accompagnement des enfants sur le chemin de l'école mis sur pied en 1999 dans le quartier sous-gare à Lausanne. Sur l'initiative de la Déléguée à l'enfance de la Ville, observant le volume de la circulation existant sous-gare et la difficulté toujours plus grande de trouver des patrouilleurs, la population a été invitée à une rencontre organisée à la Maison de Quartier Sous-Gare. Plusieurs parents ont alors décidé de « prendre les choses en main » et ont créé le PEDIBUS. (Par tournus) 2, voire 3 bénévoles (identifiables à un insigne) assurent la sécurité des enfants tout au long du chemin de l'école. Certains enfants « prennent » le PEDIBUS au départ, d'autres à différents arrêts. Les plus grands peuvent prendre le PEDIBUS pour uniquement traverser les grandes artères. Cette expérience, très positive, a permis l'ouverture de quelque 17 autres lignes dans plusieurs quartiers de la Ville. De nombreuses communes ont repris l'idée comme, par exemple, Ecublens et Yverdon-les-Bains. PEDIBUS existe aussi dans plusieurs autres cantons romands et même en France.*

### Initiateurs du projet :

La Déléguée de l'Enfance en collaboration avec ACTION BENEVOLE et la Maison de Quartier Sous-gare.

### Caractéristiques du projet :

#### Bénéficiaires

λ Un nombre considérable de parents qui n'ont plus besoin de s'organiser quotidiennement pour accompagner leurs enfants à l'école.

#### Bénévoles

λ A fin 2003, on dénombrait, sur la Ville de Lausanne, quelque 160 « conducteurs » du PEDIBUS.

#### Moyens à disposition

λ Secrétariat de la Déléguée à l'Enfance de la Ville de Lausanne qui offre un appui aux différentes lignes PEDIBUS.

λ Une coordinatrice salariée (temps de travail de l'ordre de 2-3h par semaine) pour les lignes existants dans le quartier sous-gare.

λ Le travail de coordination est indispensable et il difficile de demander aux parents de le porter seul.

#### Partenaires

λ ACTION BENEVOLE

#### **Forces de l'initiative**

- ↳ Apporter un coup de pouce à l'entraide naturelle.
- ↳ Permettre à des adultes, dans leur quartier, de créer de nouveaux liens et favoriser l'échange d'autres services.
- ↳ Décharger les parents qui effectuaient, avec leurs enfants, plusieurs fois par jour et individuellement, le trajet de l'école.

## 7. Recommandations

Ci-dessous, nous décrivons de manière résumée les différentes mesures susceptibles de favoriser le bénévolat dans l'action sociale vaudoise. Chaque mesure est reprise de manière plus détaillée dans la suite du chapitre. ACTION BENEVOLE reste à disposition pour approfondir ces mesures, envisager des plans d'actions détaillés, rechercher les partenaires, etc.

|   | Milieux professionnels | Milieux bénévoles |
|---|------------------------|-------------------|
| 1. <i>Plates-formes bénévolat</i> (mise en relation des offres et des demandes de travail bénévole) dans l'ensemble des régions du canton (Nord/Ouest/Riviera/Agglomération lausannoise)  | X                      | X                 |
| 2. <i>Mesures de soutien aux institutions</i> (« Liste SPAS »)<br>— appui à l'accompagnement des bénévoles<br>— informations/conseils/formations en matière de gestion des bénévoles  | X                      |                   |
| 3. <i>Soutien aux milieux bénévoles</i> qui rencontrent des difficultés en matière :<br>— de gestion des ressources humaines bénévoles<br>— d'accès à des locaux, salle de réunion, infrastructures<br>— d'accès à des services pratiques (production de documents, matériel informatique, documentation, moyens audiovisuels, soutien technique et stratégique, etc.)<br>— de management associatif (information/conseils/formation) |                        | X                 |
| 4. <i>Création d'un fonds</i> susceptible de :<br>— faciliter le démarrage de projets innovants dans l'action sociale<br>— permettre aux associations de garantir les <i>règles d'or du bénévolat</i> (défraiement, assurances, formation des bénévoles, etc.)  | X                      | X                 |
| 5. <i>En lien étroit avec les associations, mise en place de mesures d'interface</i> entre milieux professionnels et milieux bénévoles :<br>— rencontres (par exemple à l'échelon régional ou par domaine d'intervention) pour partage d'informations, d'expériences, de réflexions sur le développement de l'action sociale, etc.  | X                      | X                 |
| 6. Elaboration et promotion de <i>contrats de partenariat types</i> entre associations et pouvoirs publics  |                        | X                 |
| 7. Consolidation de <i>mesures</i> facilitant l'engagement bénévole : abandons des tracasseries administratives en matière de chômage et de politique à l'égard des étrangers ; autorisations d'absence ; mesures fiscales ; mesures ayant trait à la protection sociale, de même qu'à la reconnaissance des compétences acquises lors de l'expérience bénévole, etc.   | X                      | X                 |
| 8. Organisation de <i>campagnes d'encouragement à l'engagement bénévole</i> auprès de différents publics (jeunes, personnes actives sur le marché du travail, seniors)  | X                      | X                 |

## Recommandation 1

*Consolidation et développement dans les régions Nord/Ouest/Est et agglomération lausannoise de **plates-formes bénévolat** (lieux favorisant la mise en relation des offres et des demandes de travail bénévole)*

### Objectif :

- ✓ Accueillir et informer à l'échelon régional les personnes (jeunes, adultes, en activité, en recherche d'emploi ou encore retraitées) sur les possibilités d'activités bénévoles et tenant compte de leurs intérêts, compétences et disponibilité.
- ✓ Répondre aux besoins des organisations (institutions/associations) qui sont à la recherche de forces bénévoles.
- ✓ Offrir des garanties de qualité d'engagement aux uns et aux autres.

| Projet  | Partenaires   | Financement  | Calendrier   |
|---|---|--|--|
| <p>En phase de développement.</p> <p>Fonctionnent déjà :</p> <p><b>Bénévolat-Service</b> (agglomération lausannoise)</p> <p><b>Bourse du Bénévolat Riviera</b></p> <p><b>Plate-forme Bénévolat Broye</b></p> <p><b>Plate-forme Bénévolat Chablais</b></p> | <p>Pool cantonal Plate-formes Bénévolat</p> <p>Association régionales à l'origine de ces structures</p> | <p>Aide de la Loterie Romande en 2004 (Fr. 120'000.-) pour démarrage</p> <p>Demande (Fr. 250'000.-) déposée auprès du SPAS et du DFJ pour assurer le relais de l'aide financière octroyée par la Loterie romande et développement des structures dans région non « couvertes »</p> <p>Recherche complémentaire de fonds auprès : des</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— communes</li> <li>— fondations privées</li> <li>— entreprises</li> <li>— organisations</li> </ul> <p>« demandeuses »</p> | <p>2004/2005</p> <p>Consolidation des structures en place</p> <p>2e semestre 2005</p> <p>Développement des prestations dans les régions « non couvertes » (La Côte et le Nord Vaudois)</p> |

## Recommandation 2

*Appui aux institutions « Liste SPAS » en matière de recours et/ou gestion des ressources humaines bénévoles*

### Objectif :

- ✓ Favoriser la coopération entre professionnels et bénévoles au sein des institutions « Liste SPAS » et garantir aux personnes qui s'engagent bénévolement un contexte de *travail* adéquat.
- ✓ Faciliter la création (la consolidation) de « segments » de poste ayant pour but l'accompagnement des bénévoles.
- ✓ Permettre aux personnes chargées de cet accompagnement, d'être soutenues dans leur tâche en mettant à leur disposition des informations, des formations, des conseils, ainsi que divers instruments.
- ✓ Accompagner, dans leurs réflexions, les institutions qui s'interrogent sur l'éventualité de recourir au bénévolat.

| Projet  | Partenaires                 | Financement  | Calendrier     |
|---------|-----------------------------|--|----------------|
| Nouveau | ACTION BENEVOLE<br><br>ASBV | Segment de poste (de l'ordre de 10%) pour les institutions « Liste SPAS » Fr. 150'000.-<br><br>Budget prévisionnel annuel de l'ordre de Fr. 10'000.- pour les mesures d'appui, de conseils, de formation, etc. | Printemps 2005 |

### Recommandation 3

*Soutien aux milieux bénévoles qui rencontrent des difficultés en matière :*

- *de gestion des ressources humaines bénévoles*
- *d'accès à des locaux, salle de réunion, infrastructures*
- *d'accès à des services pratiques (production de documents, matériel informatique, documentation, moyens audiovisuels, soutien technique et stratégique, etc.)*
- *de management associatif (information/conseils/formation)*

#### Objectif :

- ✓ Améliorer les conditions dans lesquelles les milieux bénévoles développent leurs activités en mettant à leur disposition les ressources souhaitées.
- ✓ Proposer des solutions aux difficultés rencontrées par les “ petites structures ” pour assumer leur mission sur la durée.
- ✓ Assurer l'accès à des locaux et d'autres infrastructures spécifiques lorsque le besoin s'en fait sentir. Dans cette perspective, il serait possible d'envisager la mise à disposition de locaux par les institutions « Liste SPAS » (qui ont indiqué cette possibilité) ; de même que les services publics et para-publics (par exemple les écoles, les CSR).
- ✓ Développer un véritable « centre de ressources » chargé d'assurer une série de services aux associations à dominante bénévole.

Par exemple, ce centre pourrait être chargé de mettre à disposition des associations :

- des ressources humaines (secrétaire) et des ressources matérielles (ordinateur, photocopieuse, téléphone, etc. Un secrétariat pourrait ainsi être partagé par plusieurs associations qui n'ont pas la taille suffisante pour acquérir ce type de services
- des informations et des conseils (y compris formations) sur la création et la gestion associative (élaboration statuts, résolution de problèmes quotidiens de la vie associative — par exemple problèmes ayant trait à la comptabilité, la fiscalité) ; le montage de projets, etc.).
- des services de communication pour mieux informer le public, les milieux professionnels, les collectivités publiques sur les activités réalisées par les milieux associatifs
- un *lieu d'interface* entre les associations et les collectivités publiques.

| Projet                      | Partenaires  | Financement  | Calendrier |
|-----------------------------|--|--|------------|
| Consolidation/développement | ACTION BENEVOLE<br><br>Autres partenaires<br>à trouver | Budget prévisionnel annuel<br>de l'ordre de<br>Fr. 100'000.- (1 personne<br>ETP supplémentaire).<br><br>Budget prévisionnel annuel<br>(infrastructures/équipement<br>) de l'ordre de Fr. 30'000.-<br><br>Budget annuel pour locaux<br>Fr. 30'000.- | Début 2005 |

#### Recommandation 4

*Création d'un **fonds** susceptible de :*

- *faciliter le démarrage de projets innovant dans l'action sociale*
- *garantir aux associations qui ne sont pas en mesure de le faire d'assurer les « règles d'or du bénévolat » (défraiement, assurances, formation des bénévoles)*

#### Objectif :

- ✓ Faciliter le développement de nouveaux projets portés par des forces bénévoles avant que des ressources puissent être trouvées en y ajoutant un appui d'ordre méthodologique.
- ✓ Mettre à disposition des institutions « Liste SPAS » des moyens financiers momentanés permettant le « lancement » d'un groupe de bénévoles en leur sein (ou tout autre projet réalisé avec des bénévoles).

| <b>Projet</b> | <b>Partenaires</b>   | <b>Financement</b>  | <b>Calendrier</b> |
|---------------|--|---|-------------------|
| Nouveau       | Groupe de la Charte<br>(Charte des associations<br>d'utilité sociale qui oeuvrent<br>pour l'intérêt général) | Budget prévisionnel<br>annuel de l'ordre de<br>Fr. 20'000.- | 2e trimestre 2005 |

## **Recommandation 5**

*En lien étroit avec les associations, mise en place de **mesures d'interface** entre milieux professionnels et milieux bénévoles.*

*Organisation de rencontres régulières (par exemple à l'échelon régional ou par domaine d'intervention) pour partage d'informations, d'expériences, de réflexions sur le développement de l'action sociale, etc.*

### **Objectif :**

- ✓ Améliorer l'intégration des milieux bénévoles aux prises de décisions collectives.
- ✓ Faciliter le recueil d'informations (auprès des associations) sur l'état des besoins de la collectivité et sur les réponses potentielles à ces besoins.
- ✓ Garantir le passage transparent de l'information entre collectivités publiques et associations.
- ✓ Solliciter plus régulièrement et systématiquement l'avis des milieux bénévoles concernés avant la mise en place des projets de loi (échelons cantonal/régional/municipal).
- ✓ Stimuler l'échange d'informations par le biais de rencontres collectives de tous les acteurs concernés par la problématique qui fait l'objet de projets (par exemple sur les modèles du processus *Agenda 21* ou du Forum des Etrangères et Etrangers (FEEL) à Lausanne.
- ✓ Favoriser le travail en réseaux des associations.

| <b>Projet</b> | <b>Partenaires</b>  | <b>Financement</b>  | <b>Calendrier</b> |
|---------------|---|---|-------------------|
| Nouveau       | <p>Groupe de la Charte<br/>(Charte des associations<br/>d'utilité sociale qui oeuvrent<br/>pour l'intérêt général)</p> <p>Forum des associations<br/>actives dans le domaine<br/>de la famille</p> <p>Pouvoirs publics<br/>CSR et associations<br/>régionales</p> | Budget prévisionnel<br>annuel de l'ordre de Fr.<br>10'000.- | Début 2005        |

## Recommandation 6

*Elaboration et promotion de contrats-types de partenariat entre associations et pouvoirs publics*

### Objectif :

- ✓ Aider les associations d'utilité sociale qui œuvrent pour l'intérêt général à stabiliser leurs ressources financières.
- ✓ Concrétiser une dimension de l'article constitutionnel *Vie associative et bénévolat* (al. 2. « Ils peuvent leur déléguer des tâches dans le cadre de contrats de partenariat »).

| Projet  | Partenaires  | Financement  | Calendrier |
|---------|--|--|------------|
| Nouveau | Groupe de la Charte<br>(Charte des associations<br>d'utilité sociale qui oeuvrent<br>pour l'intérêt général)<br><br>Forum des associations<br>actives dans le domaine<br>de la famille<br><br>Pouvoirs publics | Budget prévisionnel<br>annuel de l'ordre de<br>Fr. 5'000.- | Début 2005 |

## Recommandation 7

*Consolidation de mesures facilitant l'engagement bénévole (autorisations d'absence/mesures fiscales/protection sociale/reconnaissance des compétences acquises par l'expérience bénévole. etc.)*

### Objectif :

- ✓ Encourager tout un chacun, quelle que soit sa situation économique et sociale, à s'engager dans une activité utile à la société.
- ✓ Réduire un certain nombre d'obstacles qui se posent aux personnes qui sont au chômage et à certaines catégories d'étrangers en interprétant de manière souple les directives légales (LACI (art. 15. al. 4) ; Ordonnance limitant le nombre des étrangers — notion activité lucrative).
- ✓ Favoriser des autorisations d'absences pour les personnes qui occupent des responsabilités au sein des Comités (à l'image, par exemple, du statut de *délégué associatif* à l'étude actuellement à Lausanne).
- ✓ Participer aux travaux en cours, à l'échelon national, visant à obtenir des facilités au plan fiscal (possibilité de déduire des impôts un certain montant qui correspondrait à un certain nombre d'*heures* de bénévolat réalisé) et au niveau de la protection sociale (obtention, sur le modèle du bonus éducatif, d'un « bonus bénévolat »).
- ✓ Reconnaître systématiquement sur le plan professionnel l'expérience acquise dans le cadre associatif.

| Projet   | Partenaires  | Financement  | Calendrier   |
|----------|--|--|--|
| En cours | Groupe Romand de Promotion du Bénévolat (GRPB)<br><br>Association Romande et Tessinoise de l'Action Sociale<br><br>Forum. BENEVOLAT.ch (Association nationale bénévolat)<br><br>Pouvoirs publics | Budget prévisionnel annuel de l'ordre de Fr. 5'000.- | AVS et déductions fiscales 2005 (conseil national)<br><br>Le reste à définir |



## Recommandation 8

*Organisation de campagnes d'encouragement à l'engagement bénévole auprès de différents publics (par exemple jeunes, personnes actives sur le marché du travail, seniors)*

### Objectif :

- ✓ Stimuler l'exercice de la citoyenneté sociale (de la solidarité).
- ✓ Aller à la rencontre de différents publics qui hésitent à s'engager, faute d'informations concrètes, de conseils et d'expérience.
- ✓ Leur donner envie de s'engager en leur offrant un large éventail d'activités et de conseils pratiques.
- ✓ Favoriser la mise en relation des publics intéressés avec des personnes expérimentées (bénévoles/responsables associatifs) prêts à les soutenir dans leur démarche.

| Projet  | Partenaires  | Financement  | Calendrier        |
|---------|--|--|-------------------|
| Nouveau | Conférence inter-cantonale de l'instruction publique de la Suisse Romande et du Tessin<br><br>Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ)<br><br>Entreprises (par exemple Fondation Philiass)<br><br>Pool cantonal Plate-formes bénévolat<br><br>Ministère de la jeunesse (France)<br><br>Pouvoirs publics | Budget prévisionnel de l'ordre de Fr. 50'000.- à Fr. 100'000.- | 2e trimestre 2005 |



## 8. Conclusions

En premier lieu, nous souhaitons souligner l'initiative prise par le SPAS en vue de mieux connaître la « question » du bénévolat dans l'action sociale.

Cette volonté montre qu'il existe une reconnaissance tacite du fait que la coopération entre professionnels et bénévoles engagés dans l'action sociale est une condition essentielle pour garantir l'adéquation et la qualité des services et assurer un développement harmonieux de l'action sociale.

Bien que cette recherche s'inscrive dans un contexte difficile en raison des déficits publics et de leurs conséquences (dans le cas qui nous occupe sur les « publics » SPAS et sur les organismes professionnels et bénévoles qui leur viennent en aide), nos interlocuteurs nous ont réservé un bon accueil.

Nombreux sont celles et ceux qui nous ont fait savoir que les différents contacts, que nous avons noués avec eux, leur avaient permis de s'interroger sur des questions qui, faute de temps, restent trop souvent dans l'ombre.

Nous-mêmes, avons rencontré beaucoup de plaisir de les rencontrer et de débattre avec eux sur les principales dimensions de l'activité bénévole, les difficultés qu'elle peut rencontrer et les solutions susceptibles d'y remédier. Surtout, nous avons pu poser l'accent sur l'importance de stimuler la capacité d'agir de l'ensemble de la population.

Les mesures proposées veulent favoriser le développement d'un partenariat authentique entre les milieux professionnels et les milieux bénévoles de l'action sociale et garantir une coopération où tous les acteurs (milieux professionnels, milieux bénévoles, collectivités publiques, usagers) perçoivent des avantages à collaborer tous ensemble.

Plusieurs moyens sont déjà à disposition (notamment des autorités et des élus politiques) pour la concrétisation de ces mesures. Ce sont :

- l'article constitutionnel « Vie associative et bénévolat », avec les observations des constituants qui ont appréhendé la question
- le Programme de législature 2003/2007 du Conseil d'Etat comprenant les actions 49 et 50 (Bénévolat et Education aux citoyennetés)
- ACTION BENEVOLE qui joue déjà aujourd'hui (dans la mesure de ses modestes moyens ) ce rôle d'interface entre les associations et les collectivités publiques et qui fonctionne comme centre de ressources pour les associations.



Ce *lieu d'interface* pourrait, si la volonté politique existe, développer et consolider (avec le concours d'autres partenaires) nombre de prestations déjà proposées <sup>62</sup>.

En favorisant et en soutenant la concrétisation de ces mesures, il nous apparaît que l'Etat de Vaud s'engagerait clairement pour que l'apport des milieux bénévoles gagne en visibilité.

Il signerait aussi sa volonté de reconnaître la diversité et l'indépendance du secteur associatif, deux caractéristiques qui en font sa principale richesse.

Il conviendrait que les associations sont des acteurs incontournables de développement, d'innovation et de cohésion de la société.

Pour le dire autrement, en s'investissant dans cette voie, l'Etat traduirait dans les faits (et non seulement dans les discours), la reconnaissance de l'importance de la contribution bénévole à l'intérêt général dont il est le garant.

Enfin, nous pensons qu'il vaudrait la peine de prolonger la réflexion sur plusieurs dimensions. Nous retenons, notamment, celles susceptibles de concerner « l'échelon romand ».

Les responsables de l'action sociale des autres cantons romands ont montré un réel intérêt pour cette recherche, ainsi que pour plusieurs initiatives déjà prises par le canton de Vaud à l'endroit du bénévolat. <sup>63</sup>

Ils sont ouverts à l'idée de concevoir, d'organiser et développer un certain nombre d'initiatives à l'échelon romand. Nous pensons, par exemple, à celles concernant :

- l'encouragement des jeunes à l'action bénévole
- le développement de lieux d'information et d'orientation des « candidats » bénévoles
- de structures de soutien aux milieux associatifs.

Dans cette perspective, tant le patrimoine que l'expérience d'ACTION BENEVOLE (cf. annexe 15) pourraient être mis à disposition des milieux intéressés.

---

<sup>62</sup> A plusieurs reprises, le lecteur aura observé que plusieurs recommandations pourraient s'inscrire tout naturellement dans le sens d'un développement des activités déjà proposées par AB. Cette situation est exacte et elle est connue des autorités (notamment par Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJ et Messieurs Pierre Chiffelle, Chef du DIRE et Philippe Lavanchy, Chef du Service de Protection de la Jeunesse).

<sup>63</sup> Nous avons observé que, sur plusieurs points, le canton de Vaud avait quelques longueurs d'avance. Un exemple ? L'existence d'une association telle qu'ACTION BENEVOLE, au service des associations et de la promotion de leurs activités.

## 9. Références bibliographiques

### Ordre général (citées et/ou en référence)

1. AFCHIM J., Les associations d'action sociale, Dunod, Paris 1997.
2. ARCHAMBAULT E., Le secteur sans but lucratif. Associations et fondations en France, Economica, Paris, 1996.
3. ASSISES NATIONALES DE LA VIE ASSOCIATIVE, Les actes, Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, Paris, 1999.
4. BARCELLONA P., Le retour du lien social, Climats, Castelnau le Lez, 1993.
5. BARTHELEMY M., Un nouvel âge de la participation ?, Presses de sciences politiques, Paris, 2000.
6. BLOCH-LAINE F., (sous la direction), Faire société, les associations au cœur du social, La Découverte & Syros, Paris, 1999.
7. BOVAY C., TABIN J.-P., Bénévolat, chômage, Etat social, EESP, Université de Genève, 2001.
8. BOVAY C., TABIN J.-P., CAMPICHE R., Bénévolat : modes d'emploi, Réalités sociales, Lausanne, 1994.
9. BOVAY C., TABIN J.-P., Les nouveaux travailleurs, Bénévolat travail et avenir de la solidarité, Labor/Fides, Genève, 1998.
10. CAILLE A., Anthropologie du don, Desclée de Brouwer, Paris, 2000.
11. CARITAS, Le bénévolat au chevet de l'Etat social ? Prise de position de Caritas Suisse sur le bénévolat et le temps social, Lucerne, 1998.
12. CATTACIN S., BÜTSCHI, D., Le modèle suisse du bien-être. Coopération conflictuelle entre Etat et société civile : le cas de l'alcoolisme et du VH/SIDA, Réalités sociales, Lausanne, 1994.
13. CHEROUTRE M.-T., Exercice et développement de la vie associative (...), Journal officiel de la République, Paris, 1993.
14. CHEROUTRE M.-T., L'essor et l'avenir du bénévolat, facteur d'amélioration de la qualité de la vie, Journal officiel de la République, Paris, 1989.
15. COLLAUD M.-C., GERBER C.-L., (éds), Contre le chômage et l'exclusion. Les ressources de la vie associative, Réalités sociales, Lausanne, 1997.
16. COLLAUD M.-C., GERBER C.-L., (éds), Vie associative et solidarités sociales, Réalités sociales, Lausanne, 1993.
17. DEBBASCH C., Les associations, PUF, (Que sais-je ?), Paris, 1985.
18. DEFASNE J., La vie associative en France, PUF, (Que sais-je ?), Paris, 1995.
19. DEMOUSTIER D., L'économie sociale et solidaire, Syros, Paris, 2001.
20. DI GIACOMO J.-P., HECQUET B. e.a., Le volontariat social, Mons, 1988.
21. DUFEY A.-F., BOVEY G., BEETSCHEN P., Maintien à domicile des personnes âgées : quel soutien pour les proches ? Un reflet de la situation dans les cantons de Vaud et Genève, in : Les cahiers du CLPA, No 1, Fondation Leenaards, Lausanne, 2003.
22. FERRAND-BECHMANN D., Bénévolat et solidarité, Syros, Paris, 1992.
23. FERRAND-BECHMANN D., Le métier de bénévole, Anthropos, Paris, 2000.
24. FRAGNIERE J.-P. e.a., Retraités en action, Réalités sociales, Lausanne, 1996.
25. FRAGNIERE J.-P., MERMOUD P., (éds), Le temps des bénévoles, Cahier du C.F.P.S., Sion, 1989.
26. GODBOUT J.-T., L'esprit du don, La découverte, Paris, 1992.
27. GODBOUT J.-T., Le don, la dette et l'identité, La découverte, M.A.U.S.S. Paris, 2000.
28. HALBA B., Bénévolat et volontariat en France et dans le monde, La documentation Française, Paris, avril 2003.
29. HARLEM D., La situation et le devenir des associations à but humanitaire, Journal officiel de la République française, Avis et rapports du Conseil économique et social, Paris, 1994.
30. JUFFE M., Les fondements du lien social, Presses Universitaires de France, Paris, 1995.
31. KALTENBACH, P., Associations lucratives sans but, Denoël, Paris, 1995.
32. KELLERHALS J., Les associations dans l'enjeu démocratique. Étude sur la participation aux groupements organisés, Payot, Lausanne, 1974.
33. KEN A., L'action des citoyens et le volontariat : bâtir un mouvement pour le progrès social et économique, 4<sup>e</sup> assemblée mondiale du CIVICUS, Vancouver, Canada, août 2001.
34. LAVILLE J.-L., (éd.), L'économie solidaire, Desclée de Brouwer, Paris, 1994.
35. LAVILLE J.-L., SAINSAULIEU R., Sociologie de l'association, Desclée de Brouwer, Paris, 1997.

36. LAVILLE, CAILLE, CHANIAL, DACHEUX, EME, LATOUVCHE, Recherches : Association, démocratie et société civile, La Découverte, M.A.U.S.S./C.R.I.D.A., Paris, 2001.
37. Les associations, l'éthique et la transparence, FONDATION DE FRANCE, Paris, 1992.
38. MAUSS, Essai sur le don (1924), in : Sociologie et anthropologie, PUF, Paris, 1966.
39. MEISTER A., Vers une sociologie des associations, Éditions ouvrières, Paris, 1972.
40. PASSARIS S., RAFFY G., Les associations, La Découverte, Paris, 1984.
41. PRO INFIRMIS, Action bénévole contre démission sociale, in : INFORUM, No 3, 1994.
42. PROUTEAU L., Economie du comportement bénévole, Economica Paris, 2000.
43. Relations Etat/Secteur associatif, organisation de partenariat, CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, Cahiers Nos 1, 2, 3, Genève, 2000.
44. REPERES, Rôle de l'Etat social : tendances et menaces, No 11, 1996.
45. REVUE FRANCAISE DES AFFAIRES SOCIALES, Le bénévolat, NO 4 octobre-décembre 2002.
46. REVUE M.A.U.S.S., Une seule solution, l'Association ? Socio-économie du fait associatif, 1998.
47. RIFKIN J., La fin du travail, la Découverte, Paris, 1997.
48. ROSANVALLON P., La nouvelle question sociale : repenser l'Etat-providence, Le Seuil, Paris, 1995.
49. ROUDET B., Des jeunes et des associations, L'Harmattan, Paris, 1996.
50. SUE R., Renouer le lien social, liberté, égalité, association, Odile Jacob, Paris, 2001.
51. THEOLIS M., THOMAS D., (éds), Prendre la mesure du bénévolat, Nouvelles Pratiques Sociales, 2002.
52. THERY H., La place et le rôle du secteur associatif dans le développement de la politique d'action éducative, sanitaire et sociale, Avis et rapport du Conseil économique et social, Paris, 1986.
53. THERY H., Les activités d'utilité sociale des retraités et des personnes âgées, Avis et rapport du Conseil économique et social, Paris, 1983.
54. WUHL S., Les exclus face à l'emploi, Syros, Alternatives, Paris, 1992.

**Ordre technique (citées et/ou en référence)**

1. ALERTE ”: 110 PROPOSITIONS CONTRE L’EXCLUSION, in : *Magazine l’Association*, No 4, mars, 1995.
2. ACTION BENEVOLE, *Eveil à la solidarité* (Programme européen), 2000.
3. ACTION BENEVOLE, GROUPE ROMAND DE PROMOTION DU BENEVOLAT, *La formation des bénévoles*, ACTION BENEVOLE, Lausanne, 1994.
4. ASSOCIATION MODE D’EMPLOI, Mensuel édité par Territorial, Bp 215, 38 506 Voiron.
5. BARDOUT J.-C., *Communiquer les solidarités*, UNIOSS, Paris, 1989.
6. BASTIDE J., Le bénévolat sous tensions, in : *Economie et Humanisme*, No 330, 1994.
7. BLANCHET J., *Gestion du bénévolat*, Economica, Paris, 1990.
8. CHARTE D’ENGAGEMENTS RECIPROQUES ENTRE L’ETAT ET LES ASSOCIATIONS REGROUPEES AU SEIN DE LA CPCA in : *RECMA*, No 282, 2001.
9. CHARTE DES ASSOCIATIONS D’UTILITE SOCIALE QUI ŒUVRENT POUR L’INTERET GENERAL, ACTION BENEVOLE, 2001.
10. COLLAUD M.-C., *Comment créer et animer une association*, 3<sup>e</sup> édition, Réalités Sociales Lausanne, 2002.
11. COLLAUD M.-C., GERBER C.-L., *Pour la collaboration entre bénévoles et professionnels dans l’action sociale*, EESP, Lausanne, 1991.
12. CONSTITUTION VAUDOISE, septembre 2002.
13. DACHEUX E., *Associations et communications*, CNRS Communication Edit., Paris, 1998.
14. DUTHEIL Ph.-H., *Créer et gérer son association*, Lamy, Paris, 1993.
15. FEDERATION DES CENTRES D’ACTION BENEVOLE DU QUEBEC, *Pour un bénévolat efficace en institution*, Montréal, 1984.
16. FREI N., *Instants de vie, accompagner les malades du Sida*, Labor et Fides, Genève, 1990.
17. HAERING A.-L., *La qualité de l’action sociale et son évaluation*, IES, Genève, 2000.
18. HAERING A.-L., *Les associations d’action sociale, Fonctionnement et regroupement*, IES, Genève, 1998.
19. HAERING A.-L., *Traits d’union. La communication associative en pratique*, IES, Genève, 1995.
20. *L’association, un management original ?*, Nos 67/68, La Tribune la FONDA, Paris, 1989.
21. *L’emploi au service du projet associatif*, No 118, La Tribune la FONDA, Paris, 1996.
22. LEGGE-QUADRO SUL VOLONTARIATO, 11 agosto 1991. (Italie)
23. LYET P., *L’organisation du bénévolat caritatif*, L’Harmattan, Paris, 1997.
24. MASSON G., MENARD F., *La formation des bénévoles dans le secteur associatif*, Recherche sociale, No 123, 1992.
25. OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE, *Enquête suisse sur la population active (ESPA) : travail non rémunéré*, Neuchâtel, 2001.
26. OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE, *Le travail bénévole en Suisse*, Neuchâtel 2001.
27. PERRIN J.-F., *Droit civil. Droit de l’association (art. 60-79)*, Éditions universitaires, Fribourg, 1992.
28. RAILLON L., *Comment animer une association ?*, Le Centurion, Paris, 1981.
29. RECOMMANDATION EN FAVEUR DU VOLONTARIAT, 2001.
30. SAHOUN P., DOUKY N., *Comment chercher un sponsor ?* Chotard et assoc., Paris, Lyon, Genève 1988.

**Articles (cités et/ou en référence)**

1. ALFANDRI E., Le bénévole associatif, en quête de son identité, in : *RECMA*, No 283, 2002.
2. ARCHAMBAULT E., François Bloch-Lainé, Une œuvre pour les associations , in : *RECMA*, Nos 275-276, 2000.
3. ARCHAMBAULT E., Y a-t-il un modèle européen du secteur sans but lucratif ?, in : *RECMA*, No 282, 2001.
4. BASTIDE J., Le bénévolat sous tensions, in : *Economie et Humanisme*, No 330, 1994.
5. BLOCH-LAINE F., Les spécificités méritoires des associations de service social, in : *RECMA*, Nos 275-276, 2000.
6. CAILLE A., Don, association et solidarité, in *RECMA*, No 265,1997.
7. CALLE P., Les associations, entre intérêt général et utilité sociale, in : *RECMA*, No 283, 2002.
8. CATTACIN S., VITALI R., La Suisse entre subsidiarité et étatismes, in : *RECMA*, No 263, 1997.
9. CENTRE SOCIAL PROTESTANT, *Bénévolat quand tu nous tiens*, No 135, septembre 2001.
10. DANTHE M., Le boom du bénévolat fait revivre la communauté, in : *Construire*, No 20, 1998.
11. DELATTRE M., Professionnalisme et bénévolat : alibi de l'amateurisme ou crise du discours ?, in : *RECMA*, No 283, 2002.
12. FERRAND-BECHMANN D., Bénévolat, controverses et passions, in : *Information sociales*, No 48, 1995.
13. HUART F., Bénévole : un vrai métier, in : *La Vie*, No 2647, 1996.
14. LYET P., Inondations, tempêtes, marée noire : les bénévoles font face..., in : *Volontariat au Présent*, 4<sup>e</sup> trimestre, 1999.
15. PROUTEAU L., Les chemins du bénévolat, in : *Futuribles*, Décembre 1997.
16. PROUTEAU L., Les différentes façons d'être bénévole, in : *Economie et statistique*, No 311, 1998.
17. REBEAUD L., Budget 2004 entre les manifestations du personnel et le débat parlementaire, in : *La Gazette*, No 146, décembre 2003.
18. REDJEB. B, LEVIS-LAUZON, Du bénévolat au néo-bénévolat, in : *Nouvelles Pratiques Sociales*, Vol. 4, No 2, 1991.
19. SPITZ ERNOTTE F., La formation des bénévoles associatifs. Quels enjeux ?, in : *Volontariat au présent*, 1<sup>er</sup> trimestre 2000.
20. SPITZ-ERNOTTE F., *Les relations entre les professionnels salariés et les bénévoles au sein d'une association dans le contexte du travail social*, Centre National du Volontariat, Paris, 1989.
21. TABIN J.-P., Le bénévolat ou les contre-prestations ne doivent pas devenir une excuse pour affaiblir l'Etat social, in : *Repère social*, No 21, 2000.
22. THEOLIS M., THOMAS D., (éds), *Prendre la mesure du bénévolat*, Nouvelles Pratiques Sociales, 2002.
23. TOUCHON J., Le bénévolat, un don ? Une réelle gratuité ?, in : *Ouvertures*, No 76, 1994.
24. VINCENT G., Formes et fonctions du bénévolat dans le travail social. Prévention spécialisée et lutte contre l'exclusion. La situation française, in : *Revue suisse de sociologie*, No 1, 1996.
25. VOYE L., Pour revisiter le bénévolat, in : *Revue suisse de sociologie*, No 2, 1995.